

Secrétariat général

ANNEXES

- ERRATA / ADDITIF
- MOTION DE REJET
- MOTIONS DE RENVOI
- AMENDEMENTS
- AMENDEMENTS DE L'EXÉCUTIF
- SOUS-AMENDEMENTS DE L'EXÉCUTIF
- QUESTIONS ORALES
- BULLETINS DÉSIGNATION DANS LES ORGANISMES
- SCRUTINS PUBLICS



Secrétariat général

SÉANCE PLÉNIÈRE DES JEUDI 6 ET VENDREDI 7 JUILLET 2017

ADDITIF

> Sur le rapport CR 2017-106

ERRATUM

> Sur le rapport CR 2017-72



SÉANCE PLÉNIERE DES 6 ET 7 JUILLET 2017

RAPPORT N° CR 2017-106 DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL RÉGIONAL DANS DIVERS ORGANISMES – JUILLET 2017

ADDITIF

L'exposé des motifs est complété comme suit :

3. SECTEUR ÉCOLOGIE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

3.1. Établissement public Paris La Défense

Par ordonnance n° 2017-717 du 3 mai 2017 a été créé l'établissement public Paris La Défense, dont l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018 entraînera la dissolution de l'Établissement Public d'Aménagement de La Défense Seine Arche (EPADESA) et de Defacto, l'établissement public de gestion du quartier d'affaires de La Défense. Le nouvel Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) aura pour mission principale de conduire toute action de nature à favoriser l'aménagement, le renouvellement et le développement urbains et durables dans un périmètre couvrant une partie des communes de Courbevoie, La Garenne-Colombes, Nanterre et Puteaux.

En application du décret n° 2017-1040 du 10 mai 2017, le Conseil régional dispose d'1 siège au conseil d'administration de l'EPIC Paris La Défense, qui comprend 17 membres dotés chacun d'1 suppléant.

Il convient donc de procéder à la désignation d'1 représentant titulaire et d'1 représentant suppléant au scrutin majoritaire à deux tours.

De même que le projet de délibération :

3. SECTEUR ÉCOLOGIE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

3.1. Établissement public Paris La Défense

- Désigne 1 représentant titulaire au scrutin majoritaire à deux tours :

M.

Désigne 1 représentant suppléant au scrutin majoritaire à deux tours :

M.



SEANCE PLENIERE DES JEUDI 6 ET VENDREDI 7 JUILLET 2017

RAPPORT N° CR 2017-72
« PREVENIR ET LUTTER CONTRE L'ILLETRISME EN ÎLE DE FRANCE »
PLAN REGIONAL DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE L'ILLETRISME –
ACTIONS 2017/2019

ERRATUM

Suite à une erreur rédactionnelle, il convient de rajouter en page 109 du rapport, dans les visas de la délibération, le visa suivant :

« VU le rapport du CESER du 23 mars 2017 relatif à la maîtrise de la langue française en Îlede-France : état des lieux et propositions ; ».



Secrétariat général

SÉANCE PLÉNIÈRE DES JEUDI 6 ET VENDREDI 7 JUILLET 2017

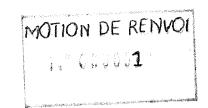


MOTION DE RENVOI AMENDEMENTS

déposés par les groupes



Groupe Europe Ecologie Les Verts et Apparentés Le Rassemblement Ecologiste et Citoyen



Séance plénière du 6 et 7 juillet 2017

MOTION DE RENVOI

Rapport n° CR 2017-131
POUR UNE POLITIQUE INNOVANTE EN MATIÈRE DE SOUTIEN À LA JEUNE CRÉATION : FORTE, L'ILE-DES-CHANCES ET LES 24H00 DE LA CRÉATION

Le rapport est renvoyé en commission.

Exposé des motifs :

Présenté comme l'un des axes importants de la nouvelle politique culturelle régionale, le dispositif FoRTE vise à accompagner la professionnalisation des talents émergents mais ne permet pas de soutenir la création émergente dans toute sa diversité.

Son réglement d'intervention exclut de fait, par des critères non aboutis, à la fois des esthétiques artistiques et des catégories sociales de la population plus éloignées du monde artistique et culturel.

Il réduit notamment le périmètre des bénéficiaires de cette aide aux seul-es diplômé-es d'écoles d'art ou de culture et ne permet pas de soutenir l'émergence d'artistes organisé-es en collectifs, groupes musicaux, etc.

Cette vision du soutien aux talents émergents entre en contradiction avec la volonté affichée de l'exécutif de développer une politique régionale qui met l'inclusion comme première des volontés d'action en matière de politique culturelle.

En ce qui concerne le dispositif "L'Île des chances", la délibération ne propose que l'approbation du principe de conventions de partenariat sans éléments concrets, déléguant à la commission permanente l'adoption d'un réglement d'intervention.

Cette délibération ne permet donc pas à l'assemblée régionale de se prononcer sur le contenu du dispositif.

Il est proposé de renvoyer ce rapport en commission afin de revoir le dispositif FoRTE dans son ensemble et de présenter un réglement d'intervention adossé au nouveau dispositif "L'Île des chances".

Mounir Satouri

Conseil régional 57, rue de Babylone – 75359 Paris cedex 07 SP Tél. : 01 53 85 53 85

Amdt_2017-097_AEV.doc

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Conseil régional

Groupe du Centre et des Démocrates

Séance plénière des 6 et 7 juillet

RAPPORT CR 2017-137 Dispositif d'accompagnement des PME franciliennes pour l'acquisition de véhicules propres

AMENDEMENT

Modifie le règlement d'intervention cité par l'article 2 de la délibération comme suit :

« B. INVESTISSEMENTS ÉLIGIBLES

Les dépenses d'investissements éligibles doivent être exploitées sur le territoire francilien. Elles doivent concerner l'achat ou la location longue durée de véhicules neufs ou d'occasion :

- d'un véhicule utilitaire léger (Poids Total Autorisé en Charge inférieur à 3,5 tonnes) électrique, он GNV <u>ou à hydrogène</u>,

ou

- d'un véhicule utilitaire (PTAC compris entre 3,5 tonnes et 7,5 tonnes) électrique, ou à <u>hydrogène</u>. »

Exposé des motifs

La motorisation à hydrogène constitue une technologie décarbonée et durable porteuse d'opportunités, notamment pour les petits transporteurs pour lesquels le modèle électrique à batterie n'est pas toujours adapté.

L'objet de cet amendement est de pouvoir laisser aux PME le choix de la technologie verte qui leur convient le mieux.

Yann WEHRLING

Conseil régional 57, rue de Babylone – 75007 Paris



Conseil régional

Groupe du Centre et des Démocrates

Séance plénière des 6 et 7 juillet 2017

RAPPORT CR 2017-084

AMENDEMENT

Il est ajouté un article à la délibération comme suit :

« Sur la base d'un diagnostic emploi-formation sur les métiers d'arts, engage une réflexion avec la Fondation du Patrimoine et les acteurs de l'emploi et de la formation professionnelle sur le développement des centres de formation aux métiers liés à la sauvegarde du patrimoine ».

Exposé des motifs

Les métiers de la sauvegarde du patrimoine sont fortement pourvoyeurs d'emploi et participent dans notre région à l'insertion professionnelle de personnes durablement éloignées de l'emploi. La Fondation du Patrimoine dirige un fonds national destiné à développer ces formations, souvent oubliées des pouvoirs publics.

Ces métiers sont également souvent menacés d'extinction et nécessitent une action publique résolue pour empêcher la disparation d'un savoir-faire unique.

Conformément à l'article 3 de la délibération CR 2017-66, le groupe CD renouvelle sa volonté de voir émerger en Île-de-France un campus des métiers d'arts qui revalorisera ces formations aux yeux des jeunes franciliens en relation avec les recruteurs du secteur.

Yann WEHRLING

Conseil régional 57, rue de Babylone – 75007 Paris



Conseil régional

Groupe du Centre et des Démocrates

Séance plénière des 6 et 7 juillet 2017

RAPPORT CR 2017-084

AMENDEMENT

Ajoute un article à la délibération :

- L'ensemble des patrimoines visés aux articles précédents feront l'objet d'un signalement, d'une présentation et d'une valorisation à destination du grand public. Pour ce faire, une plate-forme numérique sera promue, adossée au site de la région Île de France.
- Des partenariats, notamment avec le STIF, les parcs naturels d'Île de France et le Comité régional du tourisme, seront recherchés afin que de bâtir des parcours thématiques et historiques à destination des Franciliens mais également des touristes désireux de sortir des itinéraires classiques.

Exposé des motifs

Cet amendement vient préciser et expliciter les engagements formulés dans l'exposé des motifs du rapport, de mettre en place des parcours axés sur les thématiques de l'histoire régionale, de créer une cartographie afin de générer une application spécifique « patrimoine régional ». Il reprend une part des termes de la délibération n°CR 2017-66 « défendre et valoriser le petit patrimoine francilien » votée le 10 mars 2017.

Yann WEHRLING

Conseil régional 57, rue de Babylone – 75007 Paris

 N° 000004.



Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE

Parti communiste Français, Parti de gauche, Ensemble et République & Socialisme

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL des 6 & 7 juillet 2017

Rapport n° CR 2017-138

Budget supplémentaire

Amendement

A l'article 1 de la délibération, le deuxième tiret est ainsi modifié :

« - à la couverture du besoin de financement par la section de fonctionnement, soit la somme de 141 679 2501,55€ répartie de la manière suivante :

en faveur des personnels (au siège et dans les lycées :

- Au chapitre 930 Services généraux, Sous-fonction 02 administration générale, Code fonctionnel 0201 - Personnel non ventilé, Programme HP0201-007 « Frais de personnel », l'action « Rémunération et charges de personnel » est abondée de 10M€ en crédits de paiement
- Au chapitre 932 Enseignement, Sous-fonction 22 « Enseignement du second degré », Code fonctionnel 222 – Lycées publics, Programme HP222-022 « Rémunération des agents techniques titulaires des lycées», l'action « Rémunération des agents techniques titulaires des lycées» est abondée de 4M€ en crédits de paiement

en faveur des Associations :

- Au chapitre 934 développement social et santé, Sous-section : « Développement de la vie associative », le programme HP40-001 – « Fonds régional de développement de la vie associative et du bénévolat» est abondé de 5,6M€
- en faveur de l'égalité femmes / hommes et des violences faites aux femmes et de la lutte contre les discriminations
 - Au chapitre 930 Services généraux, Sous-section 02 Administration générale, Programme HP021-005 – « Jeunesse et vie associative», l'action « Lutte contre les discriminations» est abondée de 5,6M€.

en faveur d'une politique de la ville volontaire

 Au chapitre 935 – Aménagement des territoires, Sous-section 02 –Politique de la ville, le programme H51-003 - « Actions Politique de la ville»» est abondé de 5,1M€

en faveur de la prévention :

- Au Chapitre 935 « Aménagement des territoires » Sous-fonction 57 : le programme « Actions de prévention et de médiation » est augmenté de 3,1 M€ supplémentaire en AE.
- en faveur de la tarification sociale dans les transports au bénéfice des retraités et des bénéficiaires AME :
 - Au chapitre 938 Transports 81 Transports en commun de voyageurs 810 Services communs , le programme « Actions spécifiques en matière de tarification est abondé de 16M€ supplémentaires.
 - en faveur d'une politique culturelle ambitieuse



 Au chapitre 933 – Culture, sports, loisirs, Sous-section 31 – Culture, la sous-fonction « 312-Activités culturelles et artistiques » est abondée de 8M€

en faveur des lycées publics :

- Au chapitre 932 Enseignement, Sous-fonction 22 Enseignement du second degré, Code fonctionnel 222 « Lycées publics », Programme HP222-017 « Participation aux charges de fonctionnement des lycées publics », l'action « DGFL lycées publics » est abondée de 8M€
- Au chapitre 932 Enseignement, Sous-fonction 28 Autres services périscolaires et annexes, le programme HP28-005 « Schéma des formations », est abondé de 2,5M€

en faveur d'un plan « Grand Froid » :

Au chapitre 934 – Santé et action sociale, Sous-fonction 42 – Action sociale, le Programme HP
 42-003 - « Dispositif en faveur des personnes en situation précaire » est abondé de 4M€

en faveur d'une plan « Grand Chaud » :

Au chapitre 934 – Santé et action sociale, Sous-fonction 42 – Action sociale, le Programme HP 42-003 - « Dispositif en faveur des personnes en situation précaire » est abondé de 4M€

en faveur des personnes en situation précaire :

- Au chapitre 934 Santé et action sociale, Sous-fonction 42 Action sociale, le Programme HP
 42-003 « Dispositif en faveur des personnes en situation précaire » est abondé de 20M€
- en faveur d'une politique active de prévention aux pics de pollution en matière de transports, d'agriculture et de santé :
 - Gratuité des transports en commun : Au chapitre 938 Transports 81 Transports en commun de voyageurs 810 Services communs , le programme « Actions spécifiques en matière de tarification » est abondé de 30M€ supplémentaires.
 - Lutte contre la pollution agro-environnementale: Au chapitre 939 Action économique 93 –
 Agriculture, pêche, agro-industrie, Actions agro-environnementales, dans le programme «
 Actions agro-environnementales», est créée une nouvelle ligne « Engagement de l'agriculture
 dans la lutte contre la pollution atmosphérique », dotée de 1 079 000 €
 - Santé environnementale : au chapitre 934-Santé et action sociale,, 41-Santé, dans le programme « Prévention et éducation à la santé», une nouvelle action « prévention à la santé environnementale » est créée et dotée de 1M€

en faveur de l'économie solidaire et sociale :

 Au chapitre 939 – Action économique 91 – Interventions économiques transversales, le programme HP 91-003 « Économie sociale et solidaire», est augmenté de 5,1 M€.

en faveur des associations environnementales :

- Au chapitre 937 — Environnement 71 — Actions transversales : le programme «Soutien aux associations et organismes œuvrant pour l'environnement» est doté de 4000501,55 €.

en faveur d'un plan bio d'ampleur :

 Au chapitre 939 – Action économique- 93 – Agriculture, pêche, agro-industrie: dans le programme « Actions agro-environnementales», est créée une nouvelle ligne « Soutien aux acteurs de l'agriculture biologique, paysanne et citoyenne pour la réalisation du Plan bio », dotée de 3,1 M€.

en faveur d'un fonds d'urgence pour l'accompagnement des réfugié.e.s:

 Au chapitre 934 – Santé et action sociale, Programme HP 42-003 – « Action sociale », une nouvelle action « Fonds d'urgence pour l'accompagnement des réfugié.e.s » est créée et dotée de 1,5M€



EXPOSE DES MOTIFS:

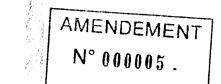
L'exécutif régional décide avec ce budget supplémentaire de reporter 141 millions d'excédent budgétaire sans l'affecter à aucune dépense. Le groupe Front déplore ce choix d'autant que cet excédent budgétaire est issu de coupes drastiques faites dans des secteurs œuvrant pourtant à l'intérêt général que nous n'avons eu de cesse de dénoncer.

Compte tenu de l'ampleur de la crise sociale et environnementale et du creusement des inégalités sociales et territoriales dans notre Région, le groupe Front de gauche considère que se constituer ainsi une mise en réserve de 141 millions en attendant d'avoir de futurs projets d'investissement est une erreur de choix concernant les politiques publiques à mener. Le rôle de notre collectivité est d'agir dans l'intérêt des Francilienne-s et de répondre à l'urgence sociale, économique et environnementale.

Nous proposons donc d'utiliser ces 141 millions pour des mesures de justice sociale, pour la transition écologique et dans des dispositifs œuvrant pour l'égalité sociale et territoriale et interrompre ainsi, partiellement, la saignée aux associations franciliennes qui tissent du lien social et participent à des missions de service public, la réduction du pouvoir d'achat des Francilien-ne-s avec notamment les deux augmentations du pass Navigo en un an, l'arrêt brutal du soutien à la construction de logement social dans les communes qui en construisent, l'absence de politiques sociales volontaristes ...

D'autres choix budgétaires et donc politiques sont donc possibles. C'est cette volonté d'être au service de l'intérêt général et des urgences régionales qui est esquissée par cet amendement.

La marge de manœuvre budgétaire de notre Région existe et ce alors que l'Etat baisse considérablement sa dotation mais l'exécutif régional préfère amplifier l'austérité mise en œuvre à la tête de l'Etat. Ainsi, ce budget supplémentaire entend ne pas utiliser à hauteur de 112 millions les créances de la SNCF et RATP et les mettre également en réserve. Si l'on prend en compte également les faibles taux d'exécution à mi-étape du budget primitif, ils laissent envisager un excédent budgétaire particulièrement important pour cette année 2017 ce qui serait, une nouvelle fois contraire, au rôle que devrait avoir une collectivité comme la nôtre.





Groupe FRONT DE GAUCHE

Parti communiste Français, Parti de gauche, Ensemble et République & Socialisme

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL des 6 & 7 juillet 2017

Rapport n° CR 2017-084

POUR UNE POLITIQUE RÉGIONALE AMBITIEUSE DE VALORISATION DU PATRIMOINE

Amendement

A l'article 2 de la délibération, au premier alinéa après les mots « aux maisons d'artistes et aux musées », insérer la mention suivante :

« ,au patrimoine du XX^{ème} siècle, au patrimoine industriel, à l'architecture rurale, à la mémoire matérielle et immatérielle »

Le règlement d'intervention afférent au dispositif de l'article 2 est modifié en conséquence.

EXPOSE DES MOTIFS:

Malgré quelques points positifs, cette délibération opère un retour en arrière dommageable sur la conception qu'a notre collectivité du patrimoine. A l'image des subventions accordées depuis le début du mandat, la politique proposée est un soutien quasi-exclusif au patrimoine vernaculaire, notamment religieux, tandis que le patrimoine plus récent lié au travail, à l'industrie, aux évolutions urbaines ou encore à l'agriculture est laissé de côté.

A l'inverse par cet amendement, nous proposons d'affirmer la volonté de la Région de subventionner tous les types de patrimoine, y compris ceux liés à l'histoire populaire et ouvrière de notre région capitale, qu'ils soient matériels ou immatériels.

Céline MALAISÉ

Conseil régional 57, rue de Babylone – 75359 Paris cedex 07 SP Tél.: 01 53 85 53 85

AMENDEMENT N° 000006.



Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE

Parti communiste Français, Parti de gauche, Ensemble et République & Socialisme

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL des 6 & 7 juillet 2017

Rapport n° CR 2017-084

POUR UNE POLITIQUE RÉGIONALE AMBITIEUSE DE VALORISATION DU PATRIMOINE

Amendement

Après l'alinéa 3 de l'article 2 de la délibération, insérer la mention suivante :

« Ce label sera décerné par un jury d'attribution, composé d'au moins 16 membres constitués à parité d'experts et d'élu.e.s régionaux.ales qui seront désigné.e.s à la proportionnelle des groupes. »

EXPOSE DES MOTIFS:

Nous considérons que l'attribution de ce label « patrimoine d'intérêt régional » relève de choix dont les élu.e.s ne doivent pas être dessaisis.

Or la délibération ne fait aucune mention des modalités d'attribution. Nous proposons donc que pour ce qui concerne l'étude approfondie des candidatures soit constitué un jury pluraliste d'experts et de conseiller.e.s régionaux.ale.s.

Céline MALAISÉ

Conseil régional 57, rue de Babylone – 75359 Paris cedex 07 SP Tél.: 01 53 85 53 85

AMENDEMENT N° 000007.



Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE

Parti communiste Français, Parti de gauche, Ensemble et République & Socialisme

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL des 6 & 7 juillet 2017

Rapport n° CR 2017-131

Pour une politique innovante en matière de soutien à la jeune création : Forte, l'Île des chances et les 24h de la création.

AMENDEMENT

A l'annexe unique à la délibération, les 1) et 2) sont ainsi modifiés :

1) Définition et objectifs généraux

Ce dispositif vise à accompagner :

- de jeunes diplômés d'écoles d'art et de culture ou ayant suivi une formation qualifiante dans le secteur, selon les différents champs de la création artistique, pour leurs premières réalisations professionnelles.
- des jeunes créateurs **artistes ou collectifs d'artistes émergents** en voie de professionnalisation, pour leurs premières réalisations professionnelles.

Le dispositif a pour objectif de permettre aux jeunes créateurs artistes ou collectifs d'artistes émergents :

- . De réaliser leur projet professionnel, un passeport vers la réussite professionnelle ;
- . De disposer de moyens pour leurs premières créations professionnelles
- De mieux appréhender le domaine de création dans lequel ils veulent faire carrière (codes, enjeux, problématiques, marché, réglementations, tendances ...);
- D'accéder à un réseau de professionnels reconnus ;
- D'obtenir une visibilité à l'échelle régionale, nationale, voire internationale.

2) Bénéficiaires éligibles

Les bénéficiaires sont :

- . Les artistes ou collectif d'artistes émergents,
- Dans le cas où ceux-ci ne peuvent recevoir de rémunération directe, les structures professionnelles d'accompagnement de l'artiste : lieux culturels publics ou privés, entreprises d'accompagnement et de développement d'artistes.

Pour être éligible, le jeune créateur doit :

- Etre âgé de 18 à 30 ans et résider en lle-de-France pendant la durée de son projet ;
- Etre diplômé d'une école d'art ou de culture ou avoir suivi une formation qualifiante dans le secteur ;
- Présenter un engagement de la part d'une structure professionnelle afin de l'accompagner tout au long de son processus de création et de réalisation de son projet.

Les bénéficiaires de l'aide ne doivent pas avoir été accompagnés précédemment par un dispositif régional quel qu'il soit **relevant du domaine culturel** et ne peuvent candidater que dans une seule discipline.

Conseil régional 57, rue de Babylone – 7535



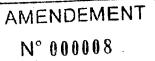
EXPOSE DES MOTIFS

Pour le groupe Front de gauche, la liste des bénéficiaires est bien trop restrictive pour répondre à la réalité des talents artistiques émergents sur notre région. Nous notons au moins deux écueils qui, à nos yeux, ne permettront pas au présent dispositif de répondre aux objectifs qu'il se fixe :

Le premier est l'absence de prise en compte de l'ensemble des artistes qui ne seraient pas passés par des écoles artistiques ou par des formations culturelles. Pourtant s'il est bien un domaine dans lequel le talent émerge hors des cadres institutionnels, c'est bien celui de la culture et des arts quels que soient leur domaine, et ce pour plusieurs raisons parmi lesquelles l'accès à ce type d'école. Si ces écoles ont élargi leur socle d'accueil à des catégories socio-économiques plus larges, la reproduction des élites est pourtant encore persistante de part leur coût de scolarité élevé qui agit telle une passoire sociale. En n'ouvrant ce dispositif qu'à ces seuls élèves, une grande partie des artistes émergents seront mis de côté.

Le deuxième est l'absence de prise en compte de l'esprit de construction collectif des nouveaux projets qui est pourtant devenu moteur dans nombre de projets culturels et artistiques qui émergent ces dernières années. Ce mode de développement permet, en effet, de faire face à des réalités économiques difficiles et de réinventer des interactions entre les différents domaines artistiques et culturelles comme l'a très bien compris le rapport CR 2017-76 relatif à « Une politique dédiée pour promouvoir les arts numériques et urbains ».

Avec cet amendement, le groupe Front de gauche entend donc faire en sorte que ce dispositif réponde aux réalités sociales et économiques de la scène émergente artistique et culturelle.





Groupe FRONT DE GAUCHE

Parti communiste Français, Parti de gauche, Ensemble et République & Socialisme

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL des 6 & 7 juillet 2017

Rapport n° CR 2017-131

Pour une politique innovante en matière de soutien à la jeune création : Forte, l'Île des chances et les 24h de la création.

AMENDEMENT

Les articles 2 et 3 de la délibération sont supprimés.

EXPOSE DES MOTIFS:

Considérant que les articles relatifs à *l'Île des Chances* et aux 24h de la création ne permettent pas aux élu.e.s de notre assemblée de se faire une opinion avisée, le groupe Front de gauche souhaite qu'ils fassent l'objet d'une présentation détaillée par le biais de règlements d'intervention en bonne et due forme.

Les quelques lignes de l'exposé des motifs relatives à ces deux dispositifs et l'absence de règlements d'intervention dans la délibération ne permettent en effet pas d'évaluer concrètement leurs tenants et aboutissants alors même que la stratégie culturelle qui était présentée par l'exécutif fin 2016 en faisait des piliers de sa nouvelle politique culturelle.

Céline MALAISÉ

Conseil régional 57, rue de Babylone – 75359 Paris cedex 07 SP Tél.: 01 53 85 53 85

AMENDEMENT N° 000009.



Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE

Parti communiste Français, Parti de gauche, Ensemble et République & Socialisme

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL des 6 & 7 juillet 2017

Rapport n° CR 2017-076

Une politique dédiée pour promouvoir les arts plastiques, numériques et urbains.

AMENDEMENT

Un article additionnel est ajouté à la délibération. Il est ainsi rédigé :

« s'engage à mettre en place un « Passe culture » basé sur le quotient familial en faveur des lycéen.ne.s.

Ce Passe leur permettra d'accéder, à l'issu du vote du présent rapport, aux manifestations d'arts plastiques, numériques et urbains d'Île-de-France puis, à terme, à l'ensemble des manifestations artistiques et culturelles franciliennes.

EXPOSE DES MOTIFS:

Le groupe Front de gauche considère que cette délibération est une occasion pour mettre en place un Passe culture bénéficiant aux jeunes franciliens et en particulier aux lycéen.ne.s.

Ce Passe permettra de répondre à l'exigence régionale de développer l'accès artistique et culturel en faveur des jeunes francilien.ne.s à travers un dispositif spécifique.

L'ouverture aux arts plastiques, numériques et urbains est ici pensé comme une première étape vers un « passe culture » plus global ouvert à terme à l'ensemble des manifestations relatives aux arts de la scène et de la rue, au cinéma et à l'audiovisuel, à la politique du livre ...

Céline MALAISÉ

Conseil régional 57, rue de Babylone – 75359 Paris cedex 07 SP Tél.: 01 53 85 53 85

AMENDEMENT N° 000010.



Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE

Parti communiste Français, Parti de gauche, Ensemble et République & Socialisme

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL des 6 & 7 juillet 2017

Rapport n° CR 2017-076

Une politique dédiée pour promouvoir les arts plastiques, numériques et urbains.

AMENDEMENT

Le « règlement d'intervention des aides à la réalisation de manifestations d'arts plastiques, numériques et urbains et aux réseaux d'arts plastiques, numériques et urbains » est ainsi modifié :

- . Compléter l'aliéna de l'article 1 par la phrase suivante :
 - « , inscrits dans des lieux pérennes ou éphémères »
- Compléter la liste des bénéficiaires de l'article 3 par les mots suivants :
 « les lieux éphémères »

EXPOSE DES MOTIFS:

Friches, locaux publics ou privés vacants, espaces autour des gares, lieux de transition urbaine, palissades de travaux... les espaces où se développent les arts urbains sont nombreux et dépassent bien souvent les cadres classiques réinventant certaines pratiques artistiques, se réappropriant des espaces délaissés en créant de nouveaux lieux de rencontre artistiques, culturelles et parfois sociales. Ils redonnent vie à des lieux délaissés, à des territoires dépourvus de vie.

Ces espaces formels et informels ne cessent de se développer en attendant l'installation d'un projet définitif.

Par cet amendement, le groupe Front de gauche souhaite intégrer les lieux éphémères à ce nouveau dispositif afin que la Région soit en phase avec l'évolution des pratiques urbaines.

Céline MALAISÉ

Conseil régional 57, rue de Babylone – 75359 Paris cedex 07 SP Tél. : 01 53 85 53 85

AMENDEMENT N° 000011.

Groupe Front de Gauche, Parti Communiste Français, Parti de Gauche Ensemble, République et Socialisme

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL des 6 et 7 juillet 2017

Rapport n° CR 2017-130

MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE #LEADER POUR LA CROISSANCE, L'EMPLOI ET
L'INNOVATION (SRDEII)
- STRATÉGIE SMART INDUSTRIE 2017-2021

AMENDEMENT

Dans le tableau des mesures figurant en annexe à la délibération, l'enjeu 1 « Projeter les entreprises industrielles vers l'industrie du futur et former aux besoins de demain », et l'objectif 1 « Moderniser 500 entreprises industrielles en 5 ans », sont complétés par la mesure suivante :

2. « Accompagner cette modernisation d'une adhésion des entreprises concernées à une démarche ambitieuse de responsabilité sociale et environnementale, ceci afin que les aides attribuées bénéficient au mieux aux salarié-e-s, aux habitant-e-s, aux territoires franciliens et à leur environnement ».

Exposé des motifs :

S'il est important que les PME et ETI puissent compter sur l'aide régionale, il est tout aussi logique que cette aide ne puisse être attribuée sans critères ni engagements sociaux et environnementaux de leur part. L'absence d'exigences et de contreparties concernant les aides publiques aux entreprises se traduit en effet trop souvent par l'inefficacité de ces aides et par un gâchis d'argent public, ceci au détriment des salariés et des territoires.

Ces exigences sont d'autant plus justifiées par la situation difficile que rencontrent aujourd'hui de nombreux salarié-e-s, et par l'importance prise par les enjeux environnementaux : ces deux problématiques sont en effet incontournables et ne peuvent plus être considérés comme secondaires dans les politiques de développement économique.

Il convient donc de les inclure dans la présente délibération.

Groupe Front de Gauche, Parti Communiste Français, Parti de Gauche Ensemble, République et Socialisme AMENDEMENT N° 000012.

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL des 6 et 7 juillet 2017

Rapport n° CR 2017-130

MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE #LEADER POUR LA CROISSANCE, L'EMPLOI ET
L'INNOVATION (SRDEII)
- STRATÉGIE SMART INDUSTRIE 2017-2021

AMENDEMENT

Dans la « Stratégie Smart Industrie » figurant en annexe à la délibération, au 2. « ATTIRER ET FAVORISER LE MAINTIEN DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES EN ILE-DE-FRANCE GRACE ÀU DÉVELOPPEMENT DE GRANDS LIEUX D'INNOVATION ET A UNE POLITIQUE FONCIÈRE INNOVANTE ET ATTRACTIVE », Objectif 4. « Encourager l'intégration de l'industrie dans l'écosystème d'excellence », la dernière phrase du second encadré est modifiée de la façon suivante :

« Il pourra s'agir de lieux dotés d'équipements mutualisés ouverts à la recherche et aux entreprises PME, PMI, ETI industrielles franciliennes, quelle que soit leur taille, servant ainsi le rapprochement entre l'offre et la demande de solutions autour de technologies-clés telles que la fabrication additive, l'intelligence artificielle ou la robotique ».

Exposé des motifs :

Au regard du contexte économique difficile que connait l'Île-de-France, qui a vu se succéder de nombreuses destructions d'emplois ces dernières années, notre collectivité doit agir et mobiliser ses outils pour favoriser le maintien de l'activité économique et la préservation de l'emploi.

Dans cette logique, elle doit en particulier travailler à renforcer les PME, PMI et ETI, qui sont les acteurs économiques ayant le plus fort potentiel de développement et de créations d'emplois sur l'ensemble des territoires régionaux.

C'est exclusivement à ces dernières que la Région doit consacrer ses aides, et non aux grandes entreprises, qui ont déjà largement bénéficié ces dernières années des largesses de l'État avec le CICE, sans contreparties ni aucun résultat en termes d'embauches, tout en poursuivant pour certaines une politique scandaleuse de licenciements boursiers.

Il s'agit par là de s'assurer que les aides publiques régionales concourent efficacement à mettre l'économie régionale au service des Francilien-ne-s, et non des actionnaires des grandes entreprises.

Le soutien régional à l'émergence de grands lieux d'innovation doit donc s'attacher à ce principe.



AMENDEMENT N° 000013.

Groupe Front de Gauche, Parti Communiste Français, Parti de Gaúche Ensemble, République et Socialisme

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL des 6 et 7 juillet 2017

Rapport n° CR 2017-130

MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE #LEADER POUR LA CROISSANCE, L'EMPLOI ET
L'INNOVATION (SRDEII)
- STRATÉGIE SMART INDUSTRIE 2017-2021

AMENDEMENT

Dans le tableau des mesures en annexe à la délibération, les mesures correspondant à l'enjeu 2 « Attirer et favoriser le maintien des activités industrielles en Ile- de-France grâce au développement de grands lieux d'innovation et à une politique foncière innovante et attractive », et à l'objectif 4 « Encourager l'intégration de l'industrie dans l'écosystème d'excellence », sont complétées par la mesure suivante :

« Concertation renforcée avec tous les territoires franciliens à forte implantation industrielle, ainsi qu'avec les pôles de compétitivité ».

Exposé des motifs :

Il est surprenant, face à l'enjeu du maintien des activités industrielles en lle-de-France, que les territoires à forte implantation industrielle et les pôles de compétitivité, qui sont des acteurs essentiels en ce domaine, ne soient pas mentionnés.

Il importe cependant que la Région engage un travail de concertation renforcée avec ces derniers pour atteindre les objectifs qu'elle se fixe.

Telle est la proposition de cet amendement.



Groupe Front de Gauche, Parti Communiste Français, Parti de Gauche Ensemble, République et Socialisme AMENDEMENT N° 000014.

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL des 6 et 7 juillet 2017

Rapport n° CR 2017-130

MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE #LEADER POUR LA CROISSANCE, L'EMPLOI ET
L'INNOVATION (SRDEII)
- STRATÉGIE SMART INDUSTRIE 2017-2021

AMENDEMENT

Dans le tableau des mesures en annexe à la délibération, la mesure correspondant à l'enjeu 1 « Projeter les entreprises industrielles vers l'industrie du futur et former aux besoins de demain », et à l'objectif 1 « Moderniser 500 entreprises industrielles en 5 ans », est complétée par la mesure suivante :

- « Axer notamment cette action de modernisation vers des secteurs répondant à des enjeux d'avenir et à dimensions écologique et sociale tels que :
 - L'innovation en matière d'économie circulaire,
 - L'innovation en matière de santé, en particulier concernant la question du vieillissement de la population, et celle du handicap. »

Exposé des motifs :

Il est proposé dans la délibération, à juste titre, de projeter les entreprises régionales « vers l'industrie du futur et former aux besoins de demain ».

Il convient toutefois de préciser davantage ces grands enjeux et ces besoins futurs.

L'économie circulaire, avec les réponses qu'elle peut apporter aux enjeux environnementaux, doit être au centre de ces orientations.

De même, il importe de davantage prendre en compte les enjeux d'innovation et de R&D des PME pour répondre aux futurs besoins liés à la santé et au vieillissement des populations. Il en va de même concernant la question du handicap, sur laquelle beaucoup reste à faire.

Cet amendement vise donc à préciser la stratégie régionale sur ces objectifs.

AMENDEMENT N° 000015

Groupe Front de Gauche, Parti Communiste Français, Parti de Gauche Ensemble, République et Socialisme

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL des 6 et 7 juillet 2017

Rapport n° CR 2017-130

MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE #LEADER POUR LA CROISSANCE, L'EMPLOI ET
L'INNOVATION (SRDEII)
- STRATÉGIE SMART INDUSTRIE 2017-2021

AMENDEMENT

Dans le tableau des mesures en annexe à la délibération, les mesures correspondant à l'enjeu 2 « Attirer et favoriser le maintien des activités industrielles en lle-de-France grâce au développement de grands lieux d'innovation et à une politique foncière innovante et attractive », et à l'objectif 4 « Encourager l'intégration de l'industrie dans l'écosystème d'excellence », sont complétées par la mesure suivante :

« Agir auprès de l'État pour que soit créé un pôle bancaire public de soutien à l'industrie. »

Exposé des motifs :

Nombre de projets industriels portés par des petites et moyennes entreprises rencontrent aujourd'hui des difficultés à se mettre en place ou à se pérenniser faute de financements. L'une des principales raisons de ces difficultés réside dans le manque d'implication du secteur bancaire pour contribuer au développement industriel.

En outre, il paraît indispensable aujourd'hui face aux logiques de délocalisations que des fonds publics puissent être saisis par les salariés et leurs organisations, avec les élus, pour le maintien de sites industriels et de leurs emplois sur nos territoires.

La création d'un pôle bancaire public constituerait un outil à même de répondre à ces questions. C'est pourquoi il est proposé ici que la Région agisse auprès de l'État pour la création de cet outil.

Groupe Front de Gauche, Parti Communiste Français, Parti de Gauche Ensemble, République et Socialisme AMENDEMENT N° 000016.

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL des 6 et 7 juillet 2017

Rapport n° CR 2017-141

MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE #LEADER : MESURES EN FAVEUR DE L'ENTREPRENEURIAT, L'ARTISANAT ET LE COMMERCE

AMENDEMENT

Dans le règlement d'intervention figurant en annexe 1 à la délibération, le 2.2. « Critères d'éligibilité » est complété par l'alinéa suivant :

- « adhésion des entreprises candidates à une démarche de responsabilité sociale et environnementale ».

Exposé des motifs :

S'il est important que les PME-PMI puissent compter sur l'aide régionale, il est tout aussi logique que cette aide ne puisse être attribuée sans critères ni engagements sociaux et environnementaux de leur part. L'absence d'exigences et de contreparties concernant les aides publiques aux entreprises se traduit en effet trop souvent par l'inefficacité de ces aides et par un gâchis d'argent public, ceci au détriment des salariés et des territoires.

Ces exigences sont d'autant plus justifiées par la situation difficile que rencontrent aujourd'hui de nombreux salarié-e-s, et par l'importance prise par les enjeux environnementaux : ces deux problématiques sont en effet incontournables et ne peuvent plus être considérés comme secondaires dans les politiques de développement économique.

Il convient donc de les inclure explicitement dans la présente délibération.



Groupe Front de Gauche. Parti Communiste Français, Parti de Gauche Ensemble, République et Socialisme

AMENDEMENT N° 000017 .

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL des 6 et 7 juillet 2017

Rapport n° CR 2017-141
MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE #LEADER : MESURES EN FAVEUR DE L'ENTREPRENEURIAT, L'ARTISANAT ET LE COMMERCE

AMENDEMENT

Dans le règlement d'intervention figurant en annexe 1 à la délibération, le 2.2. « Structures éligibles » est modifié de la facon suivante :

« Sont éligibles les personnes morales de droit public ou privé et en particulier les collectivités locales et leurs groupements, les établissements publics, les chambres consulaires, les établissements d'enseignement supérieur, les GIP, les associations, ainsi que les TPE, PME-PMI entreprises quelle que seit leur taille et leur statut juridique ».

Exposé des motifs :

Au regard du contexte économique difficile que connaît l'Ile-de-France, qui a vu se succéder de nombreuses destructions d'emplois ces dernières années, notre collectivité doit agir et mobiliser ses outils pour favoriser le maintien de l'activité économique et la préservation de l'emploi.

Dans cette logique, elle doit en particulier travailler à renforcer les TPE, PME et PMI, qui sont les acteurs économiques ayant le plus fort potentiel de développement et de créations d'emplois sur l'ensemble des territoires régionaux.

C'est exclusivement à ces dernières que la Région doit consacrer ses aides, et non aux grandes entreprises, qui ont déjà largement bénéficié ces dernières années des largesses de l'État avec le CICE, sans contreparties ni aucun résultat en termes d'embauches, tout en poursuivant pour certaines une politique scandaleuse de licenciements boursiers.

Il s'agit par là de s'assurer que les aides publiques régionales concourent efficacement à mettre l'économie régionale au service des Francilien-ne-s, et non des actionnaires des grandes entreprises.

Le dispositif régional proposé ici doit donc s'attacher à ce principe.

Groupe Front de Gauche, Parti Communiste Français, Parti de Gauche Ensemble, République et Socialisme

AMENDEMENT N° 000018

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL des 6 et 7 juillet 2017

Rapport n° CR 2017-141
MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE #LEADER : MESURES EN FAVEUR DE L'ENTREPRENEURIAT, L'ARTISANAT ET LE COMMERCE

AMENDEMENT

Dans le règlement d'intervention figurant en annexe 3 à la délibération, le 7. « Suivi et évaluation » est complété de la façon suivante :

« La mise en œuvre des projets soutenus fait l'objet d'un suivi au travers d'un comité de pilotage réuni au minimum 1 fois par an par la Région. Les structures soutenues au titre du présent dispositif devront y être représentées. Ce comité de pilotage comportera notamment des représentants de chaque groupe de l'assemblée régionale, désignés à la proportionnelle ».

Exposé des motifs :

S'il est tout à fait légitime que la Région s'attache au suivi des projets à utilité sociale qu'elle finance par la constitution d'un comité de pilotage, il est également normal, pour que ce comité fonctionne de façon optimale, que les élus régionaux puissent y participer.

Telle est la proposition de cet amendement.



Groupe Front de Gauche, Parti Communiste Français, Parti de Gauche Ensemble, République et Socialisme AMENDEMENT N° 000019.

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL des 6 et 7 juillet 2017

Rapport n° CR 2017- 127

UNE STRATÉGIE RÉGIONALE EN FAVEUR DU DESIGN AU SERVICE DE L'INNOVATION ET DE LA CROISSANCE DES ENTREPRISES FRANCILIENNES

AMENDEMENT

Les articles 1 et 2 de la délibération sont supprimés et remplacés par l'article suivant :

« Décide d'organiser une grande rencontre régionale sur les enjeux du design en Ile-de-France. Cette rencontre constituera un lieu d'échanges entre les professionnels du design, les représentants du monde économique francilien, y compris de l'économie sociale et solidaire, les représentants des territoires d'Ile-de-France, et les conseillers régionaux, pour définir collectivement les axes d'une stratégie régionale du design pour les cinq ans à venir ».

Exposé des motifs :

La présente délibération propose « la création, auprès de la Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France, d'un Conseil stratégique pour le design ».

Cependant, depuis le début de l'actuel mandat, plusieurs « conseil stratégiques » placés auprès de la Présidente de Région ont été créés dans différents domaines, sans que les élus et l'ensemble des acteurs concernés n'aient accès aux réflexions et aux propositions produites ces conseil stratégiques.

Cette absence de transparence est très problématique, et pose question quant au rôle et à l'utilité même de ces instances.

C'est pourquoi il est proposé ici d'établir une instance de réflexion et de concertation plus ouverte et transparente, pour définir dans de meilleurs conditions la future stratégie régionale du design.



Conseil régional

Groupe Front de Gauche Groupe Socialiste et Républicains Groupe Europe Ecologie Les Verts et apparentés Groupe Radical, Citoyen, Démocrate, Ecologiste et Centriste

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL des 6 & 7 juillet 2017

Rapport n° CR 2017-081

AGENDA « POUR UNE REGION ÎLE-DE-FRANCE SANS SIDA »

Amendement

A l'article 1 de la délibération, après le premier alinéa, en insérer un nouveau comme suit :

« Décide d'amplifier la campagne de sensibilisation et de prévention au VIH/SIDA, en lien avec le CRIPS, auprès de l'ensemble des jeunes, notamment par le biais des lycées, des CFA et des universités franciliennes »

EXPOSE DES MOTIFS:

Notre groupe souscrit totalement aux campagnes de prévention ciblées en direction des publics clés ou vivant avec le VIH/SIDA. Cependant, nous pensons qu'une campagne régionale de prévention plus large doit par ailleurs s'adresser à l'ensemble des jeunes, notamment via les organismes financés par la Région (lycées, CFA) ou avec lesquels elle entretient une relation privilégiée. Il est à cet égard indispensable de confirmer politiquement et financièrement le rôle du CRIPS qui a su développer, tout au long des campagnes qu'il a menées depuis plusieurs années, un travail de prévention sans égal dans notre région à destination des publics les plus jeunes.

La désinformation et les préjugés font en effet des ravages auprès du jeune public, même à l'heure du numérique, et affectent leurs comportements et leur rapport au risque.

Céline MALAISÉ

Carlos Da SILVA

Mounir SATOURI

Eddie AÏT



Séance plénière des 6 et 7 juillet 2017

Groupe socialiste & républicain

Rapport CR 2017-19 APPROBATION DU RÈGLEMENT D'INTERVENTION DU PLAN VERT DE L'ÎLE-DE-FRANCE

AMENDEMENT

L'article 2 est complété par le paragraphe suivant :

Au sein du budget total affecté au Plan Vert, une enveloppe minimale de 100 000 € est affectée au financement des jardins partagés afin de garantir la pérennité du dispositif. Un bilan des affectations est effectué chaque année sur une ligne budgétaire distincte.

Exposé des motifs :

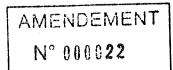
Trop souvent, l'exécutif régional utilise le prétexte de la mutualisation de plusieurs dispositifs pour supprimer des financements jusqu'alors distincts.

Le financement des jardins partagés au sein du nouveau plan vert doit être effectif et seule une enveloppe minimale affectée à leur financement ainsi qu'un suivi budgétaire annuel distinct peuvent permettre de le garantir.

Carlos Da Silva

Carlos Da Silva

Conseil régional 57, rue de Babylone – 75359 Paris cedex 07 SP Tél. : 01 53 85 53 85





Séance plénière des 6 et 7 juillet 2017

Groupe Socialiste & Républicain

Rapport CR 2017-071 ÉCOLES DE LA DEUXIÈME CHANCE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

AMENDEMENT

Un article 2 est ajouté et rédigé comme suit :

Mandate la Présidente pour demander au président du Conseil départemental des Yvelines de rétablir la participation du Conseil départemental des Yvelines au financement de l'École de la deuxième chance 78 (E2C78) dans un souci d'équité avec les structures présentes dans les autres départements franciliens.

Exposé des motifs :

La décision du Conseil départemental des Yvelines de ne plus participer au financement de l'E2C78 a été condamnée à de nombreuses reprises et doit continuer de l'être. Alors que l'ensemble des départements franciliens financent ces structures, la Région se retrouve à compenser le retrait du Conseil départemental des Yvelines à ses dépens.

Si l'investissement supplémentaire de la Région est salutaire puisqu'il permet de continuer de faire vivre cette structure essentielle pour les jeunes franciliens, il convient de ne pas conforter le département des Yvelines dans cette « prime au mauvais élève ».

C'est pourquoi l'amendement prévoit de demander à la Présidente de prendre attache du Président du Conseil départemental des Yvelines afin d'obtenir de sa part de nouveaux financements départementaux pour l'E2C78.

Carlos Da Silva

Carlos Da Silva

Conseil régional 57, rue de Babylone – 75359 Paris cedex 07 SP Tél.: 01 53 85 53 85

Page 1 sur 1



Séance plénière des 6 et 7 juillet 2017

Groupe Socialiste & Républicain

Rapport CR 2017-072 « PRÉVENIR ET LUTTER CONTRE L'ILLETTRISME EN ÎLE-DE-FRANCE » PLAN RÉGIONAL DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME - ACTIONS 2017/2019

AMENDEMENT

L'article 2 est complété comme suit :

Dans ce cadre, mandate la Présidente pour mener les démarches nécessaires auprès du Ministère de l'Éducation nationale et de chacune des trois académies d'Île-de-France permettant d'aboutir rapidement à la création de structures dites « micro-lycées » dans les départements franciliens n'en étant pas encore pourvus.

S'engage à présenter au vote du Conseil régional une stratégie de renforcement de ces structures qui sera mise en œuvre effective d'ici 2021.

Exposé des motifs :

Les micro lycées sont des structures qui accueillent des jeunes motivés jusqu'à l'âge de 25 ans, ayant décroché d'un lycée depuis au moins 6 mois et sans place dans un établissement scolaire traditionnel. Le lycéen doit être volontaire pour reprendre ses études.

L'objectif est de les aider à (re)préparer en 1 ou 2 ans un bac général, technologique ou professionnel (les possibilités diffèrent selon les établissements) et de les accompagner dans leur projet de formation en suivant des cours dans toutes les disciplines prévues pour chaque bac, mais avec des horaires aménagés et adaptés aux besoins particuliers de chaque élève.

Ces précieuses structures obtiennent des résultats équivalents voire supérieures aux taux de réussite des bacheliers aux parcours classiques. Elles sont une véritable chance pour les décrocheurs.

C'est pourquoi il convient de s'assurer, conformément à l'engagement de la Présidente de Région, d'une présence rapide d'au moins un micro-lycée dans chaque département francilien.

Dans un second temps, l'élaboration d'une stratégie régionale de développement des microlycées doit être lancée sur la base d'évaluation territoriales afin d'obtenir un maillage de ces établissements correspondant aux besoins réels.

Carlos Da Silva

Carlos Da Silva

Conseil régional 57, rue de Babylone – 75359 Paris cedex 07 SP Tél.: 01 53 85 53 85

Page 1 sur 1



Séance plénière des 6 et 7 juillet 2017

Groupe socialiste & républicain

Rapport CR 2017-120 AVIS DE LA RÉGION CONCERNANT :

- LE PROJET DE REFONTE DU DÉCRET PORTANT CRÉATION DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'AMÉNAGEMENT D'ORLY-RUNGIS-SEINE AMONT (EPA ORSA) - LE PROJET DE CRÉATION PAR CITALLIOS DE LA SAS MAURICE CLERC AFIN DE MENER UNE OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT À POISSY (78) ÉVOLUTION DE LA CONTRIBUTION DE LA RÉGION À L'ATELIER INTERNATIONAL DU GRAND PARIS (AIGP).

AMENDEMENT

L'article 2 est complété comme suit :

Approuve la prise de participation de CITALLIOS dans le capital de la SAS MAURICE CLERC déjà existante, pour un montant 7 400 € et autorise ses représentants au conseil d'administration de CITALLIOS à voter en faveur de ce projet, sous réserve de l'intégration au sein du projet de la construction d'une part significative de logements locatifs sociaux et très sociaux aux côtés des logements en accession libre.

Exposé des motifs :

Le projet prévoit « l'aménagement du site et la construction d'une résidence senior d'une capacité d'environ 120 places, la réhabilitation du bâtiment dénommé le « Château », lequel sera intégré au projet global de résidence services senior, et la construction d'environ 450 logements en majorité en accession libre, en partie collectifs et en partie en maisons de ville. »

Etant donné l'envergure du projet, il paraît incompréhensible que, parmi les 450 logements construits, ne figurent pas de logements locatifs sociaux et très sociaux. L'investissement de la Région dans ce projet doit se faire en contrepartie d'une évolution significative sur ce point.

Carlos Da Silva

Carlos Da Silva

Conseil régional 57, rue de Babylone – 75359 Paris cedex 07 SP Tél.: 01 53 85 53 85

AMENDEMENT N° 000025.



Séance plénière des 6 et 7 juillet 2017

Groupe Socialiste & Républicain

Rapport CR 2017-127 UNE STRATÉGIE RÉGIONALE EN FAVEUR DU DESIGN AU SERVICE DE L'INNOVATION ET DE LA CROISSANCE DES ENTREPRISES FRANCILIENNES

AMENDEMENT

L'article 1 est complété comme suit :

En complément des 40 membres issus du monde professionnel, les élus membres de la Commission du développement économique participeront au Conseil stratégique pour le design.

L'article 2 est complété comme suit :

La signature d'une charte de déontologie sera obligatoire pour l'ensemble des membres de ce Comité stratégique afin d'écarter tout risque de conflit d'intérêts et d'atteinte à la propriété intellectuelle notamment lors de l'adoption d'avis sur le choix des projets déposés lors d'appels à projets régionaux.

Par ailleurs, chaque nomination de membre au Comité stratégique sera soumise à l'avis de la Commission déontologique du Conseil régional d'Île-de-France.

Exposé des motifs :

Si le développement du design en Île-de-France se doit d'être reconnu et doit disposer de sa propre stratégie, celle-ci ne doit pas se réaliser au détriment des règles de base de la transparence et de la démocratie.

C'est pourquoi il est demandé à la fois de réaliser une charte déontologique obligatoire pour les membres de ce Comité et d'intégrer les élus régionaux membres de la Commission du développement économique aux réunions de ce Comité.

Carlos Da Silva

Carlos Da Silva

Conseil régional 57, rue de Babylone – 75359 Paris cedex 07 SP Tél.: 01 53 85 53 85

Page 1 sur 1



Séance plénière des 6 et 7 juillet 2017

Groupe Socialiste & Républicain

Rapport CR 2017-127 UNE STRATÉGIE RÉGIONALE EN FAVEUR DU DESIGN AU SERVICE DE L'INNOVATION ET DE LA CROISSANCE DES ENTREPRISES FRANCILIENNES

AMENDEMENT

L'article 4 est complété comme suit :

- intégrer une démarche de design thinking de l'offre touristique dans le cadre du futur schéma régional du tourisme et des loisirs.

Exposé des motifs :

La démarche du design telle qu'engagée par la Région dans ce rapport ne doit pas se limiter aux engagements listés dans la délibération. Aussi, le design de l'offre touristique est un atout important pour notre région et il reste à développer. C'est pourquoi, dans la perspective des débats attendus autour du Schéma régional du tourisme et des loisirs, il est essentiel d'intégrer dès à présent cette notion de design thinking de l'offre touristique.

Carlos Da Silva

Carlos Da Silva

Conseil régional 57, rue de Babylone – 75359 Paris cedex 07 SP Tél. : 01 53 85 53 85



Séance plénière des 6 et 7 juillet 2017

Groupe Socialiste & Républicain

Rapport CR 2017-129
EVOLUTION DU DISPOSITIF DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE À MADAGASCAR
ET AU VIETNAM: TRANSFORMATION DES INSTITUTS DES MÉTIERS DE LA VILLE EN
REPRÉSENTATIONS RÉGIONALES "PARIS RÉGION EXPERTISE", À ANTANANARIVO
ET HANOI.

AMENDEMENT

L'article 3 est supprimé

Exposé des motifs :

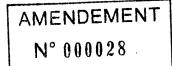
Dans sa rédaction, l'article 3 met fin à un travail de fond avec Antananarivo sur les questions de mobilité. L'abandon de ce travail est bien entendu dommageable pour l'ensemble de nos partenaires locaux, mais il est aussi symptomatique de la vision qu'a l'Exécutif régional de la coopération qui devient uniquement un guichet commercial.

Le travail réalisé par la Région et l'IMV à Madagascar ces dernières années ne peut être déconstruit de la sorte.

Carlos Da Silva

Carlos Da Silva

Conseil régional 57, rue de Babylone – 75359 Paris cedex 07 SP Tél. : 01 53 85 53 85





Séance plénière des 6 et 7 juillet 2017

Groupe Socialiste & Républicain

Rapport CR 2017-130 MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE #LEADER POUR LA CROISSANCE, L'EMPLOI ET L'INNOVATION (SRDEII) - STRATÉGIE SMART INDUSTRIE 2017-2021

AMENDEMENT

La stratégie Smart Industrie 2017-2021 située en Annexe 1 est complétée comme suit :

- En introduction, à la suite de la présentation des trois enjeux clés, les paragraphes suivants sont ajoutés :
- « Pour atteindre ces objectifs, l'exécutif présentera un document budgétaire détaillé présentant les moyens mis en œuvre pour la réalisation de cette stratégie. Ce document fera apparaître clairement les budgets déjà existants mis au profit de la stratégie *Smart Industrie* et mentionnera le ou les budgets supplémentaires nécessaires à la réalisation de ces objectifs. »
- « Par ailleurs, l'exécutif présentera, avec le concours de Défi Métiers et du Crefop, une déclinaison territoriale par bassin d'emploi de la stratégie Smart Industrie, afin de faire apparaître les territoires les moins bien dotés et d'engager une réflexion sur les mesures d'urgence à y mettre en œuvre. »
 - Le paragraphe mentionnant la création d'un comité stratégique de l'industrie chargé du suivi et de la mise en œuvre de la Stratégie smart industrie est complété comme suit :
- « L'ensemble des membres de la Commission du développement économique sera convié à chacune des réunions dudit comité. »

Exposé des motifs :

L'ambition industrielle de la Région est importante, puisqu'il est effectivement indispensable de ne pas concentrer le développement économique régional uniquement sur l'économie des services. En cela, la démarche Smart industrie est essentielle.

Pour autant, force est de constater que depuis le premier budget régional du nouvel exécutif, la part budgétaire consacrée au développement économique est en baisse. Or ce ne sont pas les projets qui manquent. C'est pourquoi il est nécessaire de consacrer un effort budgétaire plus important à cette démarche. À titre de comparaison, l'Occitanie – qui revendique elle aussi d'être la première région aéronautique d'Europe – a annoncé un plan d'investissements de 200 millions d'euros uniquement dans cette filière qui emploie 86 000 personnes et fait vivre plus de 800 entreprises des bassins toulousains et montpelliérains.

Conseil régional 57, rue de Babylone – 75359 Paris cedex 07 SP Tél.: 01 53 85 53 85 Par ailleurs, afin d'éviter les « trous dans la raquette » que constituent les territoires oubliés du développement économique, la réalisation d'une déclinaison territoriale par bassin d'emplois de cette stratégie Smart Industrie apparaît plus que nécessaire.

Enfin, pour une information totale des élus de la commission du développement économique, il semble utile que ces derniers puissent participer et intervenir lors des réunions du Comité stratégique mis en place pour le suivi du déploiement de cette stratégie.

Carlos Da Silva



Séance plénière des 6 et 7 juillet 2017

Groupe Socialiste & Républicain

Rapport CR 2017-130 MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE #LEADER : MESURES EN FAVEUR DE L'ENTREPRENEURIAT, L'ARTISANAT ET LE COMMERCE

AMENDEMENT

L'article 2 de l'annexe 3 est rédigé comme suit :

2) Structures éligibles

Seules les entreprises ayant reçu ou éligibles à l'agrément Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale peuvent bénéficier du dispositif.

Exposé des motifs :

Les acteurs de l'ESS ne peuvent être noyés dans un dispositif susceptible de s'ouvrir à d'autres, plus grands, privés, qui par une subtilité de langage fait passer un fonds dédié à l'ESS à un fonds dédié aux projets à utilité sociale.

Le poids de l'ESS dans l'économie francilienne n'est plus à démontrer. Il convient de sanctuariser les dispositifs dédiés à ce secteur.

Carlos Da Silva

Carlos Da Silva

Conseil régional 57, rue de Babylone – 75359 Paris cedex 07 SP Tél. : 01 53 85 53 85



Séance plénière des 6 et 7 juillet 2017

Groupe socialiste & républicain

Rapport CR 2017-144 POUR UN PLAN DE SÉCURISATION DES ÎLES DE LOISIRS FRANCILIENNES

AMENDEMENT

Après l'article 6, est ajouté un article additionnel rédigé comme suit :

Article 7

Encourage la réalisation de diagnostics et de bilans de sécurité partagés afin d'identifier les leviers les plus efficaces et les plus pertinents pour lutter contre l'insécurité dans les îles de loisirs franciliennes.

Exposé des motifs :

En matière de sécurité, la prévention et la répression sont deux piliers sur lesquels toute bonne politique publique doit pouvoir s'appuyer.

La délibération présentée par le groupe LR mentionne la nécessaire réalisation de diagnostics et de bilans de sécurité dans son exposé des motifs mais ne semble pas avoir jugé opportun de les faire figurer dans la délibération.

Or la région doit tout autant consacrer son énergie à trouver de nouveaux financements pour lutter contre l'insécurité dans ses îles de loisirs qu'à déterminer avec précision ceux qui seront les plus efficaces.

Carlos Da Silva

Carlos Da Silva

Conseil régional 57, rue de Babylone – 75359 Paris cedex 07 SP Tél.: 01 53 85 53 85



Séance plénière des 6 et 7 juillet 2017

Groupe socialiste & républicain

Rapport CR 2017-144 POUR UN PLAN DE SÉCURISATION DES ÎLES DE LOISIRS FRANCILIENNES

AMENDEMENT

Après l'article 6, est ajouté un article additionnel rédigé comme suit :

Article 7

Communique d'ici la prochaine séance plénière à l'ensemble des élus régionaux le résultat exhaustif des diagnostics et des bilans de sécurité déjà réalisés dans les îles de loisirs franciliennes.

Exposé des motifs :

La rédaction de la délibération du groupe LR aurait dû procéder de l'analyse circonstanciée des diagnostics et des bilans de sécurité déjà réalisés dans les îles de loisirs franciliennes.

Cela aurait permis d'apporter des réponses plus adaptées aux enjeux de sécurité auxquels elles sont confrontées tout en éclairant les débats dans l'assemblée régionale.

L'exécutif doit communiquer sans délai aux élus régionaux le résultat de ces audits.

Carlos Da Silva

Carlos Da Silva

Conseil régional 57, rue de Babylone – 75359 Paris cedex 07 SP Tél. : 01 53 85 53 85



Séance plénière des 6 et 7 juillet 2017

Groupe socialiste et républicain Groupe Radical, Citoyen, Démocrate, Ecologiste et Centriste, Groupe Europe Ecologie Les Verts et Apparentés Groupe Front de Gauche

Rapport CR 2017-81 - Agenda « Pour une région Ile-de-France sans Sida »

AMENDEMENT

L'article 1 du projet de délibération est modifié comme suit :

Article 1:

Décide de développer les actions d'information, de prévention, de dépistage et d'accompagnement à destination, notamment des publics clés et vivant avec le VIH/SIDA par le soutien de projets de lutte contre le VIH/SIDA et de porter une attention particulière aux réfugiés.

Les subventions accordées en application du présent article sont imputées sur le chapitre budgétaire 934 « Santé et action sociale », code fonctionnel 41, programme HP 41-001 «Prévention et éducation à la santé ».

Exposé des motifs :

L' « Agenda pour une Ile-de-France sans sida » ne doit pas oublier les problématiques d'accès à l'information, à la prévention, au dépistage et à l'accompagnement des réfugiés qui se trouvent souvent dans des conditions de précarité sociale et sanitaire extrême à leur arrivée. Cet amendement vise à réaffirmer l'engagement de la Région à leurs côtés dans le cadre de la lutte universelle contre le sida en Ile-de-France.

Le sida ignore les frontières et la mobilité des populations les plus exposées doit nous conduire à avoir une stratégie internationale et d'accueil sur le sujet.

Carlos Da Silva

Carlos Da Silva

Eddie Aït

Mounif-Satouri

Céline Malaisé



Séance plénière des 6 et 7 juillet 2017

Groupe socialiste et républicain Groupe Radical, Citoyen, Démocrate, Ecologiste et Centriste, Groupe Europe Ecologie Les Verts et Apparentés

Rapport CR 2017-81 - Agenda « Pour une région Ile-de-France sans Sida »

AMENDEMENT

<u>Un article 16 est ajouté et modifié comme suit :</u>

Décide de renforcer l'offre de soins au titre de l'« Agenda pour une Ile-de-France sans sida » en présentant lors de la prochaine séance du Conseil régional un nouveau plan de lutte contre les déserts médicaux.

Ce plan inclura le principe d'un doublement du « Fonds régional de résorption des déserts médicaux »

Exposé des motifs:

Un bon maillage des soins de santé primaires est une condition essentielle pour garantir l'accès de toutes et tous en matière de santé à l'information, à la prévention, au dépistage, aux soins et à l'accompagnement.

La désertification médicale de l'Ile-de-France et l'accroissement des inégalités d'accès aux soins entre territoires freinent aujourd'hui les ambitions de l'« Agenda pour une Ile-de-France sans sida ».

La promotion de politiques adaptées, innovantes et inclusives contre le sida doit s'appuyer sur un renforcement des dispositifs et des moyens pour résorber les déserts médicaux.

Carlos Da Silva

Carlos Da Silva

Eddie Aït

Mount Satouri



Conseil régional

Séance plénière des 6 et 7 juillet 2017

Groupe Radical, Citoyen, Démocrate, Ecologiste et Centriste, Groupe Socialiste et Républicain Groupe Europe Ecologie Les Verts et Apparentés

Rapport CR 2017-81 - Agenda « Pour une région Ile-de-France sans Sida »

AMENDEMENT

L'article 14 du projet de délibération est modifié comme suit :

Article 14

Propose dans le cadre de ses réseaux internationaux que la Région Ile-de-France demande à ses partenaires d'intégrer dans les accords de coopération décentralisée un axe « prévention du VIH/Sida », qu'elle partage ses objectifs et ainsi donne une ampleur internationale à la lutte contre le VIH/SIDA permettant d'atteindre les objectifs fixés dans la lutte contre le sida. Les ambassadeurs « Pour une Ile-de-France sans Sida », Jean Spiri et Jean-Luc Romero-Michel, porte-paroles de l'engagement régional, tiendront leur rôle de mobilisation et de partenariat, et apporteront tout leur concours à la promotion de la lutte contre le Sida au niveau international.

La Région proposera aux réseaux internationaux avec lesquels elle travaille de partager les objectifs et la stratégie établie dans la déclaration de Paris pour contribuer à donner une ampleur internationale et favoriser l'atteinte des objectifs de l'ONUSIDA

Exposé des motifs:

Le présent amendement vise à intégrer systématiquement un axe « Prévention du VIH/Sida » dans les accords de coopération décentralisée signés par notre Conseil régional et à réaffirmer et préciser le rôle des Ambassadeurs « Pour une région Ile-de-France sans Sida ».

Eddie Aït

Mounir Satouri

Carlos Da Silva



Conseil régional

Séance plénière des 6 et 7 juillet 2017

Groupe Radical, Citoyen, Démocrate, Ecologiste et Centriste, Groupe Socialiste et Républicain Groupe Europe Ecologie Les Verts et Apparentés Groupe Front de Gauche

Rapport CR 2017-81 - Agenda « Pour une région Ile-de-France sans Sida »

AMENDEMENT

L'article 8 du projet de délibération est modifié comme suit :

Article 8

Décide de développer l'information sur la prévention et la promotion du dépistage notamment en lien avec le site numérique iPasscontraception.

La mise en œuvre de ce développement sera imputée sur l'action 14100111 du chapitre budgétaire 934 « Santé et action sociale », code fonctionnel 41, programme HP 41-001 « Prévention et éducation à la santé ».

Décide de soutenir des campagnes d'information sur les traitements post-exposition

Exposé des motifs:

Le présent amendement vise à intégrer le soutien aux campagnes d'information sur les traitements post-exposition. En effet peu de gens savent qu'il est possible entre 4h et 48h après une prise de risque de prendre ce traitement, très efficace pour éviter de contracter la maladie.

Eddie Aït

Mount Natouri

Céline Malaisé



Séance plénière des 6 et 7 juillet 2017

Groupe Radical, Citoyen, Démocrate, Ecologiste et Centriste, Groupe Socialiste et Républicain Groupe Europe Ecologie Les Verts et Apparentés

Rapport CR 2017-81 - Agenda « Pour une région Ile-de-France sans Sida »

AMENDEMENT

L'article 3 du projet de délibération est modifié comme suit :

Article 3

Décide d'associer le Conseil régional, **en coordination et en complémentarité avec la Ville de Paris et son programme « Vers un Paris sans Sida »** à l'effort de déploiement des autotests au plus près des besoins des publics clés. Ces outils de dépistage seront mis à disposition des structures partenaires habilitées à les fournir auprès de ces publics. Le CRIPS dans le cadre de ses missions prendra toute sa part à ce processus et pourra jouer son rôle d'information sur l'efficacité de cette action.

Exposé des motifs :

Le présent amendement vise à faire en sorte que les actions menées dans le cadre de l'Agenda « Pour une région Ile-de-France sans Sida », comme la mise à disposition d'autotests, soient élaborées et menées en concertation et en coopération avec les autres collectivités locales franciliennes et notamment la Ville de Paris.

Eddie Aït

Mounitatouri

Carlos Da Silva



Conseil régional

Séance plénière des 6 et 7 juillet 2017

Groupe Radical, Citoyen, Démocrate, Ecologiste et Centriste, Groupe Socialiste et Républicain Groupe Europe Ecologie Les Verts et Apparentés Groupe Front de Gauche

Rapport CR 2017-81 - Agenda « Pour une région Ile-de-France sans Sida »

AMENDEMENT

L'article 5 du projet de délibération est modifié comme suit :

Article 5

Décide de participer à la promotion, à la diffusion et au soutien des possibilités de traitement préventifs et d'accompagnement notamment PrEP et Tasp.

Décide de soutenir, en lien avec le CRIPS, la diffusion des préservatifs internes et externes.

Exposé des motifs :

Le présent amendement vise à réaffirmer le soutien du Conseil régional d'Île-de-France aux initiatives favorisant la diffusion de préservatifs externes et internes.

Eddie Aït

Mouni**y Sa**touri

Céline Malaisé



Séance plénière des 6 et 7 juillet 2017

Groupe Radical, Citoyen, Démocrate, Ecologiste et Centriste, Groupe Socialiste et Républicain Groupe Europe Ecologie Les Verts et Apparentés Groupe Front de Gauche

Rapport CR 2017-81 - Agenda « Pour une région Ile-de-France sans Sida »

AMENDEMENT

L'article 2 du projet de délibération est modifié comme suit :

Article 2 :

Décide de poursuivre et d'amplifier l'engagement régional en faveur de la lutte contre les discriminations (sérophobie, homophobie etc.) et les campagnes sur la sérophobie et les LGBTIQ-phobies, en lien avec le CRIPS.

Puis à la suite du premier alinéa, ajouter la mention suivante :

« La mise en œuvre de ce développement sera imputée sur le chapitre budgétaire 930 « Services généraux », code fonctionnel 021, programme HP 021-005 « Lutte contre les discriminations »

Exposé des motifs:

Le présent amendement vise à ce que le Conseil régional d'Ile-de-France s'engage également à poursuivre et amplifier les campagnes contre la sérophobie et la LGBTIQ-phobie et à rappeler l'importance du rôle et de l'implication du CRIPS dans la poursuite de ces actions.

Eddie Aït

Moupir Satouri

Céline Malaisé



Séance plénière des 6 et 7 juillet 2017

Groupe Radical, Citoyen, Démocrate, Ecologiste et Centriste, Groupe Socialiste et Républicain Groupe Europe Ecologie Les Verts et Apparentés Groupe Front de Gauche

Rapport CR 2017-81 - Agenda « Pour une région Ile-de-France sans Sida »

AMENDEMENT

L'article 1 du projet de délibération est modifié comme suit :

Article 1:

Décide de développer les actions d'information, de prévention, de dépistage et d'accompagnement à destination, notamment des publics clés et vivant avec le VIH/SIDA par le soutien de projets de lutte contre le VIH/SIDA et de porter une attention particulière aux séniors séropositifs et à la sensibilisation des EPHAD.

Les subventions accordées en application du présent article sont imputées sur le chapitre budgétaire 934 « Santé et action sociale », code fonctionnel 41, programme HP 41-001 «Prévention et éducation à la santé ».

Exposé des motifs:

Le présent amendement vise à intégrer les enjeux liés aux séniors séropositifs et à la sensibilisation des EPHAD. Ceci afin de mieux soutenir ce public aujourd'hui largement oublié des politiques de prévention et d'aide aux séropositifs alors que c'est désormais chez les plus de 50 ans que l'on constate les taux de prévalence les plus élevés. Une attention particulière sera apportée aux personnes devenues séropositives avant l'arrivée des trithérapies.

- MAA

Eddie Aït

Moyair Satouri

Céline Malaisé

Carlos Da Silva



Conseil régional

Séance plénière des 6 et 7 juillet 2017

Groupe Radical, Citoyen, Démocrate, Ecologiste et Centriste, Groupe Socialiste et Républicain Groupe Europe Ecologie Les Verts et Apparentés Groupe Front de Gauche

Rapport CR 2017-81 - Agenda « Pour une région Ile-de-France sans Sida »

AMENDEMENT

L'article 1 du projet de délibération est modifié comme suit :

Article 1:

Décide de développer les actions d'information, de prévention, de dépistage, **d'éducation thérapeutique** et d'accompagnement à destination, notamment des publics clés et vivant avec le VIH/SIDA par le soutien de projets de lutte contre le VIH/SIDA.

Les subventions accordées en application du présent article sont imputées sur le chapitre budgétaire 934 « Santé et action sociale », code fonctionnel 41, programme HP 41-001 «Prévention et éducation à la santé ».

Exposé des motifs:

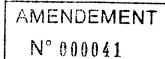
Le présent amendement vise à intégrer l'éducation thérapeutique dans les actions développées par le Conseil régional d'Île-de-France dans le cadre de son Agenda « Pour une région Île-de-France dans Sida »

Eddie Aït

Moupir Satouri

Céline Malaisé

Carlos Da Silva





Groupe Radical, Citoyen, Démocrate, Ecologiste et Centriste Séance plénière des 6 et 7 juillet 2017

Rapport CR 2017-119 – Approbation du règlement d'intervention du Plan Vert de l'Île-de-France

AMENDEMENT

<u>Le chapitre 2.2 « Dépenses éligibles (études et travaux) » de l'annexe de la délibération est modifié comme suit</u> :

Pour les contrats verts, la Région soutient les études de planification et de programmation conduisant à l'élaboration du projet d'ensemble.

Hors contrats verts, en termes d'études, sont éligibles au soutien de la Région les études pré-opérationnelles correspondant à l'ensemble des études de définition du projet permettant de préciser les travaux à mener et de prendre en compte toutes les fonctionnalités des espaces verts. Il s'agit notamment des études d'usage et de fréquentation des habitants, de réduction des effets d'îlots de chaleur, des inventaires et diagnostics écologiques ou des études de sols permettant une bonne élaboration du Dossier de consultation des entreprises (DCE).

En termes de travaux, les investissements éligibles sont précisés ci-après, en cohérence avec les grands types de fonctionnalités promues par le Plan Vert.

Les projets éligibles sont :

Sur tout le territoire francilien:

- -la création d'espaces verts et de liaisons vertes ouverts au public,
- -la création d'aménagements favorisant la place de l'eau dans l'espace public,
- les jardins partagés dès lors qu'ils permettent l'association du public et qu'ils sont soutenus par les communes et les intercommunalités,
- -les toitures et murs végétalisés accessibles au public.

Sur les territoires en contrat vert

-les créations d'alignement d'arbres.

Les travaux éligibles sont :

- les travaux d'aménagement des sols et des terrains en liaison directe avec la création d'espaces verts et **l'amélioration de la place de l'eau dans l'espace public**,
- les plantations recourant à une grande diversité de végétaux non allergènes, consommant peu d'eau et présentant des propriétés intéressantes en termes de rafraîchissement et de gestion des eaux pluviales et d'essences locales (plantes vivaces, herbacées, arbustives, arbres), avec une priorité pour celles labellisées « Végétal local » ou équivalent, et les frais directement associés, tuteurs, paillage, clôtures... Les plantes reconnues comme invasives en Île-de-France sont exclues,
- pour les jardins partagés : l'ensemble des équipements et des dépenses liés à l'aménagement et à l'activité de jardinage (aménagements du terrain, cabanes, clôtures...), hors petit matériel (outils de jardinage notamment).

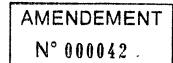
LES DEPENSES SUIVANTES NE SONT PAS ELIGIBLES AUX AIDES REGIONALES

- le renouvellement de plantes et d'arbres d'alignement,
- les plantes annuelles et aménagements plantés temporaires,
- toutes les dépenses pour l'entretien, la gestion et la surveillance de l'espace, y compris le matériel,
- le mobilier, les équipements sportifs ou de jeux et l'éclairage
- les revêtements imperméables et les aménagements routiers

Exposé des motifs

Le présent amendement vise à développer la place de l'eau dans l'espace public et de s'assurer que les végétaux choisis participent de manière optimale à la lutte contre les effets d'ilot de chaleur et consomment le moins possible d'eau.

Le dérèglement climatique auquel nous faisons face doit reposer sur deux piliers : l'atténuation et l'adaptation. A cet égard, et afin de renforcer la résilience de notre Région, notamment lors des périodes de canicule qui s'annoncent de plus en plus nombreuses, il convient de faire une plus grande place à l'eau et aux végétaux dans l'espace public afin de lutter contre les effets d'îlots de chaleur et de développer les trames vertes et bleues.





Groupe Radical, Citoyen, Démocrate, Ecologiste et Centriste

Séance plénière des 6 et 7 juillet 2017

Rapport CR 2017-119 – Approbation du règlement d'intervention du Plan Vert de l'Île-de-France

AMENDEMENT

Le chapitre 2.1 « Nature des projets subventionnables » de l'annexe de la délibération est modifié comme suit :

Sont éligibles aux financements de la Région tous les projets d'espaces verts et de nature ouverts au public. Il s'agit notamment de projets comportant :

- des espaces verts allant du plus naturel au plus paysagé,
- des aménagements renforçant la place de l'eau dans l'espace public
- des espaces verts accompagnant les infrastructures de transports ou de circulations douces, les espaces publics et les zones d'activité : liaisons vertes, berges, emprises routières et ferrées, alignements d'arbres...
- des espaces interstitiels, des friches, des délaissés situés dans les zones urbaines,
- des espaces publics à désimperméabiliser,
- des anciennes carrières,
- des jardins partagés,
- des toitures et terrasses végétalisées,
- de la création d'alignements arborés dans les territoires en Contrat Vert.

Ces projets, qui correspondent à des opérations de création d'espaces et de sites, doivent s'inscrire dans les premiers objectifs du Plan Vert, qu'il s'agisse de l'augmentation du ratio de m² d'espaces verts ouverts au public par habitant ou d'amélioration de l'accessibilité aux espaces de proximité et aux espaces récréatifs de fin de semaine.

En fonction de leur situation au regard de la carence en espaces verts du territoire, les projets sont éligibles dans les conditions suivantes :

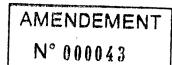
	Territoires très carencés	Autres territoires
Surface de l'espace vert	Toute surface	> 2.000 m ²

Exposé des motifs

Le présent amendement vise à développer la place de l'eau dans l'espace public.

Le dérèglement climatique auquel nous faisons face doit reposer sur deux piliers : l'atténuation et l'adaptation. A cet égard, et afin de renforcer la résilience de notre Région, notamment lors des périodes de canicule qui s'annoncent de plus en plus nombreuses, il convient de faire une plus grande place à l'eau dans l'espace public afin de lutter contre les effets d'îlots de chaleur et de développer les trames vertes et bleues.

-AA





Séance plénière des 6 et 7 juillet 2017

Groupe Radical, Citoyen, Démocrate, Ecologiste et Centriste

Rapport CR 2017-141 – Mise en œuvre de la stratégie #Leader : Mesures en faveur de l'entreprenariat, l'artisanat et le commerce

AMENDEMENT

Le chapitre 2 « Structures éligibles » de l'annexe 3 de la délibération est modifié comme suit :

Sont éligibles toutes les entreprises susceptibles de démontrer qu'elles se conforment aux critères de « l'Entreprise solidaire d'Utilité Sociale » mentionnés à l'article L. 3332-17-1. I du code du travail, en particulier :

1° L'entreprise poursuit comme objectif principal la recherche d'une utilité sociale, définie à l'article

2 de la loi relative à l'Economie Sociale et Solidaire du 31 juillet 2014 cité à l'article 3 du présent règlement

<u>2° La charge induite par son objectif d'utilité sociale a un impact significatif sur le compte de résultat ou la rentabilité financière de l'entreprise</u>

- 3° La politique de rémunération de l'entreprise satisfait aux deux conditions suivantes :
- a) La moyenne des sommes versées, y compris les primes, aux cinq salariés ou dirigeants les mieux rémunérés n'excède pas, au titre de l'année pour un emploi à temps complet, un plafond fixé à 7 fois la rémunération annuelle perçue par un salarié à temps complet sur la base de la durée légale du travail et du salaire minimum de croissance, ou du salaire minimum de branche si ce dernier est supérieur;
- b) Les sommes versées, y compris les primes, au salarié ou dirigeant le mieux rémunéré n'excèdent pas, au titre de l'année pour un emploi à temps complet, un plafond fixé à 10 fois la rémunération annuelle mentionnée ci-dessus.

Les entreprises ayant reçu l'agrément Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale sont réputées satisfaire à ces critères.

Sont éligibles toutes les entreprises ayant reçu l'agrément Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale.

Exposé des motifs

Le présent amendement vise à s'assurer que les entreprises aidées relèvent bien de l'Economie Sociale et Solidaire. L'agrément Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale (ESUS) mentionné à l'article L.3332-17-1.-I du code du travail apporte cette garantie.

Bdlin A:T

AMENDEMENT N° 000044.



Conseil régional

Séance plénière des 6 et 7 juillet 2017

Groupe Radical, Citoyen, Démocrate, Ecologiste et Centriste

Rapport CR 2017- 84 – Pour une politique régionale ambitieuse de valorisation du patrimoine

AMENDEMENT

L'article 4 est modifié comme suit :

« Approuve la création du Fonds régional photographique audiovisuel **qui pourra notamment être à l'initiative d'évènements citoyens tels que l'organisation d'un concours de photographie amateur.** »

Exposé des motifs :

Le présent amendement vise à valoriser le petit patrimoine francilien au travers d'un concours de photographie amateur, afin de lui offrir une visibilité accrue et d'impliquer tous les citoyens dans sa valorisation.



Séance plénière des 6 et 7 juillet 2017

Groupe Radical, Citoyen, Démocrate, Ecologiste et Centriste

Rapport CR 2017- 144 - Pour un Plan de sécurisation des îles-de-loisir franciliennes

AMENDEMENT

L'article 5 de la délibération est modifié comme suit :

Article 5

Mandate la présidente pour faire étudier les mesures de sécurisation évoquées au 3.3.2.1, 3.3.2.2, 3.3.2.3 et 3.3.2.4 de l'exposé des motifs

Exposé des motifs :

Le présent amendement vise à exclure l'acquisition et l'utilisation de drones des mesures prévues pour améliorer la sécurité des îles-de-loisir franciliennes.

Leur utilisation dans ce but est aujourd'hui interdite. Elle doit le rester au vu notamment des risques physiques, des aléas juridiques et des dérives qu'elle peut entraîner. La sécurité des îles-de-loisir d'Ile-de-France est un véritable sujet, mais il ne saurait être le prétexte du développement d'une hypersurveillance.



Conseil régional

Séance plénière des 6 et 7 juillet 2017

Groupe Radical, Citoyen, Démocrate, Ecologiste et Centriste

Rapport CR 2017- 144 – Pour un Plan de sécurisation des îles-de-loisir franciliennes

AMENDEMENT

Le projet de délibération est modifié comme suit :

Article 6

Mandate la Présidente du Conseil régional pour négocier avec le Gouvernement l'évolution nécessaire de la législation concernant l'utilisation des drones de vidéo-protection

Exposé des motifs:

Le présent amendement vise à exclure l'acquisition et l'utilisation de drones des mesures prévues pour améliorer la sécurité des îles-de-loisir franciliennes.

Leur utilisation dans ce but est aujourd'hui interdite. Elle doit le rester au vu notamment des risques physiques, des aléas juridiques et des dérives qu'elle peut entraîner. La sécurité des îles-de-loisir d'Île-de-France est un véritable sujet, mais il ne saurait être le prétexte du développement d'une hypersurveillance.

AMENDEMENT N° 000047.



Conseil régional

Séance plénière des 6 et 7 juillet 2017

Groupe Radical, Citoyen, Démocrate, Ecologiste et Centriste Groupe Socialiste et Républicain Groupe Front de Gauche

Rapport CR 2017-120

Avis de la Région concernant :

Le projet de refonte du décret portant création de l'établissement public d'Orly-Rungis-Seine Amont (EPA ORSA)

Le projet de création par CITALLIOS de la SAS Maurice Clerc afin de mener une opération d'aménagement à Poissy (78)

Evolution de la contribution régionale à l'Atelier International du Grand Paris (AIGP)

AMENDEMENT

L'article 1 de la délibération est modifié comme suit :

Article 1

Donne un avis favorable au projet de création d'une fédération entre GPA et l'EPA ORSA sous réserve :

1º que la Région soit directement associée aux modalités d'élaboration de la convention qui doit déterminer ce processus de création d'une fédération entre les deux établissements :

2° que la gouvernance de Grand Paris Aménagement soit placée sous la présidence d'un élu régional.

Exposé des motifs

Grand Paris Aménagement (GPA) est un organisme d'Etat qui a fait évoluer sa gouvernance pour être au plus près des intercommunalités, notamment en abandonnant le principe de PDG pour un président élu et un directeur général nommé par l'Etat. Le Conseil d'administration de GPA est d'ores et déjà composé de quatre représentants de la Région Ile-de-France, de deux représentants de la Métropole et de représentants des EPCI.

Lors de la signature du décret, la Région Ile-de-France avait déjà voulu se voir octroyer la Présidence de GPA, ce qui avait été refusé conformément aux débats du Parlement.

Il y aurait une certaine contradiction à ce que la région préside GPA en ayant des politiques régionales contraires aux projets d'aménagement portés par cet établissement public et ses partenaires. Le débat entre la présidente de Région et le président de la Métropole ne doit pas guider les choix du Conseil régional. L'intérêt et le bien-être des Franciliennes et des Franciliens doivent l'emporter. Accorder la présidence de GPA à la Région serait contraire à leurs intérêts.

Eddie Aït

Carlos Da Silva

Carlos Da Silva

Céline Malaisé



Groupe Front national - IDF Bleu Marine

AMENDEMENT N° 000048

Séance plénière des 6 et 7 juillet 2017
Rapport n° CR 2017-141
MISE EN OEUVRE DE LA STRATÉGIE #LEADER : MESURES EN FAVEUR DE L'ENTREPRENEURIAT,
L'ARTISANAT ET LE COMMERCE

AMENDEMENT 1

Dans le « Règlement d'intervention : Politique de soutien à l'entrepreneuriat et au développement des TPEPME » (annexe n°1 à la délibération), au « 1.4. Suivi et évaluation », dans l'avant-dernier paragraphe, après les mots « ... au travers d'un comité de pilotage », il est ajouté ceci : « dont font partie les membres de la commission développement économique ».

Exposé des motifs :

Il est sain que des élus fassent partie de ce comité de pilotage et il est tout à fait logique que ce soit ceux qui siègent à la commission de développement économique.

Walland de Saint

Wallerand de Saint Just

Conseil régional 57, rue de Babylone - 75007 Paris Tél.: 01 53 85 51 98 www.iledefrance.fr

E.mail: groupefn@iledefrance.fr



Groupe Front national - IDF Bleu Marine

AMENDEMENT N° 000049

Séance plénière des 6 et 7 juillet 2017 Rapport n° CR 2017-141 MISE EN OEUVRE DE LA STRATÉGIE #LEADER : MESURES EN FAVEUR DE L'ENTREPRENEURIAT, L'ARTISANAT ET LE COMMERCE

AMENDEMENT 2

Dans le « Règlement d'intervention : Politique de soutien à l'entrepreneuriat et au développement des TPEPME » (annexe n°1 à la délibération), au « 1.4. Suivi et évaluation », les mots suivants sont supprimés : « Nombre de femmes bénéficiaires de prêts d'honneur/garantie - Nombre d'habitants des Quartiers politique de la Ville bénéficiaires de prêts d'honneur ou garanties ».

Exposé des motifs :

La discrimination positive est contraire aux valeurs et principes républicains inscrits dans notre Constitution mais elle est aussi inefficace et engendre de graves effets pervers.

Texte de Madame Anne-Marie Le Pourhiet, vice-présidente de l'Association française de droit constitutionnel et professeur à l'université de Rennes-I. (Le Figaro 13 juin 2017) :

La discrimination positive, que les Anglo-Saxons appellent affirmative action («action positive»), consiste à adopter des mesures de faveur (priorités à l'embauche, promotions préférentielles, dispenses de concours, épreuves spéciales dérogatoires, points supplémentaires, emplois, contrats ou marchés réservés, quotas, parité, etc.) pour des catégories de personnes désignées par un critère non social (race, ethnie, religion, langue, sexe, orientation sexuelle, handicap, etc.) et dont on affirme qu'elles ont subi des discriminations passées ou présentes ou qu'elles sont «défavorisées».

Il s'agit donc de passe-droits accordés aux membres de certaines catégories pour leur permettre d'échapper aux critères du droit commun. L'adjectif «positif» est destiné à gommer le caractère négatif de la différenciation puisque toute discrimination est en l'espèce évidemment positive pour son bénéficiaire mais négative pour celui qu'elle exclut. Une discrimination «en faveur» des femmes ou des Noirs se fait évidemment «au détriment» des hommes ou des Blancs. Et dès lors que l'on prétend ériger la «lutte contre les discriminations» en politique publique, il est incohérent de prétendre parallèlement les encourager «en faveur» de certaines catégories et donc au préjudice des autres. Il s'agit d'une application bien connue de la théorie multiculturaliste consistant à repérer dans la société des catégories de «dominés» qui auraient le droit de bénéficier de traitements de faveur en compensation des oppressions subies. On y retrouve aussi la rhétorique marxiste selon laquelle il conviendrait d'écarter l'égalité de «droits formels» pour parvenir au forceps à une égalité de fait, dite «égalité réelle», à cette différence près que le socialisme s'intéressait aux classes alors que le culturalisme se préoccupe des races, des religions et des sexes.

Ces mesures discriminatoires qui évacuent le critère méritocratique sont évidemment contraires aux valeurs et principes républicains inscrits dans notre Constitution, mais elles sont aussi inefficaces et



Groupe Front national - IDF Bleu Marine

engendrent de graves effets pervers.

Notre Constitution, dans la plus pure tradition républicaine issue de la Révolution française, consacre une stricte égalité de droits entre les citoyens: «Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits (...). La loi (...) doit être la même pour tous (...). Tous les citoyens étant égaux à ses yeux sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents (...)». «La loi garantit à la femme dans tous les domaines des droits égaux à ceux de l'homme (...). La France (...) assure l'égalité de tous les citoyens devant la loi sans distinction d'origine, de race ou de religion.» C'est sur le fondement de ces principes que le Conseil constitutionnel a jugé que la Constitution «s'oppose à toute division par catégories des électeurs et des éligibles (...) et à ce que soient reconnus des droits collectifs à quelque groupe que ce soit, défini par une communauté d'origine, de culture, de langue ou de croyance». Il a ainsi censuré la notion de «peuple corse», les quotas ou la parité sexuelle, la charte européenne des langues régionales ou les statistiques ethno-raciales. Il a donc fallu réviser la Constitution pour permettre au législateur d'imposer la parité ou la priorité autochtone dans l'accès aux emplois et professions de certaines collectivités d'Outre-mer.

Beaucoup de discriminations positives ethno-raciales échappent cependant au contrôle du juge constitutionnel parce qu'elles n'empruntent pas la voie législative ou réglementaire ou que les autorités compétentes camouflent les critères interdits en utilisant des euphémismes sociologiques ou géographiques. Par exemple: «modalités particulières d'admission destinées à assurer un recrutement diversifié des étudiants». Ou encore: «à aptitude égale la commission de sélection donne la priorité aux candidats qui résident dans un quartier prioritaire de la politique de la ville». Ou bien encore : «favoriser l'émergence d'une fonction publique plus représentative du bassin de vie qu'elle administre».

De surcroît, cette politique de discrimination positive se révèle également inefficace et engendre des effets pervers que les États-Unis ont éprouvés. Au lieu de créer les conditions permettant à tous de concourir à égalité, elle consiste à dispenser de concours ceux que l'on juge incapables de passer les épreuves communes. Il s'agit donc d'un système de «triche» exactement comme le dopage dans les épreuves sportives. Mais celui qui n'avait pas les compétences requises pour entrer dans l'école ou la fonction ne les aura pas par miracle au lendemain de son admission préférentielle et va donc traîner ses insuffisances par la suite, ce qui ne fait qu'accroître le ressentiment. De tels procédés, d'ailleurs, ne sont pas admis dans le domaine des sciences dures (mathématiques, physique). Et ils sont strictement déconseillés lorsqu'il s'agit de former et de recruter, notamment, des chirurgiens ou des pilotes de ligne. Ça serait trop dangereux.

Écartant la méritocratie, ces passe-droits ne peuvent, en tout état de cause, concerner qu'une faible minorité d'individus, car leur généralisation conduirait à baisser gravement le niveau de performance d'une école, d'une entreprise, d'une administration (ou d'un festival de cinéma) et à couler sa réputation.

Enfin et surtout, ce type de mesures préférentielles a un coût social, moral et politique très lourd. Il renforce d'abord le communautarisme dont il est issu en incitant les individus à s'inscrire dans un groupe pour pouvoir bénéficier des avantages accordés et en perpétuant ainsi les assignations à identité. Une société qui remplace la méritocratie républicaine par la médiocratie sociétale et instaure un système où les catégories ethno-raciales et sexuelles se «partagent le gâteau» se met en péril et menace gravement la paix civile. Qu'est-ce qui arrive fatalement lorsque, à un concours de



Groupe Front national - IDF Bleu Marine

recrutement de pompiers de Los Angeles, un Noir est reçu avec 9/20 et un Blanc collé avec 15/20? Que ressent le citoyen qui lit dans un quotidien ces propos du président d'un grand groupe français: «Lorsque nous rencontrons un candidat qui a un prénom d'origine étrangère, il a plus de chances d'être recruté que celui qui porte un prénom français de souche»?

Inutile de jouer les tartuffes devant la «montée des extrêmes» lorsqu'à longueur d'actes et de discours démagogiques et clientélistes, certaines élites dirigeantes ne font que semer les ferments de l'amertume sociale.

ellerand de Sant Just.

Wallerand de Saint Just



Groupe Front national - IDF Bleu Marine

AMENDEMENT N° 000050

Séance plénière des 6 et 7 juillet 2017 Rapport n° CR 2017-141 MISE EN OEUVRE DE LA STRATÉGIE #LEADER : MESURES EN FAVEUR DE L'ENTREPRENEURIAT, L'ARTISANAT ET LE COMMERCE

AMENDEMENT 3

Dans le « Règlement d'intervention : Politique de soutien à l'entrepreneuriat et au développement des TPEPME.» (annexe n°1 à la délibération), au « 2.1. Objectifs », les mots suivant sont supprimés : « Une attention particulière pourra être apportée à des publics prioritaires en raison par exemple de leur âge, de leur sexe, ou de leur localisation géographique. »

Exposé des motifs:

La discrimination positive est contraire aux valeurs et principes républicains inscrits dans notre Constitution mais elle est aussi inefficace et engendre de graves effets pervers.

Texte de Madame Anne-Marie Le Pourhiet, vice-présidente de l'Association française de droit constitutionnel et professeur à l'université de Rennes-I. (Le Figaro 13 juin 2017) :

La discrimination positive, que les Anglo-Saxons appellent affirmative action («action positive»), consiste à adopter des mesures de faveur (priorités à l'embauche, promotions préférentielles, dispenses de concours, épreuves spéciales dérogatoires, points supplémentaires, emplois, contrats ou marchés réservés, quotas, parité, etc.) pour des catégories de personnes désignées par un critère non social (race, ethnie, religion, langue, sexe, orientation sexuelle, handicap, etc.) et dont on affirme qu'elles ont subi des discriminations passées ou présentes ou qu'elles sont «défavorisées».

Il s'agit donc de passe-droits accordés aux membres de certaines catégories pour leur permettre d'échapper aux critères du droit commun. L'adjectif «positif» est destiné à gommer le caractère négatif de la différenciation puisque toute discrimination est en l'espèce évidemment positive pour son bénéficiaire mais négative pour celui qu'elle exclut. Une discrimination «en faveur» des femmes ou des Noirs se fait évidemment «au détriment» des hommes ou des Blancs. Et dès lors que l'on prétend ériger la «lutte contre les discriminations» en politique publique, il est incohérent de prétendre parallèlement les encourager «en faveur» de certaines catégories et donc au préjudice des autres. Il s'agit d'une application bien connue de la théorie multiculturaliste consistant à repérer dans la société des catégories de «dominés» qui auraient le droit de bénéficier de traitements de faveur en compensation des oppressions subies. On y retrouve aussi la rhétorique marxiste selon laquelle il conviendrait d'écarter l'égalité de «droits formels» pour parvenir au forceps à une égalité de fait, dite «égalité réelle», à cette différence près que le socialisme s'intéressait aux classes alors que le culturalisme se préoccupe des races, des religions et des sexes.

Ces mesures discriminatoires qui évacuent le critère méritocratique sont évidemment contraires aux valeurs et principes républicains inscrits dans notre Constitution, mais elles sont aussi inefficaces et



Groupe Front national - IDF Bleu Marine

engendrent de graves effets pervers.

Notre Constitution, dans la plus pure tradition républicaine issue de la Révolution française, consacre une stricte égalité de droits entre les citoyens: «Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits (...). La loi (...) doit être la même pour tous (...). Tous les citoyens étant égaux à ses yeux sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents (...)». «La loi garantit à la femme dans tous les domaines des droits égaux à ceux de l'homme (...). La France (...) assure l'égalité de tous les citoyens devant la loi sans distinction d'origine, de race ou de religion.» C'est sur le fondement de ces principes que le Conseil constitutionnel a jugé que la Constitution «s'oppose à toute division par catégories des électeurs et des éligibles (...) et à ce que soient reconnus des droits collectifs à quelque groupe que ce soit, défini par une communauté d'origine, de culture, de langue ou de croyance». Il a ainsi censuré la notion de «peuple corse», les quotas ou la parité sexuelle, la charte européenne des langues régionales ou les statistiques ethno-raciales. Il a donc fallu réviser la Constitution pour permettre au législateur d'imposer la parité ou la priorité autochtone dans l'accès aux emplois et professions de certaines collectivités d'Outre-mer.

Beaucoup de discriminations positives ethno-raciales échappent cependant au contrôle du juge constitutionnel parce qu'elles n'empruntent pas la voie législative ou réglementaire ou que les autorités compétentes camouflent les critères interdits en utilisant des euphémismes sociologiques ou géographiques. Par exemple: «modalités particulières d'admission destinées à assurer un recrutement diversifié des étudiants». Ou encore: «à aptitude égale la commission de sélection donne la priorité aux candidats qui résident dans un quartier prioritaire de la politique de la ville». Ou bien encore : «favoriser l'émergence d'une fonction publique plus représentative du bassin de vie qu'elle administre».

De surcroît, cette politique de discrimination positive se révèle également inefficace et engendre des effets pervers que les États-Unis ont éprouvés. Au lieu de créer les conditions permettant à tous de concourir à égalité, elle consiste à dispenser de concours ceux que l'on juge incapables de passer les épreuves communes. Il s'agit donc d'un système de «triche» exactement comme le dopage dans les épreuves sportives. Mais celui qui n'avait pas les compétences requises pour entrer dans l'école ou la fonction ne les aura pas par miracle au lendemain de son admission préférentielle et va donc traîner ses insuffisances par la suite, ce qui ne fait qu'accroître le ressentiment. De tels procédés, d'ailleurs, ne sont pas admis dans le domaine des sciences dures (mathématiques, physique). Et ils sont strictement déconseillés lorsqu'il s'agit de former et de recruter, notamment, des chirurgiens ou des pilotes de ligne. Ça serait trop dangereux.

Écartant la méritocratie, ces passe-droits ne peuvent, en tout état de cause, concerner qu'une faible minorité d'individus, car leur généralisation conduirait à baisser gravement le niveau de performance d'une école, d'une entreprise, d'une administration (ou d'un festival de cinéma) et à couler sa réputation.

Enfin et surtout, ce type de mesures préférentielles a un coût social, moral et politique très lourd. Il renforce d'abord le communautarisme dont il est issu en incitant les individus à s'inscrire dans un groupe pour pouvoir bénéficier des avantages accordés et en perpétuant ainsi les assignations à identité. Une société qui remplace la méritocratie républicaine par la médiocratie sociétale et instaure un système où les catégories ethno-raciales et sexuelles se «partagent le gâteau» se met en péril et menace gravement la paix civile. Qu'est-ce qui arrive fatalement lorsque, à un concours de



Groupe Front national - IDF Bleu Marine

recrutement de pompiers de Los Angeles, un Noir est reçu avec 9/20 et un Blanc collé avec 15/20? Que ressent le citoyen qui lit dans un quotidien ces propos du président d'un grand groupe français: «Lorsque nous rencontrons un candidat qui a un prénom d'origine étrangère, il a plus de chances d'être recruté que celui qui porte un prénom français de souche»?

Inutile de jouer les tartuffes devant la «montée des extrêmes» lorsqu'à longueur d'actes et de discours démagogiques et clientélistes, certaines élites dirigeantes ne font que semer les ferments de l'amertume sociale.

Wallerand de Saint Just.

Wallerand de Saint Just



Groupe Front national - IDF Bleu Marine

AMENDEMENT N° 000051

Séance plénière des 6 et 7 juillet 2017 Rapport n° CR 2017-141 MISE EN OEUVRE DE LA STRATÉGIE #LEADER : MESURES EN FAVEUR DE L'ENTREPRENEURIAT, L'ARTISANAT ET LE COMMERCE

AMENDEMENT 4

Dans le « Règlement d'intervention : Politique de soutien à l'entrepreneuriat et au développement des TPEPME » (annexe n°1 à la délibération), au « 2.7. Modalités de suivi et d'évaluation », les mots suivant sont supprimés : « Nombre d'entreprises implantées dans les Quartiers Politique de la Ville ou dont un des dirigeants habite un Quartier Politique de la Ville » et « Nombre et part des femmes dirigeantes d'entreprise aidées. »

Exposé des motifs:

La discrimination positive est contraire aux valeurs et principes républicains inscrits dans notre Constitution mais elle est aussi inefficace et engendre de graves effets pervers.

Texte de Madame Anne-Marie Le Pourhiet, vice-présidente de l'Association française de droit constitutionnel et professeur à l'université de Rennes-I. (Le Figaro 13 juin 2017) :

La discrimination positive, que les Anglo-Saxons appellent affirmative action («action positive»), consiste à adopter des mesures de faveur (priorités à l'embauche, promotions préférentielles, dispenses de concours, épreuves spéciales dérogatoires, points supplémentaires, emplois, contrats ou marchés réservés, quotas, parité, etc.) pour des catégories de personnes désignées par un critère non social (race, ethnie, religion, langue, sexe, orientation sexuelle, handicap, etc.) et dont on affirme qu'elles ont subi des discriminations passées ou présentes ou qu'elles sont «défavorisées».

Il s'agit donc de passe-droits accordés aux membres de certaines catégories pour leur permettre d'échapper aux critères du droit commun. L'adjectif «positif» est destiné à gommer le caractère négatif de la différenciation puisque toute discrimination est en l'espèce évidemment positive pour son bénéficiaire mais négative pour celui qu'elle exclut. Une discrimination «en faveur» des femmes ou des Noirs se fait évidemment «au détriment» des hommes ou des Blancs. Et dès lors que l'on prétend ériger la «lutte contre les discriminations» en politique publique, il est incohérent de prétendre parallèlement les encourager «en faveur» de certaines catégories et donc au préjudice des autres. Il s'agit d'une application bien connue de la théorie multiculturaliste consistant à repérer dans la société des catégories de «dominés» qui auraient le droit de bénéficier de traitements de faveur en compensation des oppressions subies. On y retrouve aussi la rhétorique marxiste selon laquelle il conviendrait d'écarter l'égalité de «droits formels» pour parvenir au forceps à une égalité de fait, dite «égalité réelle», à cette différence près que le socialisme s'intéressait aux classes alors que le culturalisme se préoccupe des races, des religions èt des sexes.

Ces mesures discriminatoires qui évacuent le critère méritocratique sont évidemment contraires aux



Groupe Front national - IDF Bleu Marine

valeurs et principes républicains inscrits dans notre Constitution, mais elles sont aussi inefficaces et engendrent de graves effets pervers.

Notre Constitution, dans la plus pure tradition républicaine issue de la Révolution française, consacre une stricte égalité de droits entre les citoyens: «Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits (...). La loi (...) doit être la même pour tous (...). Tous les citoyens étant égaux à ses yeux sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents (...)». «La loi garantit à la femme dans tous les domaines des droits égaux à ceux de l'homme (...). La France (...) assure l'égalité de tous les citoyens devant la loi sans distinction d'origine, de race ou de religion.» C'est sur le fondement de ces principes que le Conseil constitutionnel a jugé que la Constitution «s'oppose à toute division par catégories des électeurs et des éligibles (...) et à ce que soient reconnus des droits collectifs à quelque groupe que ce soit, défini par une communauté d'origine, de culture, de langue ou de croyance». Il a ainsi censuré la notion de «peuple corse», les quotas ou la parité sexuelle, la charte européenne des langues régionales ou les statistiques ethno-raciales. Il a donc fallu réviser la Constitution pour permettre au législateur d'imposer la parité ou la priorité autochtone dans l'accès aux emplois et professions de certaines collectivités d'Outre-mer.

Beaucoup de discriminations positives ethno-raciales échappent cependant au contrôle du juge constitutionnel parce qu'elles n'empruntent pas la voie législative ou réglementaire ou que les autorités compétentes camouflent les critères interdits en utilisant des euphémismes sociologiques ou géographiques. Par exemple: «modalités particulières d'admission destinées à assurer un recrutement diversifié des étudiants». Ou encore: «à aptitude égale la commission de sélection donne la priorité aux candidats qui résident dans un quartier prioritaire de la politique de la ville». Ou bien encore : «favoriser l'émergence d'une fonction publique plus représentative du bassin de vie qu'elle administre».

De surcroît, cette politique de discrimination positive se révèle également inefficace et engendre des effets pervers que les États-Unis ont éprouvés. Au lieu de créer les conditions permettant à tous de concourir à égalité, elle consiste à dispenser de concours ceux que l'on juge incapables de passer les épreuves communes. Il s'agit donc d'un système de «triche» exactement comme le dopage dans les épreuves sportives. Mais celui qui n'avait pas les compétences requises pour entrer dans l'école ou la fonction ne les aura pas par miracle au lendemain de son admission préférentielle et va donc traîner ses insuffisances par la suite, ce qui ne fait qu'accroître le ressentiment. De tels procédés, d'ailleurs, ne sont pas admis dans le domaine des sciences dures (mathématiques, physique). Et ils sont strictement déconseillés lorsqu'il s'agit de former et de recruter, notamment, des chirurgiens ou des pilotes de ligne. Ça serait trop dangereux.

Écartant la méritocratie, ces passe-droits ne peuvent, en tout état de cause, concerner qu'une faible minorité d'individus, car leur généralisation conduirait à baisser gravement le niveau de performance d'une école, d'une entreprise, d'une administration (ou d'un festival de cinéma) et à couler sa réputation.

Enfin et surtout, ce type de mesures préférentielles a un coût social, moral et politique très lourd. Il renforce d'abord le communautarisme dont il est issu en incitant les individus à s'inscrire dans un groupe pour pouvoir bénéficier des avantages accordés et en perpétuant ainsi les assignations à identité. Une société qui remplace la méritocratie républicaine par la médiocratie sociétale et instaure un système où les catégories ethno-raciales et sexuelles se «partagent le gâteau» se met en



Groupe Front national - IDF Bleu Marine

péril et menace gravement la paix civile. Qu'est-ce qui arrive fatalement lorsque, à un concours de recrutement de pompiers de Los Angeles, un Noir est reçu avec 9/20 et un Blanc collé avec 15/20? Que ressent le citoyen qui lit dans un quotidien ces propos du président d'un grand groupe français: «Lorsque nous rencontrons un candidat qui a un prénom d'origine étrangère, il a plus de chances d'être recruté que celui qui porte un prénom français de souche»?

Inutile de jouer les tartuffes devant la «montée des extrêmes» lorsqu'à longueur d'actes et de discours démagogiques et clientélistes, certaines élites dirigeantes ne font que semer les ferments de l'amertume sociale.

OLD BE STATE OF THE STATE OF TH

Wallerand de Saint Just



Groupe Front national - IDF Bleu Marine

AMENDEMENT
N° 000052

Paris, le 30/06/2017

Conseil régional du 06 juillet 2017 Rapport n° CR 2017-131

POUR UNE POLITIQUE INNOVANTE EN MATIERE DE SOUTIEN A LA JEUNE CREATION : FORTE, L'ILE-DES-CHANCES ET LES 24H00 DE LA CREATION

AMENDEMENT

Article 1

Annexe à la délibération Règlement du dispositif FoRTE 2) Bénéficiaires éligibles

La mention « être diplômé d'une école d'art ou de culture ou avoir suivi une formation qualifiante dans le secteur » est remplacée par « être diplômé d'une filière artistique ou culturelle ou autodidacte présentant un projet solide, construit et cohérent ».

Exposé des motifs :

Limiter l'émergence de nouveaux talents à ceux qui ont déjà plus qu'un pied dans le système à la sortie d'une école d'art est une erreur grave. Combien en effet de grands talents à travers l'Histoire sont-ils issus de nulle part, simplement autodidactes.

Au-delà de ce simple facteur humain, se trouve également un facteur lié à la diversité artistique, tant nous savons qu'aujourd'hui les écoles d'art sont devenues les fourches caudines du nouvel art officiel, où toute expression artistique qui ne s'inscrit pas dans l'héritage philosophique et esthétique des dadaïstes et de Duchamp est systématiquement écarté.

Wallerand de Saint Just

Conseil régional 57, rue de Babylone - 75007 Paris Tél. : 01 53 85 51 98 www.iledefrance.fr E.mail : groupefn@iledefrance.fr

. R É P U B L I Q U E FRANÇAISE



AMENDEMENT N° 000053

Groupe Front national - IDF Bleu Marine

Séance plénière du 6 et 7 juillet 2017 CP n°2017- 081 <u>AGENDA « POUR UNE RÉGION ÎLE-DE-FRANCE SANS SIDA</u> »

AMENDEMENT

L'article 3 du projet de délibération est modifié comme suit :

Décide d'associer le conseil régional à l'effort de déploiement des autotests au plus près des besoins des publics clés, notamment à l'occasion des Solidays et à la marche des fiertés que la région cofinance et à proximité des lieux d'installation des clandestins. Ces outils de dépistage seront mis à disposition des structures partenaires habilitées à les fournir auprès de ces publics. Le CRIPS dans le cadre de ses missions prendra toute sa part à ce processus et pourra jouer son rôle d'information sur l'efficacité de cette action.

L'actuel afflux de migrants majoritairement en provenance de zones de forte prévalence de l'infection au VIH étant encouragé par l'Union européenne, la région mandate la présidente de la région Ile-de-France à solliciter une aide financière auprès des institutions européennes à destination de la politique de dépistage.

Exposé des motifs:

Le rapport présenté ici précise que :

"La Haute Autorité de Santé a, à ce propos, révisé ses recommandations sur le dépistage : elle préconise un renforcement de la fréquence du dépistage pour les populations clés : tous les 3 mois chez les HSH, tous les ans chez les utilisateurs de drogues injectables et pour les personnes originaires de zones de forte prévalence de l'infection à VIH, notamment d'Afrique subsaharienne et des Caraïbes."

La modification ici proposée s'inscrit dans la volonté partagée de l'exécutif et des autorités de santé de cibler les publics clés.

Par ailleurs, selon les données du rapport, 60% des individus séropositifs en Ile-de-France sont nés à l'étranger. Toute politique migratoire active a subséquemment un impact contraignant sur l'objectif des 3 90%. C'est la raison pour laquelle il est proposé d'associer l'Union européenne à cette large politique de dépistage car elle est un élément moteur dans l'afflux de migrants subsahariens que nous connaissons actuellement en Europe.

Wallerand de Saint Just



Groupe Front national - IDF Bleu Marine

AMENDEMENT N° 000054

Paris, le 30/06/2017

Conseil régional du 06 juillet 2017 Rapport n° CR 2017-129

EVOLUTION DU DISPOSITIF DE COOPERATION DECENTRALISEE A MADAGASCAR & AU VIETNAM

AMENDEMENT 1

Un nouvel article est ajouté :

« Décide la réalisation d'un audit, par un prestataire indépendant, à l'Institut des Métiers de la Ville de Hanoï et à l'Institut des Métiers de la Ville d'Antananarivo concernant la gestion financière et comptable de ces deux structures de 2015 à 2017. La présidente s'engage à le réaliser et à communiquer ses conclusions auprès de la Commission des Affaires internationales avant la fin de l'année 2017.

Exposé des motifs :

Le rapport reconnaissant « les grandes difficultés de fonctionnement » de ces structures et demandant l'octroi de remises gracieuses à des organismes partenaires pour non-achèvement de projets, les élus sont en droit d'être davantage éclairés sur l'utilisation des deniers publics de la Région par ces deux Instituts. En effet les avertissements redondants de *Transparency International* au sujet de la généralisation de la corruption à Madagascar, notamment en lien avec les aides internationales, attirent particulièrement notre vigilance. L'Exécutif régional, visiblement informé de graves dysfonctionnements, doit apporter toute la lumière sur les gaspillages effectués et sur les éventuelles fraudes constatées quant à l'utilisation des subventions régionales par ces organismes.

Le bilan des coopérations décentralisées effectué par l'Exécutif au moment du renouvellement de la stratégie internationale de la Région (CR 222-16, décembre 2016) ne semble pas tenir compte de ces dysfonctionnements. Ni même la synthèse de l'audit général confié à *Ernst & Young* sur l'ensemble des coopérations menées par la Région (réalisé uniquement sur la base des documents transmis par la Région). Concernant la coopération avec l'IMV d'Antananarivo justement, le rapport-cadre, s'appuyant sur les conclusions de cet audit, se contente de souligner la continuité de la politique menée et ne fait qu'interpeler sur le montant jugé « très élevé » des sommes engagées (6 M€ entre 2010 et 2015). Sur le partenariat avec l'IMV de Hanoï (2,4 M€ engagés entre 2010 et 2015), le rapport-cadre, une fois encore, ne mentionne aucun projet défaillant et évoque au contraire le partenariat « le plus efficace de la Région ».

Consell régional 57, rue de Babylone - 75007 Paris Tél. : 01 53 85 51 98 www.iledefrance.fr



Groupe Front national - IDF Bleu Marine

Il est pourtant demandé ici au Conseil régional d'éponger 264 274€ pour le non-achèvement ou l'abandon de projets de l'IMV de Hanoï et 196 555€ pour le non-achèvement ou l'abandon de projets de l'IMV d'Antananarivo. Face à ces éminentes contradictions, notre groupe demande la réalisation d'un audit spécifique à ces deux structures, réalisé sur place. Toute la transparence doit être faite sur ces affaires.

Wallerand de Sain Just.

Wallerand de Saint Just

Conseil régional 57, rue de Babylone - 75007 Paris Tél. : 01 53 85 51 98 www.iledefrance.fr



Groupe Front national - IDF Bleu Marine

AMENDEMENT N° 000055

Paris, le 30/06/2017

Conseil régional du 06 juillet 2017 Rapport n° CR 2017-129

EVOLUTION DU DISPOSITIF DE COOPERATION DECENTRALISEE A MADAGASCAR & AU VIETNAM

AMENDEMENT 2

L'article 2 est supprimé.

Exposé des motifs :

A partir du moment où la Région est informée de la mauvaise gestion de l'argent public dans le cadre de la coopération avec les deux Instituts des Métiers de la Ville d'Hanoï et d'Antananarivo, le Conseil régional ne peut pas prendre le risque de s'exposer à de nouveaux gaspillages. La continuation des projets en cours doit faire l'objet d'un examen précis de la Commission de la Coopération internationale quant à leur nature et à leur viabilité. Il revient par ailleurs à la Commission permanente de décider de l'éventuelle prolongation de leur financement. Nous préconisons que ces financements soient reportés à l'automne 2017, dans l'attente d'éléments probants.

Wallerand de Saint Just

Walland de Saint

Conseil régional 57, rue de Babylone - 75007 Paris Tél. : 01 53 85 51 98 www.iledefrance.fr



AMENDEMENT N° 000056

Groupe Front national - IDF Bleu Marine

Séance plénière du 6 au 7 juillet 2017 CR n°2017- 144 POUR UN PLAN DE SÉCURISATION DES ÎLES DE LOISIRS FRANCILIENNES

AMENDEMENT 1

L'article 2 du projet de délibération est modifié comme suit :

Mandate la Présidente du Conseil régional pour négocier avec l'Etat la présence de forces de l'ordre sur les îles de loisirs en période de forte fréquentation, notamment de brigades équestres.

Exposé des motifs:

Nous voulons supprimer le passage « en période de forte fréquentation » de cet article car un pays en Etat d'urgence ne doit pas attendre une forte fréquentation de sites ou lieux touristiques pour assurer une présence quotidienne des forces de l'ordre. Les voyous et terroristes islamistes peuvent attaquer à tout moment.

Wellerand de Saint Just.

Wallerand de Saint Just

Conseil régional 57, rue de Babylone - 75007 Paris Tél. : 01 53 85 51 98 www.iledefrance.fr

E-mail: groupefn@iledefrance.fr

REPUBLIQUE FRANÇAISE



AMENDEMENT N° 000057

Groupe Front national - IDF Bleu Marine

Séance plénière du 6 au 7 juillet 2017 CR n°2017- 144 POUR UN PLAN DE SÉCURISATION DES ÎLES DE LOISIRS FRANCILIENNES

AMENDEMENT 2

L'article 4 du projet de délibération est supprimé

Exposé des motifs :

Organiser ce genre de conférences n'a aucune utilité dans la lutte contre la délinquance et le terrorisme. En outre, cela coute de l'argent pour zéro efficacité. C'est pourquoi, nous demandons le retrait de cet article.

grant transfer and an artist and an artist and a second a

Wallerand de Saint Just



AMENDEMENT N° 000058.

Groupe Front national - IDF Bleu Marine

Séance plénière du 6 au 7 juillet 2017 CR n°2017- 144 POUR UN PLAN DE SÉCURISATION DES ÎLES DE LOISIRS FRANCILIENNES

AMENDEMENT 3

Avant l'article 5 du projet de délibération, insérer un article additionnel ainsi rédigé :

Mandate la Présidente du Conseil régional pour négocier avec le préfet l'établissement d'un fichier des personnes interdites de fréquentation des iles de loisirs sur le modèle des personnes interdites de stades.

Exposé des motifs:

La lutte contre les actes de délinquance dans les iles de loisirs doit être une des priorités de la Région. L'obtention d'un fichier de personnes interdites d'accès à ces sites permettrait de mettre fin aux agressions.

Wallerand de Sain Just.

Wallerand de Saint Just

Consell régional 57, rue de Babylone - 75007 Paris Tél.: 01 53 85 51 98 www.iledefrance.fr E-mail: groupefn@iledefrance.fr



AMENDEMENT N° 000059

Groupe Front national - IDF Bleu Marine

Séance plénière du 6 au 7 juillet 2017 CR n°2017- 144 POUR UN PLAN DE SÉCURISATION DES ÎLES DE LOISIRS FRANCILIENNES

AMENDEMENT 4

L'article 1 du projet de délibération est modifié :

Mandate la Présidente du Conseil régional pour négocier avec l'Etat l'obtention pour les lles de loisirs d'un statut similaire « aménagé » à celui des stations balnéaires permettant l'entrée et la présence de la police municipale à l'intérieur de ces sites.

Exposé des motifs :

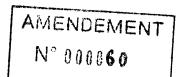
Le statut des stations balnéaires étant très règlementé, notamment au niveau fiscal et procédural, nous proposons à la présidente de négocier avec l'Etat un statut « aménagé » qui permettrait à la police municipale d'entrer dans les îles de loisirs et d'y assurer une permanence en vue de dissuader les voyous de commettre des attaques et d'agir rapidement en cas d'agression.

Wellerand de Saint Just.

Wallerand de Saint Just



Groupe Front national - IDF Bleu Marine



Paris, le 30/06/2017

Séance plénière des 6 et 7 juillet 2017 Rapport n° CR 2017-138

Budget supplémentaire 2017

AMENDEMENT 1

Article additionnel:

Mandate la présidente du conseil régional pour demander le règlement des factures des opérateurs de transport à hauteur de 150 M€.

Exposé des motifs :

On ne voit pas pourquoi la Région devrait minorer le remboursement des créances détenues par elle auprès des opérateurs de transports.

Le CESER lui-même s'interroge sur une « stratégie » de report de créances. Toute la lumière doit être faite par l'exécutif régional auprès des conseillers régionaux pour expliquer l'origine et l'intérêt de ces calculs financiers.

Wellerand de Saint Just.

Wallerand de Saint Just

Conseil régional 57, rue de Babylone - 75007 Paris Tél. : 01 53 85 51 98 www.iledefrance.fr



Groupe Front national - IDF Bleu Marine

AMENDEMENT N° 0000**61**

Paris, le 30/06/2017

Séance plénière des 6 et 7 juillet 2017 Rapport n° CR 2017-138

Budget supplémentaire 2017

AMENDEMENT 2

Dans l'article 3, un nouvel alinéa est ajouté :

Chapitre 900 autorisations de programme, section investissement : moyens informatiques des services. L'augmentation du budget de +0,600 € sera conditionnée à l'établissement d'un plan prévisionnel –matériel et financier- de déménagement global et à sa publication.

Exposé des motifs :

On ne peut prétendre faire des économies par un déménagement des services administratifs d'une part, et par ailleurs augmenter subrepticement les différents budgets annexes qui vont être touchés par le déménagement de tous les services de la Région à Saint-Ouen.

Il est clair que ce déménagement commence à coûter aux contribuables franciliens, et si un véritable plan de déménagement prévisionnel et financier n'est pas réalisé, il s'agira alors de faire subir en permanence chaque année des augmentations de budgets aux franciliens. Dans la perspective de cacher une opération de communication qui a fait long feu au lieu de servir les intérêts des franciliens.

The second secon

Wallerand de Saint Just

Conseil régional 57, rue de Babylone - 75007 Paris Tél. : 01 53 85 51 98 www.iledefrance.fr



Groupe Front national - IDF Bleu Marine

AMENDEMENT . N° 0000**62**

Paris, le 30/06/2017

Conseil régional du 06 juillet 2017 Rapport n° CR 2017-138

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2017

AMENDEMENT 3

Article supplémentaire :

Décide de retirer l'inscription budgétaire correspondante, imputée en dépenses sur le chapitre 930 du budget 2017 au sein du code fonctionnel 04 :

- 200 000 € en autorisations d'engagement sur le programme HP 048-017 « Coopération décentralisée », action 10401702 « Coopération décentralisée ».

Exposé des motifs :

La couverture budgétaire de projets non-réalisés dans le cadre de la coopération décentralisée ne peut s'effectuer au seul motif que les dysfonctionnements rencontrés à Hanoï et à Antananarivo « étaient connus de longue date ». La perte sèche d'au moins 400.000 € enregistrée par la Région mérite la restitution la plus claire possible de la nature de ces projets et des conditions qui ont amené à ce gaspillage des fonds publics.

Dans l'attente de cet acte de transparence auprès des élus, il ne peut être alloué aucune rallonge budgétaire destinée à arrondir les comptes publics.

grante and while and all the property and the second secon

Wallerand de Saint Just

Conseil régional 57, rue de Babylone - 75007 Paris Tél. : 01 53 85 51 98 www.iledefrance.fr



Nº 000063

AMENDEMENT

Groupe Front national - IDF Bleu Marine

Séance plénière du 6 au 7 juillet 2017 CR 2017-138 **BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2017**

AMENDEMENT 4

Un article supplémentaire est ajouté :

Mandate la Présidente du Conseil régional pour négocier avec l'Etat et les partenaires concernés, le développement de formations sanitaires et sociales orientées vers les zones déficitaires et fragiles définies par l'ARS, pour adapter la carte des formations en fonction des besoins réels constatés dans les territoires.

Exposé de motifs:

Il nous parait nécessaire de consacrer une partie du budget total (BP+BS 2017) des formations sanitaires et sociales aux formations spécifiques concernant les déserts médicaux, compte tenu de l'urgence de la situation.

La loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales attribue aux Régions des compétences relatives aux formations initiales paramédicales, maïeutiques et en travail social, avec au premier chef, l'élaboration et la mise en œuvre du schéma des formations sanitaires et sociales au sein du schéma régional de la formation tout au long de la vie.

Nous souhaitons sensibiliser les professionnels de santé à l'installation en milieu déficitaire. La Région devrait proposer la création d'une formation spécifique qui tienne compte des besoins des territoires et qui réponde aux attentes des habitants.

Comme le soulignent les derniers travaux du CESER en faveur de l'amélioration de l'accès et de l'offre de formation, la Région « se doit d'être le moteur en la matière ». D'autant plus que la compétence régionale en matière de formations sanitaires et sociales doit s'articuler avec la compétence des Régions en matière de politique de formation professionnelle et d'apprentissage, qu'elle doit définir et mettre en œuvre.

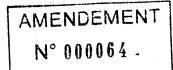
Il serait donc incompréhensible de ne pas traiter de l'urgence des déserts médicaux au sein de ces formations dispensées grâce aux fonds régionaux, urgence qu'il convient d'inscrire comme priorité majeure dans le futur schéma régional des formations.

Wallerand de Saint Just

Wellerand de Saint

Conseil régional 57, rue de Babylone - 75007 Paris Tél.: 01 53 85 51 98 www.iledefrance.fr E-mail: groupefn@iledefrance.fr

R E P U B L I Q U S FRANÇAISE





Séance plénière du 6 et 7 juillet 2017

Conseil régional

Groupe Europe Ecologie Les Verts et apparentés Le Rassemblement Ecologiste et Citoyen

AMENDEMENT

Rapport n° CR 2017-076
UNE POLITIQUE DÉDIÉE POUR PROMOUVOIR LES ARTS PLASTIQUES, NUMÉRIQUES
ET URBAINS
ANNEXES A LA DELIBERATION

REGLEMENT D'INTERVENTION DES AIDES A LA REALISATION DE MANIFESTATIONS D'ARTS PLASTIQUES, NUMERIQUES ET URBAINS ET AUX RESEAUX D'ARTS PLASTIQUES, NUMERIQUES ET URBAINS

L'article 3 "Bénéficiaires" est complété comme suit :

Peuvent bénéficier des aides à la réalisation de manifestations d'arts plastiques, numériques et urbains les structures de création ou de diffusion publiques ou privées suivantes :

- les centres d'art,
- les « artists run spaces » (lieux alternatifs dirigés par des artistes),
- les coopératives artistiques de production et de diffusion,
- les collectivités territoriales et leurs groupements,
- les organisateurs de salons et d'événements dédiés à l'émergence artistique,
- les écoles d'art.
- les centres culturels.
- les fondations œuvrant dans le domaine des arts plastiques et des arts numériques,
- les établissements publics,
- les associations de développement artistique et culturel.

Peuvent bénéficier des aides aux réseaux arts plastiques, numériques et urbains :

Les structures publiques ou privées qui fédèrent les professionnels du secteur. Dans le présent cadre, le réseau peut être consacré aux acteurs des arts plastiques, des arts numériques, des arts urbains ou mêler des professionnels des trois secteurs. Il doit comprendre un nombre significatif de structures adhérentes et être représentatif à l'échelle du territoire francilien.

Exposé des motifs :

Cet amendement vise à permettre d'élargir l'accès aux aides à la réalisation de manifestations d'arts plastiques, numériques et urbains aux associations de développement artistique et culturel.

Mount Satouri

Conseil régional 57, rue de Babylone - 75007 Paris Tél.: 01 53 85 75 99 - Fax: 01 53 85 69 49 www.iledefrance.fr



Conseil régional

Groupe Europe Ecologie Les Verts et Apparentés Le Rassemblement Ecologiste et Citoyen

Séance plénière des 6 et 7 juillet 2017

AMENDEMENT

Rapport n° CR 2017-141
MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE #LEADER : MESURES EN FAVEUR DE
L'ENTREPRENEURIAT,
L'ARTISANAT ET LE COMMERCE
ANNEXE N°1 A LA DÉLIBÉRATION

Au sein des articles 1.2 et 2.2 "Structures éligibles", un paragraphe supplémentaire est ajouté, rédigé comme suit :

« Sont exclus les bénéficiaires dont les projets ont trait à l'armement, au nucléaire et ceux pouvant porter atteinte à l'environnement, aux engagements du traité de Paris (COP 21) de la France, à l'éthique, aux libertés individuelles. »

Exposé des motifs :

La loi n°2015-991 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) confère la compétence exclusive aux Régions pour définir les régimes d'aides aux entreprises et pour décider de leur attribution.

Cette avancée permet à l'institution régionale d'utiliser le levier du développement économique pour créer de l'activité durable et utile aux habitant-es sur l'ensemble du territoire.

S'il est important de revoir les réglements des dispositifs régionaux à l'aune de ces nouvelles compétences régionales, il convient aussi de maintenir une critérisation des aides régionales afin que celles-ci ne bénéficient pas à des projets allant à l'encontre du bien-être des Franciliennes et des Franciliens.

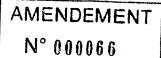
Il convient que l'institution régionale, et donc les fonds publics, ne soutiennent pas les activités dont les fondements éthiques sont discutables ou vont à l'encontre des fondements de notre démocratie ou qui ne sont pas en accord avec la Charte de l'Environnement de la Constitution Française ou avec les engagements de la France lors de la COP21.

C'est le sens de cet amendement.

Mounir Satouri

Conseil régional 57, rue de Babylone – 75359 Paris cedex 07 SP Tél.: 01 53 85 53 85

Page 1 sur 1





Groupe Europe Ecologie Les Verts et Apparentés Le Rassemblement Ecologiste et Citoyen

Séance plénière des 6 et 7 juillet 2017

AMENDEMENT

Rapport n° CR 2017-141 MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE #LEADER : MESURES EN FAVEUR DE L'ENTREPRENEURIAT, L'ARTISANAT ET LE COMMERCE

L'article 2 est modifié comme suit :

« Décide de la constitution d'un groupe de travail composé de 16 membres, désignés conformément au 2) de l'article 5.2 du règlement intérieur du Conseil Régional. Le groupe de travail comprend au minimum un représentant de chaque groupe de conseillers. Il dispose d'un délai de 6 mois à compter de la présente délibération pour formuler des propositions en matière d'artisanat et de commerce, intégrant des objectifs d'économie circulaire et de transition écologique de ces secteurs. A l'issue de ce délai, les conclusions du groupe de travail seront présentées à la commission du développement économique, de l'emploi, de l'innovation, à la commission de la formation professionnelle et de l'apprentissage ainsi qu'au Conseil Régional. Un rapport cadre sera ensuite présenté par l'exécutif au cours du premier semestre 2018.

Décide de la tenue des Assises de l'artisanat et du commerce francilien afin de présenter et débattre des propositions du groupe de travail. »

Exposé des motifs :

Pour une Île-de-France dynamique sur le plan économique et créatrice de bien-être pour l'ensemble de ses habitant-es, la nécessaire réflexion sur l'artisanat et le commerce francilien doit prendre en compte les contraintes de notre époque et en particulier à l'urgence climatique.

A l'heure où les ressources naturelles s'amenuisent et où les graves conséquences du changement climatique croissent chaque jour, il est essentiel d'engager la transition écologique de l'économie francilienne et d'intégrer cet impératif dans l'ensemble des politiques régionales de manière transversale.

Il convient désormais de s'interroger davantage sur ce que l'on produit, dans quelles conditions et pour quelle finalité.

C'est le sens de cet amendement.

Mounir Satouri

Conseil régional 57, rue de Babylone – 75359 Paris cedex 07 SP Tél.: 01 53 85 53 85

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Page 1 sur 1

Amdt_2017-097_AEV.doc

AMENDEMENT N° 000067.



Conseil régional

Groupe Europe Ecologie Les Verts et Apparentés Le Rassemblement Ecologiste et Citoyen

Séance plénière des 6 et 7 juillet 2017

AMENDEMENT

Rapport n° CR 2017-127 UNE STRATÉGIE RÉGIONALE EN FAVEUR DU DESIGN AU SERVICE DE L'INNOVATION ET DE LA CROISSANCE DES ENTREPRISES FRANCILIENNES

L'article 4 est complété comme suit :

« S'engage à :

- Développer et enrichir de nouvelles fonctionnalités pour la plateforme numérique « hub du design » et à organiser des rencontres entre designers et chefs d'entreprises afin de contribuer au développement des entreprises ;
- Inciter les entreprises à renforcer l'intégration du design dans leurs stratégies de développement en mobilisant davantage les dispositifs régionaux de la gamme up ;
- Décide de la participation de designers et de professionnels des établissements d'enseignement supérieur aux jurys d'appels d'offres émis par la Région Ile-deFrance en particulier pour la rénovation et construction des lycées:
- Former les acheteurs de la Région à la bonne prise en compte du design dans un marché public ;
- Intégrer une démarche design pour l'emménagement dans le nouveau siège de la Région lle-de-France à Saint-Ouen :
- Imaginer le lycée et la classe de demain grâce à une démarche de design thinking ;
- Organiser des journées de sensibilisation au design dans les lycées :
- Sensibiliser et inciter les lycées professionnels et les CFA à s'équiper en machines d'impression 3D ;
- Susciter des projets de collaboration entre les différent-es étudiant-es et élèves des écoles de design, les jeunes en formation dans les CFA et les étudiant-es des différentes formation d'ingénieur-es et de commerce ou administration d'entreprise, en s'appuyant sur des partenariats originaux entre enseignement supérieur et formation professionnelle, et en mobilisant les futurs campus des métiers. La Région pourrait attribuer des prix à des projets et produits développés par les équipes mixtes de jeunes, centrés autour de thèmes comme l'écoconception, ou la réponse aux grands enjeux de demain ;
- Renforcer l'attractivité touristique de l'Ile-de-France à travers de nouveaux services innovants :
- Intégrer une démarche design au sein de projets fondateurs pour l'Ile-de-France. »

Exposé des motifs :

Cet amendement vise à permettre à des projets de naître entre les jeunes en formation et à des contacts professionnels utiles de s'établir.

Il est du rôle de la Région d'oeuvrer à rapprocher les jeunes touché-es de près ou de loin dans l'avenir par la question du design, quel que soit le parcours et leur formation, en prenant en compte les enjeux de demain.

Mounir Satouri





Groupe Europe Ecologie Les Verts et Apparentés Le Rassemblement Ecologiste et Citoven

Séance plénière des 6 et 7 juillet 2017

AMENDEMENT

Rapport n° CR 2017-127 UNE STRATÉGIE RÉGIONALE EN FAVEUR DU DESIGN AU SERVICE DE L'INNOVATION ET DE LA CROISSANCE DES ENTREPRISES FRANCILIENNES

L'article 2 est complété comme suit :

- « Attribue au Conseil stratégique pour le design les missions suivantes :
- aider le Conseil régional à définir une stratégie régionale pour les cinq prochaines années ;
- formuler des propositions concrètes, sur la base des expériences, des recherches et des expertises de ses membres, rejoignant les objectifs prioritaires de la Région notamment en termes de création d'emploi, d'innovation et de développement économique, ainsi que de transition écologique de l'économie et en oeuvrant au respect des engagements de la COP 21 :
- émettre, à la demande du Conseil régional, des avis sur le choix de projets déposés lors d'appels à projets régionaux. »

Exposé des motifs :

Le Conseil stratégique pour le design aura pour mission d'accompagner le Conseil régional dans la définition de sa future stratégie d'innovation et de développement économique.

La Région a un rôle majeur à assurer dans la nécessaire conversion écologique et sociale de l'économie et doit intégrer pour cela cette question dans l'ensemble des politiques publiques qu'elle met en œuvre.

Cet impératif ne peut être absent de la lettre de mission du Conseil stratégique mais doit au contraire être la pierre angulaire de sa réflexion.

C'est le sens de cet amendement.

Mounir Satouri



Conseil régional

Groupe Europe Ecologie Les Verts et Apparentés Le Rassemblement Ecologiste et Citoyen

Séance plénière des 6 et 7 juillet 2017

AMENDEMENT

Rapport n° CR 2017-127
UNE STRATÉGIE RÉGIONALE EN FAVEUR DU DESIGN AU SERVICE DE L'INNOVATION ET DE LA CROISSANCE DES ENTREPRISES FRANCILIENNES

L'article 4 est complété par un paragraphe supplémentaire, rédigé comme suit :

« S'appuiera pour ce faire sur l'expertise du Lieu du Design et associera cet organisme associé aux réflexions et actions décidées dans le cadre de la stratégie régionale en faveur du design. Les financements dédiés au Lieu du Design seront pérennisés afin de lui permettre de remplir ces missions. »

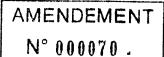
Exposé des motifs :

Le Lieu du Design est un organisme associé de la Région, créé en 2009 afin de faire du design un atout majeur de transformation de l'outil industriel et de soutenir et valoriser la conception de nouveaux produits et services intégrant du design et de l'éco-design. Cette association accompagne depuis des années les PME, ETI et grands groupes dans leur démarche d'innovation par le design, en collaboration avec les réseaux de l'innovation et les partenaires régionaux.

La nouvelle stratégie du design de la Région pourra s'appuyer sur cette expertise afin de mettre en œuvre les nouvelles mesures prises décidées le cadre du SRDEII. Pour cela, il convient d'associer étroitement le Lieu du Design aux réflexions et aux actions mises en place dans ce cadre tout en pérennisant son financement.

C'est le sens de cet amendement

Mounir Satour





Groupe Europe Ecologie Les Verts et Apparentés Le Rassemblement Ecologiste et Citoyen

Séance plénière des 6 et 7 juillet 2017

AMENDEMENT

Rapport n° CR 2017-127 UNE STRATÉGIE RÉGIONALE EN FAVEUR DU DESIGN AU SERVICE DE L'INNOVATION ET DE LA CROISSANCE DES ENTREPRISES FRANCILIENNES

L'article 4 est complété par un paragraphe supplémentaire, rédigé comme suit :

« Les réflexions et actions mises en place dans le cadre de la stratégie régionale en faveur du design intégreront nécessairement les concepts d'éco-design et d'éco-matériaux. »

Exposé des motifs :

Le secteur du design est un atout majeur pour l'innovation francilienne et l'économie de demain.

Comme l'ensemble de l'économie, ce secteur doit s'adapter à l'urgence climatique et évoluer afin de produire de manière plus durable et plus respectueuse de l'environnement.

Les acteurs du design ont déjà agi en ce sens, autour des questions d'éco-design et d'éco-matériaux notamment, et la réflexion se poursuit afin de rendre ce secteur toujours plus innovant.

La Région doit être un acteur exemplaire en la matière en intégrant ces évolutions du secteur et en contribuant à la transition écologique de celui-ci à travers l'ensemble des dispositifs mis en place dans le cadre de sa stratégie en faveur du design.

C'est le sens de cet amendement.

Mounir Satouri

Conscil régional 57, rue de Babylone – 75359 Paris cedex 07 SP Tél.: 01 53 85 53 85

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Page 1 sur 1

Amdt_2017-097_AEV.doc



Groupe Europe Ecologie - Les Verts et Apparentés

Séance plénière du 6 et 7 Juillet 2017

Rapport n° CR 2017-144 POUR UN PLAN DE SÉCURISATION DES ÎLES DE LOISIRS FRANCILIENNES AMENDEMENT

Un article est ajouté avant l'Article 1 :

Décide de maintenir les Îles de Loisirs comme espaces verts ouverts au public et en libre accès.

La numérotation des articles suivant est modifiée en conséquence

Exposé des motifs

Si la sécurisation des personnes et des biens dans les Îles de Loisirs est nécessaire et souhaitable, pour autant, il est indispensable de rappeler qu'elles sont des espaces publics. Les Îles de Loisirs sont des espaces de respiration pour tous les publics.

Les Îles de Loisirs doivent conserver des espaces en libre accès afin de ne pas rendre payant l'accès à la nature.

C'est le sens de cet amendement qui réaffirme la vocation première des Îles de Loisirs

Mounir Satouri

Conseil régional 57, rue de Babylone – 75359 Paris cedex 07 SP Tél. : 01 53 85 53 85

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



AMENDEMENT N° 000072.

Groupe Europe Ecologie - Les Verts et Apparentés

Séance plénière du 6 et 7 Juillet 2017

Rapport n° CR 2017-144 POUR UN PLAN DE SÉCURISATION DES ÎLES DE LOISIRS FRANCILIENNES AMENDEMENT

L'article 5 est modifié comme suit :

Mandate la présidente pour faire étudier les mesures de sécurisation suivantes :

- développement des brigades équestres
- augmentation de la présence humaine pour les missions d'encadrement
- équipement des agents de moyens de communication modernes

Exposé des motifs

Les mesures de sécurisation des Île-de-loisirs dépendent avant toute chose de la présence humaine, plus à même d'apaiser les relations et de jouer un rôle de médiateur. Si les outils de sécurisation et technologiques existent sur les îles-de-loisirs et sont en partie souhaitables afin de renforcer les possibilités des agents, ils ne peuvent être décorrélés de la question des moyens humains qui doivent être renforcés et soutenus dans l'exercice de leur fonction.

Plusieurs point évoqués dans l'exposé des motifs ne peuvent être des solutions pour la sécurité :

- Sur le contrôle des identités à l'entrée cela pose une question de droit sur les personnels habilités à effectuer ces contrôles. Par ailleurs, cela peut induire une rupture d'égalité entre les enfants qui ont une pièce d'identité et les autres dès lors qu'ils font partie d'un groupe de centre de loisirs par exemple.
- La mise en place de sas de sécurité à l'entrée des site pose un problème évident de réalisation d'accès filtrés qui retirerait la vocation d'accès ouvert et libre des Îles de Loisirs.
- Toutes les mesures proposées dans l'exposé des motifs sur l'utilisation des drones et l'intelligence artificielle comporte des problèmes d'accès aux données et de conformité à la loi. Il conviendrait de laisser les législateurs-trices faire leur travail dans le domaine complexe des libertés publiques.

Mounir Satouri



Groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés

Séance plénière du 6 et 7 Juillet 2017

Rapport n° CR 2017-138 Budget Supplémentaire 2017 AMENDEMENT

Un nouvel article ainsi rédigé est ajouté :

Le Conseil régional mandate la Présidente pour demander à ses partenaires financiers de fournir avant la fin 2017 les informations suivantes :

- quelle stratégie d'investissement bas carbone est définie et mise en place pour la gestion de leurs réserves ou actifs;
- quelle est l'empreinte carbone des différentes catégories d'actifs financiers composant leur portefeuille;
- quelle part des investissements réalisés est dirigée vers des entreprises ou des projets relevant du secteur des énergies fossiles et comment l'organisme envisage de réduire cette part afin de diminuer les risques associés à ce type d'investissement;
- quelle part des investissements réalisés est dirigée vers des entreprises ou des projets contribuant au financement de la transition énergétique (efficacité énergétique, énergies renouvelables, infrastructure, économie circulaire, etc.).

L'ensemble de ces informations sera publié sur le site internet de la Région Ile-de-France

Exposé des motifs

La campagne pour le désinvestissement part d'un constat très simple : l'objectif des 2°C n'est réalisable que si 80 % des réserves connues de pétrole, charbon et gaz restent dans notre sous-sol. Pourtant, 6000 milliards de dollars pourraient encore être investis dans ces énergies dans les dix prochaines années. Il faut mettre fin à cette logique infernale qui détruit le climat.

La Région peut elle aussi agir en incitant ses partenaires financiers à réorienter leurs investissements.

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte comporte des avancées sur la prise en compte de la lutte contre le dérèglement climatique dans les stratégies des grandes entreprises, des banques et des investisseurs publics et privés.

Son article 173 institue l'obligation pour les organismes financiers publics et privés d'informer leurs souscripteurs sur :

- leurs politiques d'investissements relatives au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de gouvernance;

Conseil régional 57, rue de Babylone – 75359 Paris cedex 07 SP Tél. : 01 53 85 53 85

- les moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique;
- les émissions de gaz à effet de serre induites par les activités réalisées à travers leurs financements;
- leur contribution à l'atteinte des objectifs internationaux en termes de lutte contre le dérèglement climatique, ainsi qu'à leur activité actionnariale.

C'est une avancée en matière de politique financière et une garantie de l'implication des acteurs de la finance dans la lutte contre le dérèglement climatique. Toutes ces dispositions ouvrent la voie à la réorientation de la finance vers une économie « bas carbone », ce qui constitue un enjeu majeur pour la lutte contre le dérèglement climatique.

Mounir Satouri



Groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés Groupe Front de Gauche, Parti communiste français, Parti de Gauche, Ensemble et République & socialisme Groupe socialiste & Républicain Groupe Radical, Citoyen, Démocrate, Ecologiste et Centristes

Séance plénière du 6 et 7 Juillet 2017

Rapport n° CR 2017-081 AGENGA "POUR UNE RÉGION ÎLE-DE-FRANCE SANS SIDA" AMENDEMENT

Un nouvel article ainsi rédigé est ajouté :

Mandate la présidente pour modifier la "déclaration commune entre le Conseil Régional Île-de-France et l'ARS pour une Région Île-de-France sans sida" afin d'ajouter le rappel des objectifs de l'agenda 2017-2030 de la stratégie nationale de santé sexuelle :

- 95% des personnes vivant avec le VIH connaissent leur statut sérologique en 2020
- 95% de toutes les personnes infectées par le VIH dépistées reçoivent un traitement anti rétroviral recommandé en 2020
- 95% des personnes recevant un traitement antirétroviral ont une charge virale durablement indétectable en 2020

Notamment en:

- sollicitant l'ARS pour la mise en place d'une campagne d'information afin d'encourager les médecins à proposer à leur patient un dépistage lors des prises de sang.
- facilitant l'accès au traitement du SIDA et des co-infections pour toutes les populations.

Exposé des motifs

Cet amendement vise à mettre en conformité la "déclaration commune entre le Conseil Régional Île-de-France et l'ARS pour une Région Île-de-France sans sida" avec les objectifs fixés par le *ministère des affaires sociales et de la santé* dans le rapport "stratégie nationale de santé sexuelle" présenté en mars 2017 et devenu l'objectif pour le territoire national.

Ce rapport élaboré avec l'ensemble des intervenant-es (scientifiques, associations, professionel-les de santé, etc.) fixe une stratégie opérationnelle et des objectifs. Il convient que la Région s'inscrive dans cette démarche nationale.

Mouni Stouri

Céline Malaisé

Carlos Da Silva



Groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés Groupe Front de Gauche, Parti communiste français, Parti de Gauche, Ensemble et République & socialisme Groupe socialiste & Républicain Groupe Radical, Citoyen, Démocrate, Ecologiste et Centristes

Séance plénière du 6 et 7 Juillet 2017

Rapport n° CR 2017-081 AGENGA "POUR UNE RÉGION ÎLE-DE-FRANCE SANS SIDA"

AMENDEMENT

L'article 14 est rédigé comme suit :

Propose dans le cadre de ses réseaux internationaux que la Région Ile-de-France partage ses objectifs et ainsi donne une ampleur internationale à la lutte contre le VIH/SIDA permettant d'atteindre les objectifs fixés dans la lutte contre le sida et rappellera notamment que c'est le VIH/SIDA qu'il faut combattre et non les personnes porteuses du virus.

Exposé des motifs

Rappelant l'alinéa 2 de la résolution du Parlement européen 2011/2864(RSP) sur la lutte contre le VIH/sida dans l'Union européenne et les pays voisins, le conseil régional décide sa déclinaison au niveau local.

Mount Satouri

Céline Malaisé

Carlos Da Silva



Groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés Groupe Front de Gauche, Parti communiste français, Parti de Gauche, Ensemble et République & socialisme Groupe socialiste & Républicain Groupe Radical, Citoyen, Démocrate, Ecologiste et Centristes

Séance plénière du 6 et 7 Juillet 2017

Rapport n° CR 2017-081 AGENGA "POUR UNE RÉGION ÎLE-DE-FRANCE SANS SIDA" AMENDEMENT

Un nouvel article ainsi rédigé est ajouté :

S'engage à soutenir toute campagne d'information et de sensibilisation de lutte contre le VIH/SIDA dans les transports franciliens initiées par des structures associatives et/ou privées pour les soustraires aux pressions des lobbies hostiles.

Décide de suspendre toute subvention régionale aux communes qui refuseraient les campagnes d'information et de sensibilisation de lutte contre le VIH/SIDA sur leur commune.

Exposé des motifs

Tout le monde a en mémoire la campagne d'information dans les transport en commun de Médecins du Monde en 2016 qui a été retirée suite à la pression de différents groupes d'intérêts hostiles au message.

En 2016, la commune d'Aulnay-sous-Bois a fait retirer une campagne de sensibilisation de lutte contre le SIDA.

Dès lors que la sensibilisation concerne des enjeux de santé et d'intérêt public, le Région Île-de-France à le devoir de se tenir au côté des structures mises sous pression.

C'est le sens de cet amendement.

Mounir Satouri

Céline Malaisé

Carlos Da Silva





Groupe Europe Ecologie Les Verts et Apparentés Le Rassemblement Ecologiste et Citoyen

Séance plénière des 6 et 7 juillet 2017

AMENDEMENT

Rapport n° CR 2017-130
MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE #LEADER POUR LA CROISSANCE,
L'EMPLOI ET L'INNOVATION (SRDEII)
- STRATÉGIE SMART INDUSTRIE 2017-2021
ANNEXE A LA DÉLIBÉRATION
Stratégie Smart Industrie 2017-2021

Au sein du chapitre 1. "PROJETER LES ENTREPRISES INDUSTRIELLES VERS L'INDUSTRIE DU FUTUR ET FORMER AUX BESOINS DE DEMAIN", l'objectif 1 "Moderniser 500 entreprises industrielles en 5 ans" est complété par un paragraphe supplémentaire, rédigé comme suit :

« Les procédés de fabrication écologique, à moindre utilisation en ressources et en matières, la substitution de matériaux à moindre nocivité, les différentes applications éco-industrielles et l'éco-conception feront l'objet d'une attention toute particulière dans la stratégie de modernisation régionale, afin de positionner l'industrie francilienne pour demain. »

Exposé des motifs :

La stratégie de "Smart Industrie", qui a pour objet d'organiser la politique industrielle de la Région pour les années à venir, doit nécessairement prendre en compte les enjeux de demain et notamment l'urgence climatique.

L'adoption de ce plan global doit être l'occasion d'agir pour permettre la conversion écologique de la filière industrielle dans l'ensemble de la chaîne de production.

Ce secteur essentiel de l'économie francilienne ne peut s'exonérer de la nécessaire réflexion autour de cet impératif.

Les processus de fabrication dits « verts » méritent une place renforcée dans le dispositif régional de préparation à l'industrie de demain.

C'est le sens de cet amendement.



AMENDEMENT N° 000078.



Conseil régional

Groupe Europe Ecologie Les Verts et Apparentés Le Rassemblement Ecologiste et Citoyen

Séance plénière des 6 et 7 juillet 2017

AMENDEMENT

Rapport n° CR 2017-130
MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE #LEADER POUR LA CROISSANCE,
L'EMPLOI ET L'INNOVATION (SRDEII)
- STRATÉGIE SMART INDUSTRIE 2017-2021
ANNEXE A LA DÉLIBÉRATION
Stratégie Smart Industrie 2017-2021

Au sein du chapitre 2. "ATTIRER ET FAVORISER LE MAINTIEN DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES EN ILE-DE-FRANCE GRACE ÀU DÉVELOPPEMENT DE GRANDS LIEUX D'INNOVATION ET A UNE POLITIQUE FONCIÈRE INNOVANTE ET ATTRACTIVE", l'objectif 5 "Déployer une offre immobilière et foncière adaptée aux besoins de l'industrie" est complété par un paragraphe supplémentaire, rédigé comme suit :

« La Région favorisera les implantations industrielles dans les friches existantes au détriment de projets ayant pour conséquence d'artificialiser les sols ou de détruire des espaces naturels et agricoles. Elle favorisera également le rapprochement avec les lieux de vie et les transports en commun. »

Exposé des motifs :

Afin de respecter le SDRIF et les objectifs de préservation des espaces naturels et agricoles que la l'institution régionale s'est fixée, dans une perspective de nécessaire économie de ces espaces, il convient de privilégier le choix de friches existantes dans l'offre immobilière et foncière considérée par la Région.

Alors que la proportion de terres agricoles en Île-de-France est passée sous la barre des 50% et que l'artificialisation croissante des espaces naturels atteint un niveau alarmant, il convient de favoriser les implantations industrielles là où elles ont déjà une emprise désaffectée afin de préserver au maximum les espaces naturels et agricoles.

Il semble également nécessaire d'oeuvrer au rapprochement des lieux de travail et des lieux de vie, à la fois dans un souci de préservation de l'environnement et de gain de qualité de vie pour les Franciliennes et les Franciliens.

C'est le sens de cet amendement.

Mounir Satouri

Conseil régional 57, rue de Babylone – 75359 Paris cedex 07 SP Tél.: 01 53 85 53 85

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Page 1 sur 1

Amdt_2017-097_AEV.doc



AMENDEMENT
N° 000079.

Groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés Groupe Front de Gauche, Parti communiste français, Parti de Gauche, Ensemble et République & socialisme Groupe socialiste & Républicain Groupe Radical, Citoyen, Démocrate, Ecologiste et Centristes

Séance plénière du 6 et 7 Juillet 2017

Rapport n° CR 2017-081 AGENGA "POUR UNE RÉGION ÎLE-DE-FRANCE SANS SIDA" AMENDEMENT

Un nouvel article ainsi rédigé est ajouté :

Décide d'aider à lutter contre la précarité des malades du SIDA en augmentant son soutien aux logements de coordinations thérapeutiques.

Exposé des motifs

En 2009, 22 % des personnes vivant avec le VIH en France n'ont pas de logement et 1 personne sur 2 vit en dessous du seuil de pauvreté. Lutter contre le VIH, c'est lutter contre la précarité, contre les discriminations et pour les droits des personnes.

L'infection à VIH reste mortelle et vivre avec le sida est un handicap : fatigabilité, infections opportunistes graves, effets secondaires des traitements, etc.

Sans compter qu'être malade du sida expose à des discriminations : difficultés à se loger, à trouver ou à garder son emploi, à obtenir un revenu quand on ne peut travailler, isolement, etc. La précarité aggrave la situation des personnes vivants avec le VIH/sida et remet en cause aujourd'hui les progrès accomplis hier sur le plan thérapeutique. Lutter contre le VIH/sida c'est aussi lutter contre la précarité.

Mount Satouri

Céline Malaisé

Carlos Da Silva



Groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés Groupe Front de Gauche, Parti communiste français, Parti de Gauche, Ensemble et République & socialisme Groupe socialiste & Républicain Groupe Radical, Citoyen, Démocrate, Ecologiste et Centristes

Séance plénière du 6 et 7 Juillet 2017

Rapport n° CR 2017-081 AGENGA "POUR UNE RÉGION ÎLE-DE-FRANCE SANS SIDA" AMENDEMENT

Un nouvel article ainsi rédigé est ajouté :

Décide, en lien avec la communauté éducative, la mise en place de distributeurs de préservatifs et de gels dans des endroits accessibles à tous les élèves des EPLE franciliens et à la diffusion de supports de communication sur la santé reproductive et la prévention des IST.

Exposé des motifs

Les heures d'ouverture des infirmeries dans les EPLE sont insuffisantes pour garantir aux élèves un accès permanent et discret aux moyens de contraception et de protection aux MST.

Cet amendement vise un déploiement massif de distributeurs en libre accès et dans des endroits adaptés au sein des EPLE.

Mounir Satouri

Céline Malaisé

Carlos Da Silva



Groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés Groupe Front de Gauche, Parti communiste français, Parti de Gauche, Ensemble et République & socialisme Groupe socialiste & Républicain Groupe Radical, Citoyen, Démocrate, Ecologiste et Centristes

Séance plénière du 6 et 7 Juillet 2017

Rapport n° CR 2017-081 AGENGA "POUR UNE RÉGION ÎLE-DE-FRANCE SANS SIDA" AMENDEMENT

Un nouvel article ainsi rédigé est ajouté :

Décide que le financement des établissements d'enseignement privé éligibles à des subventions de la Région se verra subordonné à la mise en place de distributeurs de préservatifs et de gels dans des endroits accessibles et adaptés à tous les élèves et à la diffusion de supports de communication sur la santé reproductive et la prévention des IST.

Exposé des motifs

L'intérêt général dicte une action globale dans la lutte contre les maladies sexuellement transmissibles. Les Lycéen-nes sont un public sensible et quelques soient les établissements dans lesquels ils évoluent, il est essentiel de leur fournir un accès égal à l'information et à la prévention.

Avec l'élargissement des subventions régionales aux établissements privés sous contrat d'association, il convient d'engager une action volontaire en faveur de la lutte contre les IST.

La présence de distributeurs de préservatifs et de gels relève de "l'égalité de traitement des lycéen-nes entre le public et le privé" ; élément de langage dont l'exécutif use et abuse lorsque cela arrange ses positions idéologiques qui ne s'appuient sur aucun argumentaire étayé.

Mounir Satouri

Céline Malaisé

Carlos Da Silva



Groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés Groupe Front de Gauche, Parti communiste français, Parti de Gauche, Ensemble et République & socialisme Groupe socialiste & Républicain Groupe Radical, Citoyen, Démocrate, Ecologiste et Centristes

Séance plénière du 6 et 7 Juillet 2017

Rapport n° CR 2017-081 AGENGA "POUR UNE RÉGION ÎLE-DE-FRANCE SANS SIDA" AMENDEMENT

Un nouvel article ainsi rédigé est ajouté :

Soutient l'expérimentation de l'installation des salles de consommation à moindres risques et évaluera, selon les résultats de cette expérimentation, le déploiement sur l'ensemble du territoires franciliens.

Exposé des motifs

Selon le rapport de l'INSERM de 2010, les salles de consommation à moindres risques sont une solution à tester pour permettre de réduire les risques d'infections VHC et VIH auprès d'une population ciblée à risques.

"La disponibilité des seringues n'est pas une invitation à la consommation, car c'est la disponibilité du produit qui est déterminante. Au contraire, leur accessibilité peut permettre de rapprocher les toxicomanes aux acteurs de santé." - Simone Weil - Libération 22 juillet 1994 - propos sur la réduction des risques.

Mounir Satouri

Céline Malaisé

Carlos Da Silva



Groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés Groupe Radical, Citoyen, Démocrate, Ecologiste et Centristes

Séance plénière du 6 et 7 Juillet 2017

Rapport n° CR 2017-081 AGENGA "POUR UNE RÉGION ÎLE-DE-FRANCE SANS SIDA" AMENDEMENT

Un nouvel article ainsi rédigé est ajouté :

Décide de développer une action d'information, de prévention, de dépistage et d'accompagnement à destination des personnes prostituées, travailleurs-euses du sexe, accompagnant-es sexuel-les.

Exposé des motifs

Le rapport présenté occulte totalement ces publics clés dans son exposé des motifs ou dans la délibération. Il convient de ne pas les oublier dans la stratégie régionale "Pour une région Île-de-France sans SIDA"

Mounir Satouri



Conseil régional

Groupe Europe Ecologie - Les Verts et Apparentés

Séance plénière des 6 et 7 juillet 2017

AMENDEMENT Rapport n° CR 2017-115 AVIS DE LA RÉGION SUR LE PROJET DE PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE D'ÎLE-DE- FRANCE

Le premier tiret de l'article 3 de la délibération est modifié comme suit :

- le contenu du défi sur la création d'une zone de circulation restreinte (ZCR) métropolitaine mérite d'être revu pour en faciliter l'acceptabilité, pleinement soutenu avec l'ambition : o de mieux évaluer les effets négatifs et positifs de la mesure (impacts sociaux et économiques, impacts environnementaux, impacts sanitaires),

o d'étaler l'horizon de mise en œuvre afin que les Franciliens puissent bénéficier de solutions alternatives en matière de déplacements,

o d'accompagner la démarche d'une liste exhaustive de mesures afin d'en faire un outil de mobilité durable, favorisant la complémentarité des modes de transport,

o de proposer des solutions de soutiens financiers variés (émanant de l'ensemble des collectivités ou de l'Etat) pour d'avoir l'engagement, de la part de l'Etat et de la ville de Paris notamment, d'un soutien financier à tous les usagers captifs les plus démunis qui n'auront pas les moyens de faire face aux contraintes de la mesure, les pénalisant dans leur mobilité.

Exposé des motifs

Les Zones de Circulation Restreinte doivent être regardées avant tout comme des possibilités d'amélioration de la protection de l'air et de l'atmosphère et non comme des contraintes.

Si ses effets négatifs potentiels ne doivent pas être niés, ils doivent faire l'objet de propositions concrètes de la part de l'ensemble des collectivités territoriales (y compris la Région) pour permettre l'amélioration des conditions d'acceptation de telles mesures.

Cependant, la region ne doit pas oublier qu'il est également nécessaire d'en faire une publicité positive puisque ses effets – certes à plus long terme - sur la santé, le report modal et l'environnement doivent également être mesurés et communiqués.

Le Préfet a validé la piétonnisation des berges de Seine. Il serait temps de mettre un terme à l'incessante polémique sterile sur ce sujet au mépris de ses effets positifs sur l'environnement.

Mounir Satedri

Conseil régional 57, rue de Babylone – 75359 Paris cedex 07 SP Tél. : 01 53 85 53 85

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Page 1 sur 1

Amd1_2017-097_AEV.doc

AMENDEMENT N° 000085...



Groupe Europe Ecologie - Les Verts et Apparentés

Séance plénière des 6 et 7 juillet 2017

AMENDEMENT Rapport n° CR 2017-115 AVIS DE LA RÉGION SUR LE PROJET DE PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE D'ÎLE-DE- FRANCE

Un article 6 est ajouté à la délibération, ainsi rédigé :

S'engage à contractualiser avec l'Etat et l'ensemble des collectivités territoriales franciliennes un plan d'actions concrètes et financées pour la protection de l'atmosphère d'Île-de-France.

Exposé des motifs

En sa qualité de chef de file, comme cela est signifié dans le dernier tiret de l'article 3 de la déliberation, la Région doit avoir un rôle moteur dans la mise en musique et en actes d'une ambition qui doit être collective et partagée. En cela, elle a la responsabilité d'animer le réseau des collectivités territoriales, en lien avec l'Etat, et d'engager l'ensemble des parties dans un vaste plan d'actions qui pourront être soutenues par la Région. Elle doit également organiser la défense de nos territoires contre un Etat trop peu engagé financèrement.

Mounir Satouri

AMENDEMENT N° 000086.



Groupe Europe Ecologie - Les Verts et Apparentés

Séance plénière des 6 et 7 juillet 2017

AMENDEMENT Rapport n° CR 2017-115 AVIS DE LA RÉGION SUR LE PROJET DE PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE D'ÎLE-DE- FRANCE

Un article est ajouté la délibération, rédigé comme suit :

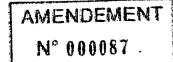
Rappelle son engagement pour un plan de sortie du Diesel pour la Région et pour le STIF, conformément à l'adoption de la délibération CR 146-16.

Exposé des motifs

La déliberation CR 146-16 présentée en juin 2016 par le groupe écologiste et intitulée "CONDITIONS PRÉALABLES À LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE L'AIR" a été adoptée dans l'hémicycle régional. La région s'y engage notamment en faveur d'une politique de dédiésélisation, avec les points suivants qu'il convient de rappeler :

- S'engage à ne plus acheter un seul véhicule Diesel quand d'autres motorisations existent et se fixe comme objectif à terme une dédiesélisation totale de son parc automobile.
- S'engage à participer à la réduction du Diesel dans les transports en Ile-de-France en poursuivant l'objectif de 100% bus « propres » (GNV, électrique, etc.) en 2025.

Marinir Satouri





Groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés

Séance plénière des 6 et 7 juillet 2017

AMENDEMENT Rapport n° CR 2017-137 AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR : DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES FRANCILIENNES, TOUT PARTICULIÈREMENT ARTISANALES, POUR L'ACQUISITION DE VÉHICULES "PROPRES"

Dans l'annexe à la délibération, intitulée "Règlement d'intervention", au point II.b Investissements Eligibles le tiret suivant est ajouté et rédigé comme suit:

-d'un vélo, d'un vélo à assistance électrique (ou VAE), d'un triporteur ou d'un triporteur électrique.

Par conséquent au point III Modalités de l'aide, "Le montant de l'aide régionale est forfaitaire" le tiret suivant est ajouté et régidé comme suit :

- -500€ pour l'acquisition de triporteurs électriques
- -400€ pour l'acquisition de vélos électriques (ou VAE).
- -200€ pour l'acquisition de triporteur.
- -100€ pour l'acquisition de vélos.

Exposé des motifs:

Modes de déplacement non polluants et qui contribuent à la bonne santé des utilisateurs, les vélos et les triporteurs sont également des alternatives aux autres véhicules moins coûteuses pour les entreprises. Leur place est particulièrement croissante dans le secteur des services de livraison et dans le cadre de la logistique du dernier kilomètre. Pour ces raisons, leur usage doit être davantage encouragé.

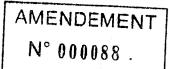
Cet amendement propose d'y contribuer par la mise en place d'une aide régionale visant à encourager l'acquisition de vélos et triporteurs par les enterprises.

Mounir Satouri

Conseil régional 57, rue de Babylone – 75359 Paris cedex 07 SP Tél.: 01 53 85 53 85

Page 1 sur 1

Amdt_2017-097_AEV.doc





Groupe Europe Ecologie - Les Verts et Apparentés

Séance plénière des 6 et 7 juillet 2017

AMENDEMENT Rapport n° CR 2017-119 Approbation du règlement d'intervention du Plan Vert de l'Île-de France

Dans l'annexe à la délibération, intitulée "Règlement d'intervention du Plan Vert de l'Île-de-France" au point 3.3 "Bénéficiaires des subventions regionals" la ligne suivante est supprimée :

-Les établissements privés d'enseignement secondaire général

Exposé des motifs

L'objectif du Plan vert repose sur la création d'espaces verts ouverts au public. En aucun cas les lycées privés ne sont des lieux "ouverts au public" et il ne peut être demandé à leurs responsables de telles mesures. En effet, pour pouvoir pénétrer dans un lycée, il est nécessaire d'y être inscrit-e. Cela relève de mesures de sécurité dont la région ne saurait demander aux proviseurs de s'affranchir.

Cet amendement supprime la possibilité pour les lycées privés de bénéficier de ce Plan Vert, par souci de cohérence. De même, et en toute logique, les lycées publics ne sont pas considérés comme bénéficiaires de ce Plan

Mounif Satouri

AMENDEMENT N° 000089.



Conseil régional

Groupe Europe Ecologie - Les Verts et Apparentés

Séance plénière des 6 et 7 juillet 2017

AMENDEMENT Rapport n° CR 2017-119 Approbation du règlement d'intervention du Plan Vert de l'Île-de France

Supprime l'article 2 et le remplace par un article rédigé comme suit :

Développe une stratégie régionale pour le développement de jardins collectifs en s'appuyant sur le dispositif d'encouragement à la création et à la gestion de jardins partagés adopté dans la délibération cadre n° CR 66-11 (modifiée par délibération CR 44-12 du 28 juin 2012).

Exposé des motifs :

Le jardin collectif, partagé ou solidaire est un outil intéressant pour participer au développement d'une présence végétale dans nos villes. Favorisant le maintien de la biodiversité en milieu urbain, il permet également de sensibiliser au respect de l'environnement grâce à des pratiques agricoles plus vertueuses. Créateur de lien social au sein d'un quartier en favorisant les rencontres intergénérationnelles et interculturelles, le jardin partagé contribue aussi à valoriser les ressources locales en tissant des relations avec d'autres structures (associations, établissements d'enseignement, maisons de retraite, centres sociaux, hôpitaux...).

Le soutien des jardins solidaires entrepris par l'ancienne majorité régionale, par le biais d'une délibération écrite par le groupe écologiste, a permis de répondre à plusieurs centaines de projets. Ce soutien a été un véritable levier de développement de l'agriculture urbaine et périurbaine alors que notre région était très en retard sur cette thématique. En aucun cas il ne doit être mis un frein à une telle politique dont les résultats positifs sont indéniables.

Mounir Satouri

Conseil régional 57, rue de Babylone – 75359 Paris cedex 07 SP Tél.: 01 53 85 53 85

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Page 1 sur 1

Amdt_2017-097_AEV.doc

AMENDEMENT N° 000090



Conseil régional

Groupe Europe Ecologie - Les Verts et Apparentés

Séance plénière des 6 et 7 juillet 2017

Rapport n° CR 2017-119 Approbation du règlement d'intervention du Plan Vert de l'Ile-de-France

AMENDEMENT

Dans l'annexe à la délibération, intitulée "Règlement d'intervention du Plan Vert de l'Île-de-France" au point 2.1 Natures des projets subventionnables le tiret "jardins partagés" est modifié comme suit:

- des jardins partagés, des jardins pédagogiques

un alinéa est ajouté :

Pour les jardins partagés et les jardins pédagogiques le critère de carence en espace vert n'est pas pris en compte.

Exposé des motifs

Le jardin pédagogique est un formidable support d'éducation à l'environnement pour les établissements scolaires, les centres d'éducation, les structures socio-culturelles. Il permet des découvertes et des expérimentations variées tout au long de l'année. Sa disponibilité permanente permet aux publics de s'approprier le lieu et de veiller à son équilibre au quotidien. Il est également un moyen original de faire se rencontrer des enfants, des jeunes, des personnes âgées et des personnes en situation de handicap autour du jardinage. Des activités ludiques peuvent y organisées: ateliers de jardinage, pratiques artistiques, découvertes de la faune et la flore. Il permet aussi de redonner une identité positive au quartie.

Parce que le jardin collectif partagé ou solidaire est créateur de lien social au sein d'un quartier, qu'il valorise les ressources locales en tissant des relations avec d'autres structures (associations, écoles, maisons de retraite) et qu'il éduque aux pratiques respectueuses de l'environnement son cadre dépasse la seule question de la carence en espace vertil Le sens de cet amendement est donc de permettre de soutenir ces initiatives vertueuses pour les Franciliennes sur l'ensemble du territoire régional.

Mounir Satouri

Conscit régional 57, rue de Babylone – 75359 Paris cedex 07 SP Tél.: 01 53 85 53 85

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Page {PAGE} sur {NUMPAGES}

Amdt_2017-097_AEV.doc

AMENDEMENT N° 000091



Conseil régional

Groupe Europe Ecologie - Les Verts et Apparentés

Séance plénière des 6 et 7 juillet 2017

AMENDEMENT Rapport n° CR 2017-119 Approbation du règlement d'intervention du Plan Vert de l'Île-de France

Dans l'annexe à la délibération, intitulée "Règlement d'intervention du Plan Vert de l'Île-de France au point 2.2 Dépenses éligibles (études et travaux), paragraphe "Les dépenses suivantes ne sont pas éligibles aux aides regionales" est ajouté le point suivant :

- les projets d'espace vert dans les grands projets privés d'aménagement.

Exposé des motifs

L'ambition du Plan Vert est de lutter contre la carence en espaces verts de notre région, et de rendre davantage accessible la nature. Ainsi, ce plan se doit de s'attacher à la création nette d'espaces verts et non à la transformation d'espaces naturels ou agricoles existants.

Par cet amendement, le groupe écologiste souhaite s'assurer que les Grands projets d'aménagement qui consomment des espaces naturels ou agricoles ne puissent être bénéficiaires du Plan Vert. Ces grands projets (Europacity, Village nature, Parc Napoléon, par exemple), en croissance constante dans notre région, grignotent les espaces verts franciliens et il serait contre-productif pour notre Région de s'employer à en financer les parties de nature artificielle.

Mounir Satouri

AMENDEMENT N° 000092.



Conseil régional

Groupe Europe Ecologie - Les Verts et Apparentés

Séance plénière des 6 et 7 juillet 2017

AMENDEMENT Rapport n° CR 2017-119 Approbation du règlement d'intervention du Plan Vert de l'Île-de France

Un article est ajouté et rédigé comme suit :

Relance le financement de nouveaux emplois insertion en environnement dans le cadre du Plan Vert et dans tous les projets environnementaux régionaux.

Exposé des motifs :

L'aide régionale « Emploi insertion en environnement » a connu un grand succès avec de nombreuses demandes. Dans le contexte économique actuel, il est impensable de supprimer un dispositif qui permet de remettre le pied à l'étrier aux chômeurs en décrochage et qui facilite un retour à l'emploi.

Cet amendement vise à prolonger ce dispositif afin de poursuivre cette logique vertueuse.

Mounir Satour

AMENDEMENT N° 000093.



Conseil régional

Groupe Europe Ecologie - Les Verts et Apparentés

Séance plénière des 6 et 7 juillet 2017

AMENDEMENT Rapport n° CR 2017-119 Approbation du règlement d'intervention du Plan Vert de l'Ile-de-France

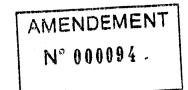
Ajoute un article à la déliberation rédigé comme suit :

Relance prioritairement les missions d'acquisition d'espaces verts et naturels de l'Agence des Espaces Verts afin de sanctuariser le patrimoine naturel francilien face à l'urbanisation et la pression foncière.

Exposé des motifs:

La protection de la biodiversité passe notamment par la protection et la conservation du patrimoine naturel régional. Face à l'urbanisation croissante et au projet du Grand Paris, il est nécessaire que la Région poursuive sa politique d'acquisition d'espaces verts et naturels franciliens.

Mounir Satouri





Groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés

Séance plénière des 6 et 7 juillet 2017

Rapport n° CR 2017-119 Approbation du règlement d'intervention du Plan Vert de l'Ile-de-France

AMENDEMENT

Dans l'annexe à la délibération, intitulée "Règlement d'intervention du Plan Vert de l'Île-de-France" au point 2.2 Dépenses éligibles (études et travaux), paragraphe "Les travaux éligibles sont :" le point suivant est modifié comme suit:

- les plantations recourant à une grande diversité de végétaux non allergènes et d'essences locales (plantes vivaces, herbacées, arbustives, arbres) ou d'arbres portant des fruits comestibles, avec une priorité pour celles ceux labellisés "Végétal local" ou équivalent et les frais directement associés, tuteurs, paillage, clôtures...

Exposé des motifs

Le règlement d'intervention se doit d'être conforme à la délibération CR 2017-50 qui avait été modifiée en son article 6 par un amendement du groupe écologiste adopté par l'assemblée plénière.

Les écologistes souhaitent rappeler que les arbres fruitiers constituent de formidables outils pour transformer le regard des citadin-es sur l'environnement urbain et susciter une réappropriation de la ville par le plus grand nombre. Ces arbres sont générateurs d'interactions, de convivialité (plantations, récoltes, cuisine...) et de sensibilisation (sur l'alimentation locale).

Le soutien aux arbres porteurs de fruits comestibles rencontre un veritable succès à l'étranger avec par exemple le programme canadien Arbres comestibles, qui offre des subventions maximales de 4 000 \$ et d'autres ressources pour des projets communautaires qui fournissent aux résidents un accès à des arbres et arbustes porteurs de fruits frais.

Mounir Satour

Page 1 sur 1

57, rue de Babylone - 75359 Paris cedex 07 SP Tél.: 01 53 85 53 85



Secrétariat général

SÉANCE PLÉNIÈRE DES JEUDI 6 ET VENDREDI 7 JUILLET 2017



MOTION DE REJET

MOTION DE RENVOI

AMENDEMENTS

déposés par les groupes

SUR LE RAPPORT CR 2017-124



Groupe Front national - IDF Bleu Marine

100 <u>222</u> 001

Paris, le 30/06/2017

Séance plénière des 6 et 7 juillet 2017 Rapport n° CR 2017-124

AIDE À L'ACQUISITION D'UNE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ POUR LES ÉTUDIANTS BOURSIERS

MOTION DE REJET

Le rapport CR-124 est rejeté

Exposé des motifs :

Le moment semble mal choisi pour concevoir un nouveau dispositif régional qui a toutes les chances d'être supprimé à l'automne dans le cadre du vote du nouveau Projet de Loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS). Notre groupe s'étonne de l'absence de constructivité de l'Exécutif. En effet, le prochain rattachement du régime spécial des étudiants au régime général de la Sécurité sociale ne fait aucun doute, d'après les déclarations du président la République, M. Emmanuel Macron, qui s'est engagé à mettre fin à « cette exception française, inefficace et dispendieuse ».

Considérant cet état de fait posé depuis longtemps par la Cour des comptes, la région lancerait en pleine connaissance de cause un dispositif coûteux et lourd administrativement qui se trouverait frappé de nullité peu de temps après! Nous demandons donc à l'Exécutif d'entrer en cohérence avec les prochaines orientations du gouvernement. Sur ce point en effet, l'idée de rattacher les étudiants au régime général de la Sécurité sociale relève d'une politique de bons sens. Le Front national la promeut depuis plusieurs années. Il y a sur cette question un enjeu de responsabilité évident dans la gestion de mutuelles spécialisées qui ont connu beaucoup trop de dérives pour être confirmées dans leur activité.

Wallerand de Saint Just

Wallerand de Saint Just.

Conseil régional 57, rue de Babylone - 75007 Paris Tél. : 01 53 85 51 98 www.iledefrance.fr

E.mail: groupefn@iledefrance.fr



MOTION DE RENVOI N° 000002

Conseil régional

Groupe Front de Gauche Groupe Socialiste et Républicains Groupe Europe Ecologie Les Verts et apparentés Groupe Radical, Citoyen, Démocrate, Ecologiste et Centriste

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL des 6 & 7 juillet 2017

MOTION DE RENVOI

Rapport n° CR 2017-124 AIDE À L'ACQUISITION D'UNE COMPLEMENTAIRE SANTE POUR LES ETUDIANTS BOURSIERS

Le rapport CR 2017-124 est renvoyé en commission.

EXPOSE DES MOTIFS:

Alors que la santé coûte de plus en plus chère, l'accès des étudiants à une complémentaire santé est une condition majeure pour accéder au parcours de soins et une composante essentielle de leur réussite universitaire. Pour améliorer la santé des jeunes, faciliter leur prise d'autonomie et lutter contre les inégalités sociales de santé, le Conseil régional a crée en 2010 une aide à l'acquisition d'une complémentaire santé dont près de 50 000 jeunes ont pu bénéficier à ce jour.

Dans le but affiché de poursuivre cette politique, le présent rapport propose de doubler le montant de cette aide tout en abrogeant le dispositif actuel sans qu'aucune étude d'impact ni évaluation du dispositif antérieur justifiant son abrogation ne soit présentée dans ce rapport.

Pourtant, dans sa délibération n° CP 16-544 du 29 septembre 2016, la majorité régionale avait choisi de recourir, pour la somme exorbitante de 50 000 €, à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage de conseil et d'élaboration du nouveau dispositif de financement d'une complémentaire santé pour les étudiants. Le niveau extrêmement faible d'informations présentées dans ce rapport, de même que la partialité de ces informations, ne permettent pas de justifier *a posteriori* une telle dépense que l'exécutif régional a financé sur le fonds d'aide à la complémentaire santé pour les étudiants.

Le recours à la procédure d'urgence pour examiner ce rapport éclaire en ce sens la préférence de l'exécutif régional de ne pas débattre des conditions de passation de ce nouveau marché, alors même que très peu d'organismes complémentaires d'assurance maladie semblent avoir été informés de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI).

Conseil régional 57, rue de Babylone – 75359 Paris cedex 07 SP Tél. : 01 53 85 53 85

REPUBLIQUE FRANÇAISE



Cette opacité s'accompagne en outre d'une absence totale de concertation avec les acteurs concernés. Alors que des conventions lient le Conseil régional à l'ARS, à l'ORS, au CRIPS, aux CROUS ou encore au CRJ, au CESER et à la communauté universitaire, il semblerait qu'aucun de ces acteurs n'ait été entendu dans le cadre de la refonte de ce dispositif.

Pour toutes ces raisons, et au regard de l'absence totale de transparence entourant cette délibération, il est donc proposé de renvoyer ce rapport en commission et de proroger dans l'attente le précédent dispositif.

Céline Malaisé

Carlos Da Silva

Mount Satouri

Eddie Aït

AMENDEMENT N° 000095



Conseil régional

Séance plénière des 6 et 7 juillet 2017

Groupe Radical, Citoyen, Démocrate, Ecologiste et Centriste Groupe Socialiste et Républicains Groupe Front de Gauche Groupe Europe Ecologie Les Verts et Apparentés

Rapport CR 2017-124 - Aide à l'acquisition d'une complémentaire santé pour les étudiants boursiers

AMENDEMENT

Après l'article 5 de la délibération sont ajoutés deux articles additionnels rédigés comme suit :

Article 6 :

Décide d'étendre aux jeunes Francilien-nes engagés dans une démarche d'insertion sociale et professionnelle, la politique régionale d'accès aux soins des jeunes Francilien-nes, conduite au travers d'une aide à l'acquisition d'une couverture santé complémentaire pour :

- les jeunes Francilien-nes âgé-es de 18 à 28 ans inclus, résidant en Ile-de-France et inscrits dans l'un des dispositifs du Service public régional de formation et d'insertion professionnelle (SPRFIP), tels que Avenir jeunes, les Ecoles de la 2ème chance, le Parcours orientation professionnelle, dès lors qu'ils ne sont éligibles ni à la CMU-C, ni à l'ACS;
- les jeunes Francilien-nes âgé-es de 18 à 28 ans inclus, résidant en Ile-de-France et inscrit-es dans un centre de formation d'apprentis (CFA), dès lors qu'il n'existe pas de mutuelle d'entreprise là où ils effectuent leur apprentissage.

L'aide régionale est fixée à un montant maximum de 200 \in par jeune et par an, pour une offre comparable a minima en termes de prestations et de coûts à ce qui est proposé aux étudiant-es boursiers.

Délègue à la commission permanente l'approbation des conventions de partenariat avec les sociétés mutualistes retenues après appel à manifestation d'intérêts.

Les dépenses directes exposées en application du présent article sont imputées sur la sous-fonction 41 « Santé » du chapitre budgétaire 934 « Santé et action sociale ».

<u> Article 7</u> :

Abroge l'article 19 de la délibération CR 03-12 du 27 septembre 2012

Exposé des motifs

Le présent amendement vise à étendre la modification du dispositif et du montant de l'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé pour les étudiants boursiers aux jeunes franciliens en insertion et en apprentissage comme cela avait été prévu sous la précédente mandature.

Il n'y aurait pas de cohérence à modifier uniquement le dispositif d'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé pour les étudiants boursiers sans modifier celui à destination des jeunes franciliens en insertion et en apprentissage.

Eddie Aït

Carlos Da Silva

Carlos Da Silva

Céline Malaisé

Mount Satouri



AMENDEMENT N° 000096

Groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés Groupe Front de Gauche, Parti communiste français, Parti de Gauche, Ensemble et République & socialisme Groupe socialiste & Républicain Groupe Radical, Citoyen, Démocrate, Ecologiste et Centristes

Séance plénière des 6 et 7 Juillet 2017

Rapport n° CR 2017-124 AIDE À L'ACQUISITION D'UNE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ POUR LES ÉTUDIANTS BOURSIERS AMENDEMENT

Les articles 1, 2, 3, 4 et 5 sont supprimés et remplacés par les suivants :

Article 1:

Décide de favoriser l'accès aux soins aux étudiantes et étudiants et met en place une aide à l'acquisition d'une couverture santé complémentaire.

Décide d'adopter le dispositif "Complémentaire santé pour les étudiants boursiers" tel qu'il est décrit en annexe 1 à la présente délibération.

Article 2:

Décide de mettre en oeuvre le dispositif avec tous les organismes mutualistes répondant aux critères du règlement d'intervention de l'annexe 1.

Article 3:

Délègue à la commission permanente compétence pour adopter les conventions de partenariat avec les organismes mutualistes répondant aux critères du règlement d'intervention de l'annexe 1.

Article 4:

Abroge la délibération n°CR 23-10 du 18 juin 2010.

Exposé des motifs

Le présent rapport tente d'imposer une seule mutuelle pour le dispositif d'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé pour les étudiant-es boursier-es : "Harmonie".

De l'aveu même de l'exposé des motifs, cette mutuelle n'a pas connaissance et l'expérience du milieu étudiant. "Harmonie" propose une formule de couverture de remboursement "mauvais" lorsqu'elle ne coûte rien aux étudiant-es (formule à moins de 200€) contrairement à d'autres qui n'ont pas été retenue.

Nous comprenons trop bien la volonté de l'exécutif de sacrifier la liberté de choix des étudiant-es au profit de sa communication. D'après l'exposé des motifs, la capacité de

Conseil régional 57, rue de Babylone – 75359 Paris cedex 07 SP Tél.: 01 53 85 53 85 l'organisme mutualiste à communiquer sur l'action régionale semble être le critère déterminant de sélection.

Nous considérons que la liberté de choix doit revenir aux étudiant-es. C'est à elles/eux que revient le droit de "choisir la complémentaire la plus adaptée à leurs besoins".

C'est le sens de cet amendement.

Moupir Satouri

Céline Malaisé

Carlos Da Silva

alon Da Silva

Eddie Aït



AMENDEMENT N° 000097

Groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés Groupe Front de Gauche, Parti communiste français, Parti de Gauche, Ensemble et République & socialisme Groupe socialiste & Républicain Groupe Radical, Citoyen, Démocrate, Ecologiste et Centristes

Séance plénière des 6 et 7 Juillet 2017

Rapport n° CR 2017-124 AIDE À L'ACQUISITION D'UNE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ POUR LES ÉTUDIANTS BOURSIERS AMENDEMENT

L'article 5 est modifié comme suit :

Abroge la délibération n° CR 23-10 du 18 juin 2010. et l'article 18 de la délibération n° CR 03-12 du 27 Septembre 2012.

Exposé des motifs

Le rapport CR 2017-124 a pour objet l'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé pour les étudiant-es boursier-es or l'article 18 de la délibération CR 03-12 concerne un tout autre sujet. Il est bon ici de le rappeler dans son intégralité :

Article 18 : Centres de santé universitaires

Décide de soutenir financièrement les centres de santé universitaires offrant aux étudiant-es francilien-nes un ensemble de services de santé pratiquant le tiers-payant et une facturation de secteur 1 et assurant :

- des missions de prévention et d'éducation pour la santé,
- une prise en charge sanitaire globale.

A cette fin, la Région peut subventionner les dépenses d'investissement relatives à la création, l'extension, la restructuration et l'équipement de ces établissements, autorisés par l'autorité habilitée à cet effet.

La subvention régionale est fixée selon les modalités prévues aux articles 3 et 4 de la délibération dans la limite d'un montant plafond de 300.000 € par établissement. Les subventions accordées en application du présent article sont imputées sur la sous-fonction 41 « Santé » du chapitre budgétaire 904 « Santé et action sociale ».

Alors que les territoires franciliens sont carencés en offres de soins, la volonté de l'exécutif d'abroger un dispositif d'aide à l'investissement pour les centres de santé universitaires, sans explication et/ou dispositif de remplacement n'est pas en adéquation avec les enjeux. Cet amendement vise à annuler cette suppression.

Mount Satouri

Céline Malaisé

Carlos Da Silva

andon Da Silva

Eddie Aït

※ îledeFrance

SEANCE PLENIERE DES 6 ET 7 JUILLET 2017

RAPPORT N° CR 17-127
UNE STRATEGIE REGIONALE EN FAVEUR DU DESIGN AU SERVICE DE
L'INNOVATION ET DE LA CROISSANCE DES ENTREPRISES FRANCILIENNES

AMENDEMENT DE L'EXECUTIF

EN REPONSE A L'AMENDEMENT N°67
DEPOSE PAR LE GROUPE EUROPE ECOLOGIE LES VERTS ET APPARENTES

OBJET:

L'article 4 de la délibération est complété par l'item suivant :

 Susciter des projets de collaboration portés par des équipes mixtes, constituées d'élèves, d'apprentis, d'étudiants, de designer et d'entrepreneurs, visant à développer des solutions pour que la région Ile-de-France réponde pleinement aux grands enjeux de demain. Le Conseil stratégique pour le design et la Région définiront les thèmes des productions et récompenseront certaines des équipes mixtes par des prix;

EXPOSE DES MOTIFS:

Le présent amendement de l'exécutif vise à enrichir la délibération afin de susciter des projets de collaboration en faveur du design permettant à la région lle-de-France de mieux répondre aux grands enjeux de demain.

RETRAIT AU PROFIT DE L'AMENDEMENT DE L'EXECUTIF

SEANCE PLENIERE DES 06 ET 07 JUILLET 2017

RAPPORT N° CR 2017-084
POUR UNE POLITIQUE REGIONALE AMBITIEUSE DE VALORISATION
DU PATRIMOINE

SOUS-AMENDEMENT DE L'EXECUTIF

Le premier alinéa de l'article proposé par l'amendement n°3 est modifié comme suit :

« - L'ensemble des patrimoines visés aux articles précédents feront l'objet d'un signalement, d'une présentation et d'une valorisation à destination du grand public. Pour ce faire, une plateforme ou une application numérique sera développée »

Le reste de l'article proposé est inchangé.

EXPOSE DES MOTIFS:

Cette proposition plus précise permettra de déployer les meilleures solutions numériques pour valoriser le patrimoine régional.

※fledeFrance

SÉANCE PLÉNIÈRE DES 6 ET 7 JUILLET 2017

RAPPORT N° CR 2017-076

UNE POLITIQUE DÉDIÉE POUR PROMOUVOIR LES ARTS PLASTIQUES, NUMÉRIQUES ET URBAINS

AMENDEMENT DE L'EXECUTIF

EN RÉPONSE A L'AMENDEMENT N° 64 PRÉSENTÉ PAR LE GROUPE EELVA

ANNEXE À LA DÉLIBERATION

RÈGLEMENT D'INTERVENTION DES AIDES À LA RÉALISATION DE MANIFESTATIONS D'ARTS PLASTIQUES, NUMÉRIQUES ET URBAINS ET AUX RÉSEAUX D'ARTS PLASTIQUES, NUMÉRIQUES ET URBAINS

L'article 3 « Bénéficiaires » est complété comme suit : Peuvent bénéficier des aides à la réalisation de manifestations d'arts plastiques, numériques et urbains les structures de création ou de diffusion publiques ou privées suivantes :

- les associations culturelles œuvrant dans le champ des arts plastiques, numériques et urbains.

EXPOSE DES MOTIFS:

Cet amendement permet d'intégrer au dispositif les associations culturelles œuvrant dans le champ des arts plastiques, numériques et urbains, élargissant ainsi les bénéficiaires.



SEANCE PLENIERE DES 6 ET 7 JUILLET 2017 RAPPORT N° CR 2017-119 APPROBATION DU REGLEMENT D'INTERVENTION DU PLAN VERT DE L'ILE-DE-FRANCE

SOUS-AMENDEMENT DE L'EXECUTIF

EN REPONSE A L'AMENDEMENT N° 41 DEPOSE PAR LE GROUPE RDCE

En réponse à l'amendement 41 présenté par le groupe RDCE, au chapitre 2.2 « Dépenses éligibles (études et travaux) » de l'annexe à la délibération du Règlement d'intervention du Plan Vert, et dans le paragraphe relatif aux travaux éligibles, le 2^{ème} tiret est modifié de la manière suivante :

- les plantations recourant à une grande diversité de végétaux non allergènes, consommant peu d'eau et présentant des propriétés intéressantes en termes de rafraîchissement et de gestion des eaux pluviales et d'essences locales (plantes vivaces, herbacées, arbustives, arbres), avec une priorité pour celles labellisées « Végétal local » ou équivalent, et les frais directement associés, tuteurs, paillage, clôtures... Les plantes reconnues comme invasives en Île-de-France sont exclues

EXPOSE DES MOTIFS:

Cette précision est cohérente avec l'esprit du plan vert qui souligne l'importance des plantations en matière de rafraîchissement de l'air ainsi que la gestion optimisée de l'eau.

类 îledeFrance

SÉANCE PLÉNIÈRE DES 6 ET 7 JUILLET 2017

RAPPORT N° CR 2017-81

Agenda pour une région sans SIDA

SOUS AMENDEMENT DE L'EXÉCUTIF

SUR L'AMENDEMENT N° 39 PRÉSENTÉ PAR LE GROUPE RCDEC, S&R, EELVA et FdG

L'amendement n°39 est ainsi amendé.

« Le premier alinéa de l'article 1 de la délibération est ainsi rédigé :

Article 1:

Décide de développer les actions d'information, de prévention, de dépistage et d'accompagnement à destination des publics clés et vivant avec le VIH/SIDA (notamment les séniors séropositifs) par le soutien de projets de lutte contre le VIH/SIDA. »

EXPOSÉ DES MOTIFS:

Le présent sous amendement vise à intégrer les enjeux liés aux séniors séropositifs.

※ îledeFrance

CONSEIL REGIONAL DES 6 ET 7 JUILLET 2017

RAPPORT N° CR 2017-81 AGENDA POUR UNE ILE DE FRANCE SANS SIDA

SOUS-AMENDEMENT DE L'EXECUTIF

EN REPONSE A L'AMENDEMENT N° 74 PRESENTE PAR LES GROUPES S&R, EELVA, FDG, RCDE

Propose de solliciter l'ARS pour modifier la déclaration commune afin d'introduire les nouveaux objectifs :

95% des personnes vivant avec le VIH connaissent leur statut sérologique en 2020

95% de toutes les personnes infectées par le VIH dépistées reçoivent un traitement anti rétroviral recommandé en 2020

95% des personnes recevant un traitement antirétroviral ont une charge virale durablement indétectable en 2020.

EXPOSE DES MOTIFS:

La Région a construit son Agenda « Pour une Ile-de-France sans sida » en cohérence avec les objectifs établis par l'ONUSIDA et la déclaration de Paris. Pour prendre en compte les cibles de la stratégie nationale de santé sexuelle, dans son Agenda 2017-2030, et consciente des enjeux et de ses potentialités, la Région accepte d'intégrer les données de 95% en remplacement des 90% dans la déclaration commune avec l'ARS.

En revanche, la sollicitation de l'ARS pour l'encouragement des médecins à proposer un dépistage à leur patient lors des prises de sang relève de la responsabilité unique du Ministère de la Santé, tout comme la facilitation de l'accès au traitement pour toutes les populations.



Groupe Les Républicains et Indépendants

Séance Plénière du 06 et 07 juillet 2017

Rapport nº CR 2017-144

Pour un plan de Sécurisation des îles de loisirs franciliennes

AMENDEMENT

Article 1 de la délibération

L'article est modifié comme suit :

Mandate la Présidente pour négocier avec l'Etat l'obtention pour les îles de loisirs d'un statut similaire à celui des « communes touristiques ».

Exposé des motifs :

Cet amendement ne vise à apporter que de simples précisions rédactionnelles.

Conseil régional 57, rue de Babylone – 75007 Paris Tél: 01 53 85 68 05 – Fax: 01 53 85 68 09 www.iledefrance.fr

QUS PRAUMAISE



Groupe Les Républicains et Indépendants

Séance Plénière du 06 et 07 juillet 2017

Rapport n° CR 2017-144

Pour un plan de Sécurisation des îles de loisirs franciliennes

AMENDEMENT

Article 2 de la délibération

L'article est modifié comme suit :

Mandate la Présidente du Conseil régional pour négocier avec l'Etat la présence de forces de l'ordre sur les îles de loisirs en période de forte fréquentation, notamment de brigades équestres.

Exposé des motifs:

Cet amendement vise à apporter une précision rédactionnelle.

Conseil régional 57, rue de Babylone – 75007 Paris Tél: 01 53 85 68 05 – Fax: 01 53 85 68 09 www.iledefrance.fr

REPUBLIQUE EFAMSALST



Groupe Les Républicains et Indépendants

Séance Plénière du 06 et 07 juillet 2017

Rapport nº CR 2017-144

Pour un plan de Sécurisation des îles de loisirs franciliennes

AMENDEMENT

Article 4 de la délibération

L'article est modifié comme suit :

Instaure une conférence départementale biannuelle précédant et clôturant la saison estivale. Cette conférence est présidée par le Vice-Président de la Région Île-de-France chargé des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative.

Exposé des motifs :

Cet amendement ne vise à apporter que de simples précisions rédactionnelles étant entendu que la conférence départementale biannuelle envisagée se réunirait deux fois par an, avant et après la saison estivale.

PEPUBLIOVE PPANTATES



Groupe Les Républicains et Indépendants

Séance Plénière du 06 et 07 juillet 2017

Rapport nº CR 2017-144

Pour un plan de Sécurisation des îles de loisirs franciliennes

AMENDEMENT EN REPONSE A l'AMENDEMENT N°58

Article Additionnel

Mandate la Présidente du Conseil régional pour négocier avec le ministre de l'Intérieur la création d'un régime d'interdiction de fréquentation des espaces fermés des îles de loisirs analogue à celui existant pour les manifestations sportives.

Exposé des motifs :

Les îles de loisirs ont vocation à rester des espaces libres, ouverts et sécurisés pour l'intérêt de tous. Pour des raisons de sécurité des agents et des biens, nous ne pouvons restreindre l'accès qu'aux espaces fermés, c'est pourquoi il est proposé de mandater la Présidente du Conseil régional pour négocier avec le ministre de l'Intérieur la création d'un régime d'interdiction de fréquentation des espaces fermés des îles de loisirs analogue à celui existant pour les manifestations sportives.

Othman NASROU



Secrétariat général

SÉANCE PLÉNIÈRE DES JEUDI 6 ET VENDREDI 7 JUILLET 2017



QUESTIONS ORALES

déposée par le groupe UDI
déposée par le groupe LRI
déposée par le groupe S&R
déposée par le groupe FdG
déposée par le groupe FN
déposée par le groupe RCDEC
déposée par le groupe EELVA
déposée par le groupe CD



Groupe Union des Démocrates et Indépendants

Séance plénière des 6 et 7 juillet 2017

Question orale

La question orale portera sur le financement d'installations de dispositifs protégeant les équipements sportifs des intrusions sauvages de caravanes.

Frank CECCONI Président du groupe UDI

fa.



Groupe Les Républicains et Indépendants

Séance plénière du jeudi 6 et vendredi 7 juillet 2017 Question orale posée par le groupe Les Républicains et Indépendants

La question du groupe Les Républicains et Indépendants portera sur la place des femmes dans l'espace public.

Othman NASROU



Groupe socialiste & républicain

Séance plénière des 6 et 7 juillet 2017

Question orale

Le Groupe socialiste et républicain souhaite interroger la Présidente du Conseil régional sur la cagnotte qu'elle constitue sur le dos des Franciliens.

Carlos Da Silva

Carlos Da Silva



Groupe FRONT DE GAUCHE

Parti communiste Français, Parti de gauche, Ensemble et République & Socialisme

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL des 6 & 7 juillet 2017

Question orale

Le groupe Front de gauche interrogera la Présidente au sujet de l'évolution du paysage institutionnel francilien, et en particulier à propos de la possibilité d'une disparition des départements de petite couronne.

Céline MALAISÉ



Groupe Front national - IDF Bleu Marine

Séance plénière des 6 et 7 juillet 2017

QUESTION ORALE DU GROUPE

Le groupe FN-IDF Bleu Marine posera à Madame la Présidente du Conseil régional une question orale relative au financement de l'entretien de Notre-Dame de Paris.

and the Saw June

Wallerand de Saint Just



Groupe Radical, Citoyen, Démocrate, Ecologiste et Centriste

Séance plénière des 6 et 7 juillet 2017

Question orale

Alors que les menstruations restent un sujet largement tabou dans notre société et que la question de l'accès aux produits hygiéniques de première nécessité pour les jeunes femmes n'est jamais abordée, le Groupe Radical, Citoyen, Démocrate, Ecologiste et Centriste (RCDEC) interroge le Conseil régional d'Ile-de-France sur les mesures prises pour lutter contre les injonctions liées aux menstrues pesant sur le corps des femmes et pour permettre à ces dernières d'accéder gratuitement à ces produits hygiéniques de première nécessité.

=#4

Eddie Aït

Président du Groupe Radical, Citoyen, Démocrate, Ecologiste et Centriste (RCDEC)



Groupe Europe Ecologie - Les Verts et Apparentés

Séance plénière des 6 et 7 Juillet 2017

Question Orale

Le groupe des écologistes évoquera avec la Présidente les solutions d'accompagnement aux personnes sans-abri et vulnérables pendant les épisodes de grandes chaleurs dans notre région.

Mounir Satouri



Conseil régional

Groupe du Centre et des Démocrates

Séance plénière des 6 et 7 juillet 2017

QUESTION ORALE

Le Groupe du Centre et des Démocrates interrogera Madame la Présidente sur son déplacement récent à Bruxelles et les actions entreprises par la Région matière de politique européenne.

Yann WEHRLING



Secrétariat général

SÉANCE PLÉNIÈRE DES 6 & 7 JUILLET 2017



BULLETINS DÉSIGNATION DANS LES ORGANISMES

REPRÉSENTATION DU CONSEIL RÉGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE DANS DIVERS ORGANISMES

BULLETIN DE VOTE N° 1Abrogation de précédentes désignations

SCRUTIN DU JEUDI 6 JUILLET 2017

Abroge l'article 6.1. de la délibération n° CR 12-16 du 21 janvier 2016 et le remplacement approuvé par délibération n° CR 31-16 BIS du 18 février 2016.

		Denis GABRIEL			
	Titulaires	Geoffroy DIDIER			
	ritulaires	Didier BARIANI			
Établissement public Grand Paris Aménagement		Christine FREY			
(GPA)		Gilles BATTAIL			
	Suppléants	Robin REDA			
	Suppleants	Laurent LAFON			
		Pierre SERNE			

REPRÉSENTATION DU CONSEIL RÉGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE DANS DIVERS ORGANISMES

BULLETIN DE VOTE N° 2

Désignation des représentants du Conseil régional dans divers organismes

SCRUTIN DU JEUDI 6 JUILLET 2017

Liste déposée par les groupes LRI, UDI et CD Liste déposée par les groupes S&R, EELVA, FdG et RCDEC

Liste déposée par le groupe FN

À pourvoir : 4 titulaires + 4 suppléants (scrutin proportionnel à la plus forte moyenne).

		Valérie PÉCRESSE	Christine FREY	Pierre-Charles CHERRIER
	Titudainaa	Didier BARIANI		Gorete DE FREITAS
	Titulaires	Geoffroy DIDIER		
Établissement public Grand Paris Aménagement				
(GPA)		Denis GABRIEL	Pierre SERNE	Yasmine BENZELMAT
	Cumpléanta	Frank CECCONI		Cyril NAUTH
	Suppléants	Stéphane BEAUDET		

À pourvoir : 3 représentants (scrutin proportionnel à la plus forte moyenne).

		Catherine PRIMEVERT	Gilbert CUZOU	Cyril NAUTH
Entreprise Sociale pour l'Habitat (ESH) de Maisons-Alfort	Représentants	Olivier DOSNE		Mathilde ANDROUËT
				Jordan BARDELLA

À pourvoir : 1 titulaire + 1 suppléant (scrutin majoritaire à 2 tours).

Établissement public	Titulaire	Jean-Luc SANTINI
Paris La Défense	Suppléant	Denis GABRIEL

RAYEZ LES LISTES POUR LESQUELLES VOUS NE SOUHAITEZ PAS VOTER

REPRÉSENTATION DU CONSEIL RÉGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE DANS DIVERS ORGANISMES

BULLETIN DE VOTE N° 3

Remplacement des représentants du Conseil régional dans divers organismes

SCRUTIN DU JEUDI 6 JUILLET 2017

DÉMISSIONS

CANDIDATURES

Lycée public (LGT) Chaptal à Paris 8e

Frédérique DUMAS (RCDEC / ex-UDI)	Titulaire	Didier BARIANI (UDI)
Lycée public (LGT) Racine à Paris 8e		
Frédérique DUMAS (RCDEC / ex-UDI)	Titulaire	Didier BARIANI (UDI)
Lycée public (LG) Condorcet à Paris 9e		
Frédérique DUMAS (RCDEC / ex-UDI)	Suppléante	Didier BARIANI (UDI)
Lycée public (LPO) Edgar Quinet à Paris 9e		
Frédérique DUMAS (RCDEC / ex-UDI)	Suppléante	Didier BARIANI (UDI)
Lycée public (LG) Jacques Decour à Paris 9e		
Frédérique DUMAS (RCDEC / ex-UDI)	Suppléante	Didier BARIANI (UDI)
Lycée public (LG) Jules Ferry à Paris 9e		
Frédérique DUMAS (RCDEC / ex-UDI)	Suppléante	Didier BARIANI (UDI)
Lycée public (LG) Lamartine à Paris 9e		
Frédérique DUMAS (RCDEC / ex-UDI)	Suppléante	Didier BARIANI (UDI)
Lycée public (LEGTPA) La Bretonnière à Chailly-en-Brie		
Anne CHAIN-LARCHÉ (LRI)	Titulaire	Hamida REZEG (LRI)
Lycée privé (LG) EIB Étoile à Paris 8e		
Frédérique DUMAS (RCDEC / ex-UDI)	Titulaire	Clotilde DEROUARD (UDI)
Lycée privé (LG) Fénelon Sainte-Marie à Paris 8e		
Frédérique DUMAS (RCDEC / ex-UDI)	Titulaire	Mustapha SAADI (UDI)
Lycée privé (LG) La Plaine Monceau à Paris 8e		
Frédérique DUMAS (RCDEC / ex-UDI)	Titulaire	Frank CECCONI (UDI)
		•

Conseil d'Administration (CA) de l'Université Paris 5 Descartes

Frédérique DUMAS (RCDEC / ex-UDI)	Suppléante	Mustapha SAADI (UDI)
Commission départementale d'aménagement cinématograp	hique de Paris	
Frédérique DUMAS (RCDEC / ex-UDI)	Représentante	Mustapha SAADI (UDI)
Lieu Du Design (LDD)		
Valérie MONTANDON (LRI)	Représentante	Jérôme CHARTIER (LRI)
Conseil Départemental d'Accès au Droit des Hauts-de-Seine	e (CDAD 92)	
Denis GABRIEL (LRI)	Représentante	Marie-Dominique AESCHLIMANN (LRI)



Secrétariat général

SÉANCE PLÉNIÈRE DES 6 & 7 JULLLET 2017



SCRUTINS PUBLICS

Titre du sujet

CR 2017-138

Description longue

Description courte

Présidente

Mme PECRESSE

Résultat total du vote

Heure de début de vote Heure de fin de vote Configuration du vote Mode de vote Résultat de vote

06/07/2017 11:45:14 06/07/2017 11:47:30 4 boutons

Ouvert Adopté

Oui Non Abs. NPPV Votants

Résultat de vote par groupe

Groupe	Présent	Absort					
CD		Absent	Oui	Non	Abs.	NPPV	Non voté
EELVA	13	0	13				
	13	0		13			
FdG	11	0					0
FN				11			0
LRI	20	0		20			0
	69	10	67				 -3
NI	1	1					2
RCDEC							1
S&R	6	1		4			2
	32	3		30			-
JDI	23	5	22				2
Résultats totaux							1
r coultato totaux	188	20	102	78	0	. 0	0

Résultats de vote individuels

Siège		Présent	Oui	Non	Abs.	NPPV	Nonwett	
	CD				AUS.	INFFV	Non voté	Heure
67	M. DOUSSET	X	X					
50	M. GIAFFERI	X						11:45:28
70	M. MILLIENNE	X						11:45:38
68	M. WEHRLING	X	. X 2 -					11:45:24
68	Mme ADLANI	$\frac{\hat{x}}{x}$						11:46:25
89	Mme BAELDE	$\frac{\hat{x}}{x}$	26.0					11:46:00
90	Mme DIRRINGER	X	X					11:46:53
49	Mme ELIMAS	X	Carciator State of Patricia and America State					11:45:49
89	Mme FOUCHE	X	X					11:46:02
87	Mme LAMIRE-BURTIN	$\frac{1}{x}$						11:45:52
49	Mme LANIESSE	$\frac{1}{x}$	A 10					11:46:11
51	Mme LECOUTURIER	$\frac{1}{x}$	X					11:45:33
90	Mme VAN		X 3					11:45:53
	EELVA	X	X					11:46:02
218	M. BAYOU	 		N				
196	M. BENHAIM	X						11:45:52
193	M. DAMERVAL	X		4				11:45:22
196	M. MECHMACHE	X						11:45:32
162	M. SATOURI	X						11:45:31
-52	IM. SATOURI	X						11:45:53

			O!	Non	Abs.	NPPV	Non voté	Heure
Siège		Présent	Oui	HOII	 			11:46:16
160	M. SERNE	X		- 3		 		11:45:57
194	Mme BERTELLA-GEFFROY	X				+		11:45:29
	Mme ESPARGILIERE	X				 		11:46:16
	Mme KASMI	X		_		+		11:46:23
163	Mme LAHMER	Χ						11:46:05
217	Mme MONVILLE	Х						11:47:29
193	Mme RUFET	X						11:45:46
160	Mme SENEE	Х		4				
100	FdG							11:46:11
192	M. CAMARA	X						11:45:27
213	M. COQUEREL	X						11:45:24
	M. COSKUN	X						11:45:23
215	M. GUILLAUD-BATAILLE	X		A				11:45:25
212	M. JALLAMION	X						11:45:59
188	M. MIGNOT	X		· ·				11:45:26
189	M. RUIZ	X						11:46:08
211		X		*				11:45:30
191	Mme AUTAIN	X	 					
214	Mme FUCHS	$\frac{\hat{x}}{x}$						11:45:23
216	Mme GHIATI	$+\hat{x}$						11:45:18
190	Mme MALAISE	+-^-	1					44.45.50
	FN	+	+					11:45:53
155	M. BARDELLA	X	+					11:45:28
184	M. BOLLEE .	X	+					11:45:47
187	M. BOURSE-PROVENCE		+					11:45:28
182	M. CHERRIER	X						11:45:53
153	M. DE SAINT JUST	X						11:45:39
152	M. DUBOIS	X						11:45:34
405	M. DUTHEIL DE LA	- X		- 2				
185	ROCHERE							11:45:55
154	M. LACAPELLE	X						11:45:24
152	M. LEGRAND	X			w 11			11:45:36
180	M. LOUSTAU	X						11:45:39
127	M. NAUTH	X						11:45:32
151	Mme ANDROUËT	X						11:45:23
128	Mme BENZELMAT	X		*				11:46:26
126	Mme BERTHAUD	X			I			11:45:58
129	Mme COURNET	X						11:45:33
128	Mme DE FREITAS	X						11:46:07
156	Mme FATNA	X						11:45:28
150		X		J.,, \$				11:45:32
186		X		3				11:45:33
		X		ž.				11.45.55
183	LRI							11:46:13
100		X						11:46.13
100		$\frac{x}{x}$	188.43	() () ()				11.47.00
28	M. BATTAIL	$\frac{x}{x}$					X	44.40.40
13		$\frac{x}{x}$		G S				11:46:12
41		$\frac{\hat{x}}{x}$						11:45:47
208		- x		X				11:45:37
40		- x						11:46:21
102		${x}$		X				11:46:12
11		^						
	M. CHEVRON		1,21,3	X				11:45:54
14	7 M. DE LASTEYRIE	X		A 10 - 21				
	M. DENIZIOT		eg/tone's	VA SA				11:45:17
10	M. DIDIER	X	0.0000000000000000000000000000000000000	X (s.)				11:46:16
92		X	12 Sept 2004	XXX				11:47:05
79		X	3.00	XXX				11:45:28
		X	COLUMN TO THE PARTY OF THE PART	X3.4				11:46:14
41		X		X				11.40.1
11								44.45.5
-	M. HEBERT			Xxx				11:45:58
1 47	76 M. HUGONET	1^		AND DESCRIPTION OF THE PARTY OF		1	i	11:46:1

Imprimé le: 06/07/2017 11:47

		T	C! T	Non	Abs.	NPPV	Non voté	Heure
iège		Présent	Oui	14011	 			11:45:42
56	M. JEANBRUN		. X					11:46:07
	M. JEUNEMAITRE	X	X		+			
140	M. KARAM							11:45:55
118	M. LE BOHELLEC	X	40. X. 35		 	+		11:46:33
42	M. LE CLERE	X	× Xee			+		11:45:27
52	M. LECOQ	Х	XX			+		11:45:28
54	M. LEGARET	X	* * X *			+	1	11:45:46
35	M. LEQUILLER	Х	X				-	11:46:19
58	M. LOREC	Х	** X .					11:46:14
	M. MARGAIN	Х	X					11:45:51
74	M. MEIGNEN	Х	***X***					11:45:52
54	M. NASROU	X	* X				-	11:46:33
39	M. PECHENARD	Х	X					11:46:12
74	M. PROFFIT	Х	X					11:46:13
94	M. REDA	Х	* .X.					11:45:30
117		X	X					11:46:29
72	M. REDLER	Х	X					11:46:13
116	M. ROGER	X	海岛X 基件					11:46:24
98	M. SANTINI	X	XXX					11:46:27
119	M. SOLERE	X	X					11:46:58
60	M. SPIRI	X	N X					11:46:41
79	M. TARDY-JOUBERT	X	. X					11:45:40
73	M. VALLETOUX	X	X					11:45:48
41	Mme AESCHLIMANN	X	EX.					11:45:46
207	Mme AIDOUD	×	×	8				
35_	Mme BADRE	X	X					11:46:43
42	Mme BERTHOUT	 ^						
	Mme BURKLI							
	Mme CABRIT		X					11:46:00
117	Mme CAMARA	X	- X					11:46:05
146	Mme CARILLON	X					X	
57	Mme CARMANTRAND	X						11:45:53
14	Mme CHAIN-LARCHE	X						11:46:58
16	Mme CIUNTU	X	<u></u>					11:45:56
43	Mme COBLENTZ	X	X					11:46:36
59	Mme DAUVERGNE	X						11:46:37
60	Mme DE ROZIERES	X	-X	100				11:46:21
59	Mme DESCHIENS	X	* 2X	in the second				11:46:06
101	Mme DUBLANCHE	X	23 X					11:45:30
73	Mme DUMAS	X	××					11:45:40
209	THE PRINCE	X	14. XX			-+-		11:47:24
80	Mme EVREN	X						11:46:05
14		X		CONTROL OF THE PARTY OF THE PAR				11:45:29
39	LA LEUCTED	X	10%X7					
39	Mme LAPORTE-	×	TO SERVICE					11:45:17
24	SIERACZEK	^	(40)	177 2				
	Mme MARSIGNY							
	Mme MARTINI-PEMEZEC	;]						11:45:56
76	ALEGA DIEU	X						11:45:57
52	***************************************	X	X					11:45:32
55	ALCONITANIDON!	×						11:46:07
	5010000	×	(X					11:45:50
56	=======		(AAX	4				11:45:54
1		\ \ \ \ \ \	X					11:45:54
14			X	1				11:46.11
9	DICANICALI		X	(4)				
8			X X					11:45:44
7	2 Mme PORTELLI		X X					11:45:4
9	3 Mme PRIMEVERT		^	A 6 (1)				
	Mme REZEG		x ·	7				11:46:0
1	19 Mme ROYER		3.56.000(47.5.2)					11:46:3
	55 Mme THOMAS		X	V 2.20 Z.				
			1	1	l l	1		

Siège		Présent	Oui	Non	Abs.	NPPV	Non voté	Heure
	M. CHEVRIER						 	
	M. OUCHIKH	Х					X	
	RCDEC							11:45:50
	M. AIT	Х					-	11:45.50
	M. NICOLLE						 ,-+	
197	M. PLACE	Χ				ļ	X	11:45:41
202	M. ROMERO-MICHEL	Х					 	11:45:38
	Mme COSSE	Х		¥			$+$ \rightarrow $+$	11.43.30
203	Mme DUMAS	Х				<u> </u>	<u> </u>	11:45:43
199	Mme GUENOUX	Х					++	11.55.55
	S&R							11:46:44
110	M. CUZOU	X					+	11:45:37
85	M. DA SILVA	Х					+	11:45:20
82	M. D'ASTA	X					+	11:45:18
66	M. DES GAYETS	X						11:47:10
31	M. DRAY	X				-	+	11:45:37
46	M. HAMON	X		,^-				
	M. KALFON					+	1	11:45:47
132	M. KANUTY	X				+		11:45:31
64	M. KIENZLEN	X				+	-	11:46:20
158	M. MARQUAILLE	X						11:46:08
30	M. PLANCHOU	X		**			1	
	M. ROMERO	.,		,	<u> </u>			11:45:29
84	M. TEMAL	X						11:46:32
110	M. THOMAS	X						11:46:34
32	M. TRIGANCE	X						11:45:23
83	Mme AZZAZ	X						11:45:37
47	Mme BARJOU	+ ^						11:45:38
81	Mme BERESSI	X			·			11:45:47
64	Mme BORD	+-^-						
	Mme CARREY-CONTE	X	-	1.5				11:45:40
48	Mme DE LA GONTRIE	+ ^	-					11:46:38
133	Mme FREY	$\frac{\hat{x}}{x}$						11:45:31
108	Mme GRANDGAMBE	 ^	 					11:45:43
66	Mme JAOUEN Mme JARRY-BOUABID	+ ^						11:45:21
130	Mme KRIBI-ROMDHANE	+ ^						11:45:53
108		X		3				11:45:39
86 133	Mme LIME-BIFFE Mme MELIANE	$\frac{1}{x}$						11:45:51
	Mme ROMANA	1 ×						11:45:57
130 45	Mme SALL	+ ×		2				11:45:39
135	Mme SARKISSIAN	X					X	
131	Mme TAILLE-POLIAN	$\frac{1}{x}$		4				11:45:42
131	Mme THIS SAINT-JEAN	X						11:46:04
104	Mme VENEZIANO	X					X	
81	Mme YOUSSOUF	X		4.				11:45:28
	UDI	1						
15	M. BARIANI	X	E 1 (X 142)					11:45:24
138	M. CECCONI	X	X X					11:45:3
142	M. CHERON	X	X					11:45:2
115	M. CHKROUN	X	WXXX					11:45:2
172	M. DUGOIN-CLEMENT	X	X.					11:45:3
138	M. FERNIOT	X	X					11:45:4
100	M. GAUDUCHEAU							
114	M. JIMENEZ	X	X					11:46:5
114	M. LAFON	 	300 Sept. Co. 100 Sept. Co. 10					
168	M. LAURENT	X	A X A					11:45:4
167	M. NKONDA	+ ^	X	N .				11:46:4
34	M. RICHARD	$\frac{x}{x}$	ta X					11:45:2
137	M. SAADI	X	Y X					11:47:1
137	M. SALINI	$\frac{\lambda}{x}$	XXX					11:45:4
17	M. TORO	$\frac{\lambda}{x}$	0.2 10 V					11:46:4

Rapport de vote trié par groupe

Nom de la conférence

CR du 6 et 7 juillet 2017

03/07/2017

				- N	Abs.	NPPV	Non voté	Heure
Siège		Présent	Oui	Non	ADS.	-	1	11:46:07
171	M. VIGIER	X	X				+	11:46:01
34	Mme COTE-MILLARD	X	X			 		
	Mme DE LAVALETTE						-	11:45:43
143	Mme DELEPAULE	X	*X = 2			 	+	11:47:16
139	Mme DEROUARD	X	X				1	11:46:14
173	Mme DURANTON	X	X			+		11:47:03
165	Mme FRANCLET	X	X€.)				-	
	Mme GUILLAUME				 			
	Mme HIDRI				 		X	
12	Mme JOUANNO	X				+		11:45:29
141	Mme MOLLARD-CADIX	X	X					11:45:31
143	Mme MONCHECOURT	X	J.X		 	+	+	11:45:32
168	Mme QUILLERY	X	X.					

Imprimé le: 06/07/2017 11:47

Titre du sujet

Amendement 32

Description longue

Description courte

Présidente

Mme PECRESSE

Résultat total du vote

Heure de début de vote Heure de fin de vote Configuration du vote 07/07/2017 12:53:58 07/07/2017 12:56:43

Configuration du vote4 boutonsMode de voteOuvertRésultat de voteRejeté

 Oui
 56

 Non
 85

 Abs.
 17

 NPPV
 2

 Votants
 160

Résultat de vote par groupe

Groupe	Présent	Absent	Oui	Non	Abs.	NPPV	Non voté
CD	10	3		10			0
EELVA	12	1	11				1
FdG	11	0	11				0
FN	17	3			17		0
LRI	64	15		61		1	2
NI	2	0				1	1
RCDEC	6	1	6				0
S&R	29	6	28				1
UDI	20	8		14			6
Résultats totaux	171	37	56	85	17	2	11

Résultats de vote individuels

Siège		Présent	Oui	Non	Abs.	NPPV	Non voté	Heure
	CD				*			
	M. DOUSSET							
50	M. GIAFFERI	X		14				12:54:15
	M. MILLIENNE							
	M. WEHRLING							
23	Mme ADLANI	X		ž				12:54:42
89	Mme BAELDE	X						12:54:51
51	Mme DIRRINGER	X						12:55:04
69	Mme ELIMAS	X						12:54:26
89	Mme FOUCHE	X						12:54:29
87	Mme LAMIRE-BURTIN	X						12:54:25
50	Mme LANIESSE	X						12:54:28
51	Mme LECOUTURIER	X						12:54:16
88	Mme VAN	X						12:54:36
	EELVA							
218	M. BAYOU	X	+ X					12:54:31
218	M. BENHAIM	X	* X1					12:54:23
193	M. DAMERVAL	X	X					12:54:49
195	M. MECHMACHE	X	X					12:54:40
164	M. SATOURI	X	X 745					12:55:55

Siège		Présent	Oui	Non	Abs.	NPPV	Non voté	Heure
	1. SERNE	Х	X					12:54:12
194 N	Ime BERTELLA-GEFFROY	Х					X	
217 N	Ime ESPARGILIERE	Х	, X					12:55:02
193 N	/me KASMI	Х	X					12:55:47
163 N	Ime LAHMER	Х	X				1	12:54:43
217 N	/me MONVILLE	Х	**X				1	12:54:52
164 N	/Ime RUFET	Х	X					12:54:35
N	/me SENEE						1	
F	dG							10 51 15
192 N	M. CAMARA	X	X				1	12:54:15
213 N	M. COQUEREL	Х	* X					12:54:12
215 N	M. COSKUN	Х	X					12:54:19
212 N	M. GUILLAUD-BATAILLE	X	· X:					12:54:26
188 N	M. JALLAMION	X	, X, X*					12:54:03
189 N	M. MIGNOT	X	- X					12:54:05
211 N	M. RUIZ	X	- X					12:54:22
191 N	Mme AUTAIN	Х	7.5X					12:54:21
214 N	Vime FUCHS	Х	*,X*					12:54:15
216 N	Mme GHIATI	Х	X					12:54:16
190 N	Mme MALAISE	Х	X					12:54:07
F	FN							
155 N	M. BARDELLA	Х			Х			12:54:25
I	M. BOLLEE							
	M. BOURSE-PROVENCE	Х			Х			12:55:43
183	M. CHERRIER	Х			Χ			12:54:48
	M. DE SAINT JUST	Х			Х			12:54:18
152	M. DUBOIS	Х			·X			12:54:20
	M. DUTHEIL DE LA	· ·			X			12:54:29
	ROCHERE	X			^			12.0-1.20
ı	M. LACAPELLE							
152 I	M. LEGRAND	Х			Х			12:54:00
180	M. LOUSTAU	Х			X			12:54:43
127	M. NAUTH	Х			Х			12:54:03
151	Mme ANDROUËT	Х			X			12:54:03
128	Mme BENZELMAT	Х			X			12:54:47
126	Mme BERTHAUD	Х			X			12:54:06
127	Mme COURNET	Х			X			12:54:19
	Mme DE FREITAS							
156	Mme FATNA	Х			Х			12:55:07
150	Mme GUIBERT	Х			Х			12:54:20
186	Mme JUILLE	Х			Х			12:54:29
183	Mme TROUSSARD	Х			Х			12:54:33
	LRI							
	M. BARBOTIN	X		3				12:54:02
	M. BATTAIL	X	1					12:56:11
	M. BEAUDET	X	٠,					12:55:58
	M. BESCHIZZA	X		8 .				12:54:27
	M. BODIN	X						12:54:11
	M. BOURNAZEL	1						
	M. CAFFIN	X		<u> </u>				12:54:29
	M. CHARTIER	X					X	
	M. CHEVRON	X		. <u>.</u>				12:55:13
	M. DE LASTEYRIE	X						12:54:08
	M. DENIZIOT	X						12:55:01
	M. DIDIER	$\frac{1}{x}$		* - 1. de 1				12:54:30
	M. DOSNE	 ^						
	M. DOUILLET	X	-	4				12:54:20
								12:55:28
	M. GABRIEL	X		: • • • • • • • • • • • • • • • • • • •				12:54:46
116	M. GONZALES	X		***		-		12.51.15
	M. HEBERT	 	+		+			
	M. HUGONET			3/		+		12:54:37
52	M. HUMBERT	X		*				1 .2.01.07

Siège		Présent	Oui	Non	Abs.	NPPV	Non voté	Heure
	M. JEANBRUN							40.55.40
148	M. JEUNEMAITRE	Х		, F				12:55:13
	M. KARAM							10.51.00
118	M. LE BOHELLEC	X		general de la companya de la company				12:54:22
57	M. LE CLERE	Х						12:54:40
52	M. LECOQ	X		u u v		ļ		12:54:16
54	M. LEGARET	Х		9.				12:54:15
	M. LEQUILLER							40.54.00
58	M. LOREC	X						12:54:08 12:54:29
74	M. MARGAIN	X						12:54:28
94	M. MEIGNEN	X		a a company			-	12:54:28
39	M. NASROU	X		%				12.54.56
	M. PECHENARD						-	12:54:39
118	M. PROFFIT	X		And the second of the second		-		12:54:21
149	M. REDA	Х						12.54.21
	M. REDLER							12:54:16
147	M. ROGER	X					-	12:54:04
98	M. SANTINI	X					-	
146	M. SOLERE	X		1. 1. 1.		40° ° 00° 00° 00° 00° 00° 00° 00° 00° 00		12:55:05 12:54:26
6	M. SPIRI	X				*		12:54:26
79	M. TARDY-JOUBERT	X		24.			-	12.04.30
	M. VALLETOUX	ļ .,				· · · · · ·		12:54:36
41	Mme AESCHLIMANN	X				-		12.54.36
	Mme AIDOUD						-	12:54:36
28	Mme BADRE	X		- 11 🕺 50		<u> </u>		12:55:07
41	Mme BERTHOUT	X						12:54:34
59	Mme BURKLI	X		- X		-		12:54:37
78	Mme CABRIT	X						12:54:37
117	Mme CAMARA	X		(*				12:54:58
146	Mme CARILLON	X						12:54:48
57	Mme CARMANTRAND	X						12:54:49
60	Mme CHAIN-LARCHE							12:55:34
16	Mme CIUNTU	X						12:55:45
43	Mme COBLENTZ	X						12:54:21
100	Mme DAUVERGNE	X		*{¢		-		12:54:05
77	Mme DE ROZIERES	X	!					12:54:14
59	Mme DESCHIENS	 						12.54.14
	Mme DUBLANCHE	<u> </u>		- 				
20	Mme DUMAS	V				-		12:54:23
39	Mme EUSTACHE-BRINIO	X		· ·				12.54.25
06	Mme EVREN	X				 		12:54:24
96	Mme GROS			*		1		12.54.24
	Mme KUSTER Mme LAPORTE-							
24	SIERACZEK	X		¥.				12:54:26
120	Mme MARSIGNY	X						12:54:12
61	Mme MARTINI-PEMEZEC	X				+		12:54:24
76	Mme MESADIEU	X		×		+		12:54:03
121	Mme MESSIER	X				•		12:54:24
55	Mme MONTANDON	X				-		12:54:12
95	Mme PAWLIK	X						12:54:18
1	Mme PECRESSE	X					X	.E.O T. 10
144	Mme PERDEREAU	x		52.			+-^-	12:54:22
99	Mme PERE-BRILLAULT	X	-				-	12:54:16
80	Mme PIGANEAU	X	-					12:54:34
120	Mme PORTELLI	 ^ x					+	12:54:32
93	Mme PRIMEVERT	+ ^						12:54:29
121	Mme REZEG	X	 			-	-	12:54:11
119		X				-	+	12:54:19
149	Mme ROYER Mme THOMAS	X	 	_ * *			-	12:54:19
145	Mme VON EUW	+ <u>^</u>	 	= yang r∰ usar M		+	+	12:54:19
145		 ^ -	 	38				12.04.13
	NI				1			L

Siège		Présent	Oui	Non	Abs.	NPPV	Non voté	Heure 12:55:43
205	M. CHEVRIER	X		,			X	12.00.10
206	M. OUCHIKH	Х					 ^ 	
	RCDEC	ļ					 	12:54:15
198	M. AIT	X	X					12.04.10
	M. NICOLLE					·		12:54:08
197	M. PLACE	X	*X***					
202	M. ROMERO-MICHEL	Х	t XX					12:54:27
200	Mme COSSE	Х	* X					12:54:07
203	Mme DUMAS	Х	* X **.					12:54:44
199	Mme GUENOUX	X	. X					12:54:13
	S&R							
105	M. CUZOU	X	1 X					12:54:08
108	M. DA SILVA	X	X					12:56:00
82	M. D'ASTA	X	X					12:54:18
48	M. DES GAYETS	X	* X**					12:54:37
	M. DRAY	X					X	
107		X	* X .					12:55:04
105	M. HAMON	 ^ -	7 - N					
	M. KALFON	X	Χ."		 		1 -	12:54:27
132	M. KANUTY	 ^	*****			 		
	M. KIENZLEN	\ <u>,</u>					-	12:55:08
158	M. MARQUAILLE	X	77 X					12.00.00
	M. PLANCHOU				<u> </u>	· · · · ·		12:54:18
62	M. ROMERO	X	X		-		-	12:54:26
84	M. TEMAL	X	* X		 			12.34.20
	M. THOMAS							40.50.04
135	M. TRIGANCE	X	: X : X					12:56:24
83	Mme AZZAZ	X	X					12:54:14
63	Mme BARJOU	X	X = X					12:54:32
106	Mme BERESSI	X	4 X43					12:54:23
46	Mme BORD	X	X					12:54:57
62	Mme CARREY-CONTE	X	. X.					12:54:49
48	Mme DE LA GONTRIE	X	X					12:54:24
	Mme FREY							
108	Mme GRANDGAMBE	X	XX		<u> </u>			12:54:28
	Mme JAOUEN	X	****X***					12:55:28
106_	Mme JARRY-BOUABID	$\frac{\hat{x}}{x}$	X					12:54:11
130		 ^	2 4 4 1					
	Mme KRIBI-ROMDHANE	 						12:55:03
86	Mme LIME-BIFFE	X	X			_		12:54:10
133	Mme MELIANE	X	X			_		12:54:13
134	Mme ROMANA	X	i XX					12:54:51
45	Mme SALL	X	(1) X 1					
135	Mme SARKISSIAN	X	**.X					12:54:19
131	Mme TAILLE-POLIAN	Х	** X **					12:54:08
157	Mme THIS SAINT-JEAN	X	** X**					12:55:11
104	Mme VENEZIANO	X	1. X 1.					12:54:11
63	Mme YOUSSOUF	X	X				<u> </u>	12:54:02
	UDI							
	M. BARIANI							
138	M. CECCONI	X		- 3				12:54:58
142	M. CHERON	$\frac{\hat{x}}{x}$					X	
115	M. CHKROUN	X		, ģ				12:55:02
	_ 	\ \ \ \ \ \ \ \					X	
172	M. DUGOIN-CLEMENT	 ^					 ^	
	M. FERNIOT							12:54:4
170	M. GAUDUCHEAU	X					+	12:54:5
114	M. JIMENEZ	X						12:54:3
21	M. LAFON	X		lge symme This is				
169	M. LAURENT	X		X				12:54:1
167	M. NKONDA	X		4				12:54:1
	M. RICHARD							
137	M. SAADI	Х					X	
	M. SALINI							
166	M. TORO	X		. 🔆			_	12:54:1

Rapport de vote trié par groupe

Nom de la conférence

CR du 6 et 7 juillet 2017

03/07/2017

Siège	1	Présent	Oui	Non	Abs.	NPPV	Non voté	Heure
171	M. VIGIER	X		4				12:54:50
113	Mme COTE-MILLARD	X		4				12:54:41
	Mme DE LAVALETTE							
140	Mme DELEPAULE	X					X	
139	Mme DEROUARD	X						12:55:15
	Mme DURANTON							
165	Mme FRANCLET	X		25				12:54:23
111	Mme GUILLAUME	X					X	
,	Mme HIDRI							
12	Mme JOUANNO	X		4				12:54:51
141	Mme MOLLARD-CADIX	X					X	
	Mme MONCHECOURT							
168	Mme QUILLERY	X		·).				12:54:12

Imprimé le: 07/07/2017 12:56

Titre du sujet

Amendement 40

Description longue

Description courte

Présidente

Mme PECRESSE

Résultat total du vote

Heure de début de vote
Heure de fin de vote
Configuration du vote
Mode de vote
Résultat de vote

07/07/2017 13:05:47 07/07/2017 13:07:36

4 boutons Ouvert Adopté

 Oui
 135

 Non
 0

 Abs.
 2

 NPPV
 3

 Votants
 140

Résultat de vote par groupe

Groupe	Présent	Absent	Oui	Non	Abs.	NPPV	Non voté
CD	9	4	9				0
EELVA	11	2	11				0
FdG	11	0	11				0
FN	18	2	17				1
LRI	59	20	53		2	1	3
NI	2	0			-	2	0
RCDEC	6	1	5				1
S&R	29	6	23				6
UDI .	20	8	6				14
Résultats totaux	165	43	135	0	2	3	25

Résultats de vote individuels

Siège		Présent	Oui	Non	Abs.	NPPV	Non voté	Heure
	CD							
	M. DOUSSET						1	
50	M. GIAFFERI	X	* * X * *					13:05:50
	M. MILLIENNE							
	M. WEHRLING							
23	Mme ADLANI	X	AAX/					13:06:12
89	Mme BAELDE	X	X					13:06:01
51	Mme DIRRINGER	X	X					13:06:05
69	Mme ELIMAS	Х	X					13:05:49
89	Mme FOUCHE	Х	X					13:05:50
87	Mme LAMIRE-BURTIN	X	X					13:05:49
50	Mme LANIESSE	X	X					13:05:58
51	Mme LECOUTURIER	X	*** X ***	***************************************				13:05:51
	Mme VAN							
	EELVA							
218	M. BAYOU	X	2 X 2					13:05:50
218	M. BENHAIM	X	**X */*					13:06:04
193	M. DAMERVAL	X	X					13:05:57
	M. MECHMACHE							
164	M. SATOURI	X	X-422					13:05:57

Siège		Présent	Oui	Non	Abs.	NPPV	Non voté	Heure
	M. SERNE						+	12:00:45
194	Mme BERTELLA-GEFFROY	X	1. X.1				-	13:06:45
217	Mme ESPARGILIERE	X	: X :					13:06:16
161	Mme KASMI	X	X				-	13:05:52
163	Mme LAHMER	X	X r					13:05:55
217	Mme MONVILLE	X	X				 	13:06:05
164	Mme RUFET	X	X			ļ		13:05:49
163	Mme SENEE	X	12X/1				-	13:06:11
	FdG						1	13:05:53
192	M. CAMARA	X	X				+	13:05:55
213	M. COQUEREL	X	X			 	-	13:05:55
215	M. COSKUN	X	X					13:05:54
212	M. GUILLAUD-BATAILLE	X	X					13:05:52
188	M. JALLAMION	X	X			<u> </u>	-	13:05:05
189	M. MIGNOT M. RUIZ	X	A.					13:05:51
211		X	X					13:05:57
191 214	Mme AUTAIN Mme FUCHS	X			<u> </u>			13:05:50
			X					13:06:01
216	Mme GHIATI	X	X				-	13:06:02
190	Mme MALAISE	Х	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·					13.00.02
455	FN MARROTHA		- X					13:06:20
155	M. BARDELLA	Х	A 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4					13.00.20
407	M. BOLLEE	~				<u> </u>	-	13:06:01
187 183	M. BOURSE-PROVENCE M. CHERRIER	X	X144					13:07:27
153	M. DE SAINT JUST	X						13:06:01
152	M. DUBOIS						1	13:06:00
152	M. DUTHEIL DE LA	X	A (2 40 4					13.00.00
185	ROCHERE	Х	×					13:05:59
155	M. LACAPELLE	Х	X					13:06:41
152	M. LEGRAND	X	X					13:05:52
180	M. LOUSTAU	X	2 2 2 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3				X	
127	M. NAUTH	X	7 X					13:05:50
151	Mme ANDROUËT	X	X					13:05:49
128	Mme BENZELMAT	X	*X					13:06:01
126	Mme BERTHAUD	X						13:05:52
127	Mme COURNET	X	***X***					13:06:10
	Mme DE FREITAS							
156	Mme FATNA	Х	X X					13:06:23
150	Mme GUIBERT	X	X		<u> </u>		1	13:05:52
186	Mme JUILLE	X	X - X					13:05:57
183	Mme TROUSSARD	X	X			 		13:06:57
	LRI							
100	M. BARBOTIN	Х	XXX					13:06:06
177	M. BATTAIL	X	r ax a		<u> </u>		 	13:05:51
43	M. BEAUDET	X	N.X				7	13:06:12
58	M. BESCHIZZA	X	X		 			13:05:51
208	M. BODIN	X			· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	20		13:05:52
	M. BOURNAZEL	-,	† <u>†</u>					3.55.52
102	M. CAFFIN	X	.X			<u> </u>	+	13:06:11
11	M. CHARTIER	X	Secretary and the second				X	. 5.55.11
179	M. CHEVRON	X	XX				 	13:05:49
	M. DE LASTEYRIE		- Francisco (1980)					.5.55.75
	M. DENIZIOT		-				+ +	
99	M. DIDIER	Х	- X			ļ		13:05:58
33	M. DOSNE	^				 	+	10.00.00
	M. DOUILLET				·	 	+	13:05:58
98 54	M. GABRIEL	X	X				+	13:06:04
			X **	·	-	 	1	13:05:50
116	M. GONZALES	Х	A 1-V-4					13.03.30
	M. HEBERT		 		-	1	+	
	M. HUGONET					 -	 	
	M. HUMBERT		L		1	l	1	

Siège		Présent	Oui	Non	Abs.	NPPV	Non voté	Heure
	M. JEANBRUN					<u> </u>		12:00:00
148	M. JEUNEMAITRE	X	X					13:06:06
20	M. KARAM	X	** X					13:05:51
118	M. LE BOHELLEC	X	X				-	13:06:12
	M. LE CLERE		ļ				 	
	M. LECOQ							42.05.55
54	M. LEGARET	X	TX.			ļ	-	13:05:55
	M. LEQUILLER							13:06:00
58	M. LOREC	X	(X)				 	13:06:00
74	M. MARGAIN	Х	, X				+	13:05:52
94	M. MEIGNEN	X	X					13:05:52
39	M. NASROU	Х	X			-	 	13.05.51
	M. PECHENARD						-	13:06:03
120	M. PROFFIT	X	****X					13:05:59
119	M. REDA	X	2 * X				 	13.05.59
	M. REDLER							13:06:03
118	M. ROGER	X	, X.				-	13:05:49
98	M. SANTINI	X	* X					13.03.49
	M. SOLERE		Called Services			+	+	13:05:49
6	M. SPIRI	X	X				-	13:05:49
79	M. TARDY-JOUBERT	X			X	-	-	13:07:27
122	M. VALLETOUX	Х	ъ. X		ļ	ļ	-	13.03.30
	Mme AESCHLIMANN		+					
	Mme AIDOUD						-	
	Mme BADRE	V	V 44 5					13:06:01
41	Mme BERTHOUT	X	X				-	13:05:59
59	Mme BURKLI	X	X., X.					13:05:57
78	Mme CABRIT	X	X					13:05:58
117	Mme CAMARA	X	X		<u> </u>			13:05:52
146	Mme CARILLON	X				ļ		13.03.02
C4	Mme CARMANTRAND	X	·XX			 	+	13:06:25
61	Mme CHAIN-LARCHE Mme CIUNTU	X	**************************************			+	X	13.00.23
16		X	X		<u> </u>	-	 ^ 	13:06:00
43	Mme COBLENTZ	 ^	-17.7°			-		10.00.00
~~	Mme DAUVERGNE	 					+	13:05:52
77	Mme DE ROZIERES	X	1 1					13:05:49
59	Mme DESCHIENS	X	X				-	13:06:43
25	Mme DUBLANCHE	X	ALL Address and Many contracts			 	+	13:06:50
24	Mme DUMAS	X	X		 			13:05:59
55	Mme EUSTACHE-BRINIO	X	X		-			13:06:00
39	Mme EVREN	X	X					13:05:57
96	Mme GROS	X	101 - A 101		-	-		13.03.37
	Mme KUSTER	 	70 20 20 20			-		
24	Mme LAPORTE- SIERACZEK	Х	- X 1					13:06:30
120	Mme MARSIGNY	X	18 X 1				1	13:05:50
61	Mme MARTINI-PEMEZEC	X	X		1			13:06:16
76	Mme MESADIEU	X	X		 		+	13:05:50
74	Mme MESSIER	X	X		 	1		13:06:16
55	Mme MONTANDON	$\frac{\hat{x}}{x}$	XX		1		1	13:05:50
95	Mme PAWLIK	 ^	2 X		1			13:06:00
1	Mme PECRESSE	X			 		X	
144	Mme PERDEREAU	X	* * X * * **		 	1	1	13:05:51
	Mme PERE-BRILLAULT	X	X		+	+	 .	13:05:50
99		X	, 43.00 X		X	+	-	13:07:35
80	Mme PIGANEAU	X	X		 ^ -	-	+	13:06:01
149	Mme PORTELLI				-		+	13:05:50
93	Mme PRIMEVERT	X	×X			-	+	13:06:32
25	Mme REZEG	X	X		+		+	13:05:50
119	Mme ROYER	X	X		-			13:05:52
4		ı X	37.300年的2000人 有效正式的表示		1	1		10.00.02
149 148	Mme THOMAS Mme VON EUW	X	X					13:06:27

Nom de la conférence

CR du 6 et 7 juillet 2017

03/07/2017

	<u> </u>	Siège 205	14.6			Présent		•						-
	<u> </u>	206	M. CHEVRIE	R		X	Oui	N	lon	Abs.				
			M. OUCHIKH		-	$\frac{\hat{x}}{x}$	+			Aus.		NPPV	Non vot	é Hei
		198	RCDEC		_									13:00
			M. AIT		-	X						Ž.		13:07
		197	M. NICOLLE		-		X :		-					1.0.0
			M. PLACE		-	X	-		-		+-			13:06
			M. ROMERO-N	MICHEL	+	$\frac{\hat{x}}{x}$	N. S. Sanor		+		+			10.00
			vime COSSF		-	$\frac{\hat{x}}{x}$	*X **	2	+		+		X	
		- 1	Mme DUMAS		-		. X		+		+			13:06:
	<u> </u>		Ame GUENOU	X	+		. X		+		 			13:05:
			&R		+		X		+		 			13:06:
	8	5	I. CUZOU		+				1		 			13:05:
	82	Liai	. DA SILVA		+	X			_					
	48	101.	D'ASTA		+-	$\hat{\mathbf{x}}$	X							
	159	101.	DES GAYETS		+	$\hat{\mathbf{x}}$			+					13:05:5
I	130	IVI.	DRAY			$\frac{\hat{x}}{x}$	X,		+-				X	13.03.5
1	134	101.	HAMON				*X.**			\longrightarrow				13:06:22
t		101.	KALFON			X B	X		+-					13:06:25
ľ	135	- N. I	CANUTY		+		X.		+					13:05:56
<i></i>	158	IVI. P	(IENZLEN		1				+					13:06:09
r		IVI. N	MARQUAILLE		$\frac{\lambda}{\lambda}$		X		+					,5.00:09
F	62	IVI. P	LANCHOU		 ^	1/5!	X		+-			\Box	-	13:06:24
\vdash	84	M. R	OMERO		V				1-				-	13:06:24
		M. I	MAL		X X		X							.5.00.13
	64	NI. IF	HOMAS	+	^		X							13:06:10
	83	IVI. I H	RIGANCE	-		The success		-						13:05:58
		Ivime /	AZZAZ		<u>X</u>		X							3.05:58
	106	IVIMe E	BARJOU		X	18.53	X 1	-					1	3:05:52
	46	Ivime B	ERESSI			-		-						
	62	Mme B	ORD		<u>X</u>	4000						7		3:05:54
	48	ivime C	ARREY-CONT	E		X		-				X		
		Tourne Di	LA CONTOUR		X	XX		-						.00.00
		MILLIE FF	KEY		X	**X							13	3:06:03
		wine GF	RANDGAMBE		X	-								:05:57
		viine JA	OUEN	_	X	X	19.29			-		X	13	:06:10
10		vime JAF	RRY-BOUABID		X	1							12:	05.5
86		mue VKI	BI-ROMDUAN	E	X	X					7	X	13.1	05:50
-		LIM	E-RIFFE		X	X							120	
134	110	ine WEL	IANE		X	, X		-					13:0	05:49
45	1101	me RON	IANA					-						5:55
135	11011	ne SALL			X	X							13:0	6:01
105		ne SARI	KISSIAN			\mathbf{X}							100	
157	IVIN	ne TAILL	F-POLIANI			X		-			1		13:05	
104	LIALL	IE I HIS	SAINT IF	- X									13:06	
63	1,41111	C AFNE	ZIANO	\ X		X						X	13:06	:09
J-35	IVIII	e Yous.	SOUF	- X				+				<u> </u>	+	
<u> </u>	וטטו			- X	1	X		+	$ \perp$		+	Χ.	13:06:	16
138	M. B	ARIANI		+				+			1	<u>~</u>	+	
142	M. C	ECCON	1	+				+	\perp	14, 14	1		13:05:	50
115	M. CI	HERON		X				+	\bot		1			
172	_M. CH	KROU	V .	X				-			+-	X		
112	M. DL	IGOIN-C	LEMENT	X		X		 			1	$\frac{\hat{x}}{x}$		
170	141.1	ていいフ		X	\bot						1-	^		
170	M. GA	UDUCH	EALL			-					 	$\overline{}$	13:05:4	9
114	INI. JIM	ENEZ		X	1							X		\neg
21	M. LAF	ON		X	300	X			1					\neg
169	M. LAU	RENT		X		X			1			X		\neg
167	M. NKC	NDA		X	100000	O. B. S. S.	T		1				13:05:51	-
	M. RICH	IAPR		X	200	7			+			T	13:05:57	
137	M. SAAI	יעעה				(+-		X			\dashv
	M. SALII	<u> </u>		X	+				+				13:07:09	\dashv
166 N	1. TORC	VI			 				+					\dashv
	····			X	- X				+		X			\dashv
rimé le: 07	10-				A STATE OF THE PARTY OF THE PAR									

Rapport de vote trié par groupe

Nom de la conférence

CR du 6 et 7 juillet 2017

03/07/2017

Siège		Présent	Oui	Non	Abs.	NPPV	Non voté	Heure
171	M. VIGIER	X					X	
113	Mme COTE-MILLARD	X					X	
	Mme DE LAVALETTE							
140	Mme DELEPAULE	X					X	
139	Mme DEROUARD	X					X	
	Mme DURANTON							
165	Mme FRANCLET	X					X	
111	Mme GUILLAUME	X					X	
	Mme HIDRI							
12	Mme JOUANNO	X	- X					13:06:48
141	Mme MOLLARD-CADIX	X					X	
	Mme MONCHECOURT							
168	Mme QUILLERY	X					X	

Titre du sujet

Amendement 38

Description longue

Description courte

Présidente

Mme PECRESSE

Résultat total du vote

Heure de début de vote Heure de fin de vote 07/07/2017 13:09:53 07/07/2017 13:12:26

Configuration du vote Mode de vote Résultat de vote 4 boutons Ouvert Rejeté

Oui Non Abs. NPPV Votants

Résultat de vote par groupe

Groupe	Présent	Absent	Oui	Non	Abs.	NPPV	Non voté
CD .	9	4		7			2
EELVA	11	2	11				0
FdG	11	0	11				0
FN	19	1		18			1
LRI	65	14	2	61			2
NI	2	0				2	0
RCDEC	6	1	6				0
S&R	34	1	34				0
UDI	23	5	.,,,	20			3
Résultate totaux	180	28	64	106	0	2	8

Résultats de vote individuels

Siège		Présent	Oui	Non	Abs.	NPPV	Non voté	Heure
	CD							
	M. DOUSSET							
50	M. GIAFFERI	X		ý.				13:11:07
	M. MILLIENNE							
	M. WEHRLING							
23	Mme ADLANI	X					X	
89	Mme BAELDE	X		\$			-	13:10:09
51	Mme DIRRINGER	X						13:10:08
69	Mme ELIMAS	X						13:11:46
89	Mme FOUCHE	X						13:09:59
87	Mme LAMIRE-BURTIN	Х						13:09:58
	Mme LANIESSE							
51	Mme LECOUTURIER	Х		4.				13:09:59
88	Mme VAN	X					X	
	EELVA							
218	M. BAYOU	X	X					13:09:57
218	M. BENHAIM	X	X					13:10:08
193	M. DAMERVAL	X	**X***					13:09:59
194	M. MECHMACHE	X	X					13:10:53
	M. SATOURI	-						

Siège	T 1	Présent	Oui	Non	Abs.	NPPV	Non voté	Heure
195	M. SERNE	X	. X.					13:10:36
194	Mme BERTELLA-GEFFROY	X	X					13:10:35
217	Mme ESPARGILIERE	Х	X					13:10:09
161	Mme KASMI	X	X					13:10:08
163	Mme LAHMER	Х	** X **					13:10:37
217	Mme MONVILLE	Х	XX A					13:10:23
	Mme RUFET							
163	Mme SENEE	Х	- XX					13:10:49
	FdG							
192	M. CAMARA	Х	. X					13:09:57
213	M. COQUEREL	X	X					13:10:04
215	M. COSKUN	Х	X. 1					13:09:56
212	M. GUILLAUD-BATAILLE	Х	'1 X					13:10:08
188	M. JALLAMION	X	X.					13:09:59
189	M. MIGNOT	Х	X					13:10:10
211	M. RUIZ	X	. X .					13:09:58
191	Mme AUTAIN	X	X					13:10:02
214	Mme FUCHS	Х	***X***					13:10:01
216	Mme GHIATI	Х	X					13:10:02
190	Mme MALAISE	X	- X *					13:10:08
	FN							
155	M. BARDELLA	Х		4				13:10:02
	M. BOLLEE							
187	M. BOURSE-PROVENCE	, X						13:10:02
183	M. CHERRIER	Х						13:10:26
153	M. DE SAINT JUST	Х						13:10:03
152	M. DUBOIS	Х						13:10:08
185	M. DUTHEIL DE LA	X						13:09:59
100	ROCHERE							42:40:45
155	M. LACAPELLE	X				-		13:10:15
152	M. LEGRAND	X		3		ļ		13:09:56
180	M. LOUSTAU	X					X	13:09:59
127	M. NAUTH	X						13:09:58
151	Mme ANDROUËT	X			-			
128	Mme BENZELMAT	X						13:10:10 13:10:02
126	Mme BERTHAUD	X						13:10:02
127	Mme COURNET	X					_	13:10:16
128	Mme DE FREITAS	X						
156	Mme FATNA	X						13:10:08
150	Mme GUIBERT	X						13:10:05
186	Mme JUILLE	X						13:09:59 13:10:12
183	Mme TROUSSARD	X		· ·				13.10.12
	LRI							13:10:47
100	M. BARBOTIN	X						
177	M. BATTAIL	X	_			-		13:10:02
101	M. BEAUDET	X						13:10:44
59	M. BESCHIZZA	X						13:10:32
208	M. BODIN	X		*	-			13:09:57
	M. BOURNAZEL							12:11:00
102	M. CAFFIN	X	-	ý.		+	+	13:11:00
11	M. CHARTIER	X				-	X	12:00:50
179	M. CHEVRON	X		#				13:09:58
	M. DE LASTEYRIE				<u> </u>			
	M. DENIZIOT							40:40:40
98	M. DIDIER	X		,				13:10:40
	M. DOSNE							10.15.15
79	M. DOUILLET	X						13:10:42
116	M. GABRIEL	Х						13:10:28
116	M. GONZALES	X		4				13:10:18
	M. HEBERT							
	M. HUGONET							
96	M. HUMBERT	Х		ş.				13:10:43

Siège		Présent	Oui	Non	Abs.	NPPV	Non voté	Heure
	1. JEANBRUN							
	1. JEUNEMAITRE	Х		37				13:10:07
	1. KARAM	Х						13:12:23
	I. LE BOHELLEC	X						13:10:18
	A. LE CLERE	X		4				13:10:02
	M. LECOQ	X		7)				13:09:57
	M. LEGARET	X						13:10:14
	M. LEQUILLER	X		ş:				13:09:58
	I. LOREC	$\frac{\hat{x}}{x}$		Annual Control of			1	13:10:03
	M. MARGAIN	X		are de la companya d La companya de la companya de				13:10:12
	M. MEIGNEN					+		13:09:58
	M. NASROU	X					+	
	M. PECHENARD		<u> </u>	į.			-	13:10:04
	M. PROFFIT	X				-	-	10.10.01
	M. REDA						+	
	M. REDLER						-	13:10:26
39 N	M. ROGER	X				ļ		
98 N	M. SANTINI	Х	ļ	*		-		13:10:06
N	M. SOLERE							40 40 00
6 N	M. SPIRI	X	X					13:10:00
79 N	M. TARDY-JOUBERT	Х					1	13:10:00
	M. VALLETOUX	Х						13:09:59
	Mme AESCHLIMANN	Х						13:12:13
	Mme AIDOUD							
	Mme BADRE	X						13:10:13
	Mme BERTHOUT	X						13:10:09
	Mme BURKLI	X	-					13:10:06
		X	1					13:10:04
	Mme CABRIT	×						13:09:58
	Mme CAMARA		-			-	-	13:10:03
	Mme CARILLON	X						13:10:14
	Mme CARMANTRAND	X					+	13:10:11
	Mme CHAIN-LARCHE	X				<u> </u>	-	13:10:43
	Mme CIUNTU	X						13:10:00
	Mme COBLENTZ	X					_	
80	Mme DAUVERGNE	X						13:10:22
99	Mme DE ROZIERES	X						13:10:41
59	Mme DESCHIENS	X						13:10:13
101	Mme DUBLANCHE	Х		ž				13:10:54
118	Mme DUMAS	X	1.5 X 1.5					13:10:27
117	Mme EUSTACHE-BRINIO	Х						13:10:18
	Mme EVREN	X		Ž,				13:10:24
	Mme GROS	X		4				13:10:11
	Mme KUSTER	 						
	Mme LAPORTE-							42.00.50
-2/1 1	SIERACZEK	X						13:09:59
	Mme MARSIGNY	X	+	Andrew States				13:10:02
	Mme MARTINI-PEMEZEC	- X		<u>.</u>				13:10:00
	Mme MESADIEU	X		, (C)				13:09:56
		- X	 	in o, Alexandria K				13:10:23
	Mme MESSIER			· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			+	13:09:55
	Mme MONTANDON	X					+	13:10:29
	Mme PAWLIK	X		- X			X	10.10.23
	Mme PECRESSE	X	_					13:09:58
144	Mme PERDEREAU	X						
99	Mme PERE-BRILLAULT	X						13:10:05
80	Mme PIGANEAU	X		*				13:10:05
25	Mme PORTELLI	X		Ž.				13:10:09
	Mme PRIMEVERT	X						13:10:30
	Mme REZEG	X		13				13:11:03
	Mme ROYER	X						.13:10:00
149	Mme THOMAS	X						13:10:11
	Mme VON EUW	X		- no significante R				13:10:12
24	NI EUW	 ^		***				

Siège		Présent	Oui	Non	Abs.	NPPV	Non voté	Heure
205	M. CHEVRIER	Х				*		13:12:14
206	M. OUCHIKH	X						13:12:16
	RCDEC							
198	M. AIT	Х	X					13:10:03
	M. NICOLLE							
197	M. PLACE	Х	X					13:10:04
202	M. ROMERO-MICHEL	X	×			ļ	ļ	13:10:11
200	Mme COSSE	Х	X					13:09:56
203	Mme DUMAS	X	X				-	13:10:14
199	Mme GUENOUX	X	X					13:10:00
	S&R						1	40 40 44
105	M. CUZOU	X	X			<u> </u>	-	13:10:11
85	M. DA SILVA	X	X					13:11:13
82	M. D'ASTA	X	* XX					13:09:59
48	M. DES GAYETS	X	X			ļ		13:12:17
159	M. DRAY	X	X					13:10:43
130	M. HAMON	X	X X X			ļ		13:10:21
134	M. KALFON	X	X			ļ		13:10:22 13:10:58
132	M. KANUTY	X	* * X * *				 	
135	M. KIENZLEN	X	X					13:10:39 13:10:35
158	M. MARQUAILLE	X	X**			-	+	13.10.35
	M. PLANCHOU				· -	-	+	13:09:58
62	M. ROMERO	X	XX.					13:11:11
84	M. TEMAL	X	X			ļ	-	13:11:21
106	M. THOMAS	X	1X					13:10:04
64	M. TRIGANCE	X				ļ		13:11:16
83	Mme AZZAZ	X	1 1X					13:10:52
157	Mme BARJOU	. X	X and a				-1	13:10:03
106	Mme BERESSI	X	X					13:10:02
46	Mme BORD	X	<u> </u>				-	13:10:08
62	Mme CARREY-CONTE	X	* X.				-	13:12:10
48	Mme DE LA GONTRIE	X	X					13:10:48
132	Mme FREY	X						13:10:01
108	Mme GRANDGAMBE	X	X				-	13:10:50
133	Mme JAOUEN	X	X			-		13:10:13
130	Mme JARRY-BOUABID	X						13:10:05
109	Mme KRIBI-ROMDHANE	X	X					13:11:17
86	Mme LIME-BIFFE							13:11:47
133	Mme MELIANE	X	X				+	13:10:01
134	Mme ROMANA	X	L X			_	+	13:10:00
45	Mme SALL	\ \ \ \ \ \ \	A CONTRACTOR OF THE CONTRACTOR					13:09:56
135	Mme SARKISSIAN		××				-	13:09:59
105	Mme TAILLE-POLIAN	X	X		 	+		13:10:32
157	Mme THIS SAINT-JEAN	X	· 1 × 1		 			13:10:07
104	Mme VENEZIANO	X	X					13:10:00
63	Mme YOUSSOUF	X	SCHOOL STATE		 	-		
4.5	UDI M. BARIANII		+		<u> </u>	+	+	13:12:20
15	M. BARIANI	X				+		13:11:07
138	M. CECCONI	X	+ -					13:11:16
142	M. CHERON	X	-					13:11:25
115	M. CHKROUN	X		Α'			X	10.11.20
172	M. DUGOIN-CLEMENT		+				 ^	13:11:20
138	M. FERNIOT	X	-					13:11:11
170	M. GAUDUCHEAU	X	-			+	+	13:11:18
114	M. JIMENEZ	X				-		13:09:56
21	M. LAFON	X						13:11:16
169	M. LAURENT	X				_		13:10:56
167	M. NKONDA	X						13:11:38
34	M. RICHARD	X		37		 	 	13.11.30
137	M. SAADI	X				-	X	
	M. SALINI	X		* * 18				13:09:58

Rapport de vote trié par groupe

Nom de la conférence

CR du 6 et 7 juillet 2017

03/07/2017

Ciàma		Présent	Oui	Non	Abs.	NPPV	Non voté	Heure
Siège	14 1/10/50	X						13:11:38
171	M. VIGIER			- -				13:11:21
113	Mme COTE-MILLARD	X					+	
	Mme DE LAVALETTE		·				 	
140	Mme DELEPAULE	X					X	10 11 00
139	Mme DEROUARD	X		3				13:11:23
	Mme DURANTON							
165	Mme FRANCLET	X		Ž.				13:11:08
111	Mme GUILLAUME	X		À				13:12:17
	Mme HIDRI							
12	Mme JOUANNO	Х		<i>≱</i>				13:10:18
141	Mme MOLLARD-CADIX	X		10				13:11:17
	Mme MONCHECOURT							
168	Mme QUILLERY	Х		. 3				13:10:59

Page 5 de 5

Titre du sujet

Amendement 80 et 81

Description longue

Description courte

Présidente

Mme PECRESSE

07/07/2017 13:31:33

Résultat total du vote

Heure de début de vote Heure de fin de vote

07/07/2017 13:33:45 4 boutons Configuration du vote Ouvert Mode de vote Rejeté Résultat de vote

Oui Non Abs. NPPV

Votants

Résultat de vote par groupe

Groupe	Présent	Absent	Oui	Non	Abs.	NPPV	Non voté
CD	10	3		9			1
EELVA	13	0	13				0
FdG	11	0	10				11
FN	20	0		20			0
LRI	70	9		67			3
NI	2	0		1		1	0
RCDEC	6	1	4				2
S&R	33	2	33				0
UDI	23	5		19			4
Résultats totaux	188	20	60	116	0	1	11

Résultats de vote individuels

Siège		Présent	Oui	Non	Abs.	NPPV	Non voté	Heure
	CD							
	M. DOUSSET							
50	M. GIAFFERI	X		50				13:31:36
	M. MILLIENNE							
	M. WEHRLING							
23	Mme ADLANI	X					X	
89	Mme BAELDE	X						13:31:50
51	Mme DIRRINGER	X						13:31:58
69	Mme ELIMAS	X						13:31:38
89	Mme FOUCHE	X						13:31:38
87	Mme LAMIRE-BURTIN	Х						13:32:53
50	Mme LANIESSE	X						13:31:54
51	Mme LECOUTURIER	X						13:31:42
88	Mme VAN	X		Ÿ.				13:31:40
	EELVA							
218	M. BAYOU	X	PAX Y					13:31:38
218	M. BENHAIM	X	\$2X 15					13:31:47
193	M. DAMERVAL	Х	***X					13:31:36
194	M. MECHMACHE	X	X X					13:32:15
164	M. SATOURI	X	×					13:31:49

Imprimé le: 07/07/2017 13:33

194 M 217 M 161 M 163 M 217 M 164 M 163 M 192 M 213 M 215 M 215 M 215 M 216 M 189 M 211 M 191 M 214 M 216 M 190 M 155 M 185 M 187 M 183 M 153 M 152 M 185 M 185 M 187 M 183 M 152 M 185 M 185 M 187 M 183 M 152 M 185 M 185 M 186 M 187 M 188 M 189 M	M. SERNE Mme BERTELLA-GEFFROY Mme ESPARGILIERE Mme KASMI Mme LAHMER Mme MONVILLE Mme RUFET Mme SENEE	X X X X X X	Oui X X	Non				13:31:36 13:31:40 13:31:43
194 M 217 M 161 M 163 M 217 M 164 M 163 M 192 M 213 M 215 M 215 M 215 M 216 M 189 M 211 M 191 M 214 M 216 M 190 M 155 M 185 M 187 M 183 M 153 M 152 M 185 M 185 M 187 M 188 M 189 M	Mme BERTELLA-GEFFROY Mme ESPARGILIERE Mme KASMI Mme LAHMER Mme MONVILLE Mme RUFET	X X X	X X		,			13:31:43
217 M 161 M 163 M 217 M 164 M 163 M 192 M 213 M 215 M 215 M 212 M 188 M 189 M 211 M 191 M 214 M 216 M 190 M 155 M 185 M 187 M 183 M 153 M 152 M 185 M 185 M	Mme ESPARGILIERE Mme KASMI Mme LAHMER Mme MONVILLE Mme RUFET	X X X	** X					
161 M 163 M 217 M 164 M 163 M 192 M 213 M 215 M 215 M 215 M 216 M 190 M 155 M 185 M 187 M 183 M 153 M 152 M 185 M 185 M 185 M 187 M 188 M 189 M	Mme KASMI Mme LAHMER Mme MONVILLE Mme RUFET	X X	X					40.04.06
163 M 217 M 164 M 163 M 192 M 213 M 215 M 215 M 216 M 189 M 211 M 214 M 216 M 190 M 155 M 185 M 187 M 183 M 153 M 152 M 185 M 185 M 185 M 187 M 183 M 152 M 185 M 185 M 187 M 183 M 152 M 185 M 185 M 187 M 183 M 153 M 152 M 185 M 185 M 185 M 186 M 187 M 187 M 188 M 189 M	Mme LAHMER Mme MONVILLE Mme RUFET	Х	X			l.	1 1	13:31:36
217 M 164 M 163 M 192 M 213 M 215 M 215 M 216 M 189 M 211 M 214 M 216 M 190 M 155 M 185 M 187 M 183 M 153 M 152 M 185 M 185 M	Mme MONVILLE Mme RUFET		CHRESCON AND CONTRACTOR OF THE PERSON AND CON					13:31:36
164 M 163 M 189 M 215 M 215 M 215 M 216 M 189 M 211 M 214 M 216 M 190 M 155 M 185 M 183 M 153 M 152 M 185 M 185 M 185 M 187 M 183 M 153 M 152 M 185 M 185 M 185 M 187 M 183 M 153 M 152 M 185 M 185 M 185 M 186 M 187 M 188 M 188 M 188 M 188 M 189 M	Mme RUFET	X	V V				+	13:31:57
163 M 192 M 192 M 213 M 215 M 215 M 212 M 219 M 210 M 189 M 211 M 191 M 214 M 216 M 190 M 155 M 185 M 187 M 183 M 153 M 152 M 185 M 185 M 185 M 187 M 183 M 153 M 152 M 185 M 185 M 185 M 185 M 186 M 187 M 188 M 189 M			-			<u> </u>	+	13:31:58
192 M 213 M 215 M 212 M 212 M 188 M 189 M 211 M 191 M 214 M 216 M 190 M 155 M 185 M 187 M 183 M 153 M 152 M 185 M	Mme SENEE	X	A 44			 	+	13:31:47
192 M 213 M 215 M 212 M 188 M 189 M 211 M 191 M 214 M 216 M 190 M 155 M 185 M 183 M 153 M 153 M 152 M 185 M 185 M		X	FTA X					
213	FdG					 		13:31:38
215 1 212 1 1 1 1 1 1 1	M. CAMARA	Х	X					13:31:39
212	M. COQUEREL	X	23X 7					13:31:37
188 189 189 189 191	M. COSKUN	Х	X					13:31:41
189 1 211 1 191 1 214 2 16 1 190 1 155 185 187 183 153' 152 185	M. GUILLAUD-BATAILLE	Х	X			ļ	 	13:31:36
211 191	M. JALLAMION	Х	X					
191 1 214 1 216 1 190 1 155 185 187 183 153' 152 185	M. MIGNOT	Х	- X -					13:31:46
214 190 155 185 187 183 153 152 185	M. RUIZ	Х	X					13:31:40
214 190 155 185 187 183 153 152 185	Mme AUTAIN	Х	X					13:31:42
216 190 155 185 187 183 153 152 185	Mme FUCHS	Х	X					13:31:48
190 155 185 187 183 153 152 185	Mme GHIATI	X					X	
155 185 187 183 153 152 185	Mme MALAISE	X	* X***					13:31:46
155 185 187 183 153 152 185	FN	 						
185 187 183 153' 152 185	M. BARDELLA	X						13:31:38
187 183 153 152 185	M. BOLLEE	X	-					13:31:37
183 153' 152 185		X						13:31:36
153 [°] 152 185	M. BOURSE-PROVENCE	x						13:31:39
152 185	M. CHERRIER							13:31:39
185	M. DE SAINT JUST	X						13:31:44
185	M. DUBOIS	X				<u> </u>		
	M. DUTHEIL DE LA	X						13:31:59
155	ROCHERE	 						13:31:50
	M. LACAPELLE	X						13:31:36
	M. LEGRAND	X						13:31:49
	M. LOUSTAU	X						13:31:55
	M. NAUTH	X	_					13:31:35
	Mme ANDROUËT	X						13:31:46
128	Mme BENZELMAT	X						13:31:41
126	Mme BERTHAUD	X						
127	Mme COURNET	X						13:31:36
128	Mme DE FREITAS	Х						13:31:36
156	Mme FATNA	X)				13:31:44
150	Mme GUIBERT	X		A				13:31:38
186	Mme JUILLE	Х		Ŷ.				13:31:40
183	Mme TROUSSARD	X		W.				13:31:56
, 50	LRI	1						
100	M. BARBOTIN	X						13:31:38
177	M. BATTAIL	+ ^	+	ing disabAgana. V				13:31:48
		│ Â						13:31:49
59	M. BEAUDET			ing the second				13:31:39
77	M. BESCHIZZA	X			-			13:31:36
208	M. BODIN	X		7		- 		15.51.00
	M. BOURNAZEL			ļ		_	X	
102 .	M. CAFFIN	X						+
11	M. CHARTIER	X						40.04.4
179	M. CHEVRON	X		protein et district	<u></u>			13:31:43
98	M. DE LASTEYRIE	X		78.				13:31:49
-	M. DENIZIOT							
100	M. DIDIER	Х		V.				13:31:5
	M. DOSNE							
	M. DOUILLET	+	_	†				
24		X		99				13:32:0
24	M. GABRIEL	^_		_				13:31:3
116	IN CONTALES	V	1				1	
52	M. GONZALES	X						
74	M. GONZALES M. HEBERT M. HUGONET	X X X						13:32:0

:2		Présent	Oui	Non	Abs.	NPPV	Non voté	Heure
iège	M. JEANBRUN	X		1				13:31:48
96		$\frac{\lambda}{x}$		· 🙀				13:31:38
148	M. JEUNEMAITRE	$\frac{\lambda}{x}$						13:31:44
20	M. KARAM	$\frac{\hat{x}}{x}$						13:31:43
118	M. LE BOHELLEC			,				13:31:48
57	M. LE CLERE	X						13:31:36
52	M. LECOQ	X					1	13:31:39
94	M. LEGARET	X					1	13:31:48
122	M. LEQUILLER	Х				 	-	13:31:42
58	M. LOREC	Х						13:31:50
74	M. MARGAIN	Х		- 8.1 (8.1)		 	+	13:31:46
119	M. MEIGNEN	X	<u></u>					13:32:01
39	M. NASROU	Χ		_,		+		13:31:49
116	M. PECHENARD	X						13:31:50
148	M. PROFFIT	Χ		A				13:31:49
146	M. REDA	X		an a Albania				
145	M. REDLER	Χ		*				13:31:39
179	M. ROGER	Х						13:31:55
98	M. SANTINI	Х		3				13:31:35
178	M. SOLERE	X		9				13:31:51
170	M. SPIRI			1				
70	M. TARDY-JOUBERT	X		1				13:31:37
79 122	M. VALLETOUX	X						13:31:39
	Mme AESCHLIMANN	X						13:32:01
16		X						13:31:43
207	Mme AIDOUD	X						13:32:10
61	Mme BADRE	X		— sa a chian ini ∦				13:31:50
58	Mme BERTHOUT	_^_						
	Mme BURKLI	\						13:31:39
78	Mme CABRIT	X						13:31:39
117	Mme CAMARA	Х		_				13:31:37
146	Mme CARILLON	Х		_ ta				13:31:59
57	Mme CARMANTRAND	X		— na antijanin				13:31:52
78	Mme CHAIN-LARCHE	X						13:31:48
16	Mme CIUNTU	X						13:32:53
43	Mme COBLENTZ	Х						13:32:24
80	Mme DAUVERGNE	X		Land Acti				13:31:45
99	Mme DE ROZIERES	X		*	4			13:31:36
59	Mme DESCHIENS	Х						
101	Mme DUBLANCHE	Х		**				13:31:40
101	Mme DUMAS							
101	Mme EUSTACHE-BRINIO	X						13:31:49
79	Mme EVREN	X		**				13:31:58
		X	 	-				13:32:01
55	Mme GROS	 ^ ` -	+					
	Mme KUSTER	+	+					13:31:43
24	Mme LAPORTE- SIERACZEK	X	1	<i>i i i i i i i i i i</i>				10.01.40
	Mme MARSIGNY	-	 					
64	Mme MARTINI-PEMEZEC	X	+	X .				13:32:02
61			+					13:31:36
76	Mme MESADIEU	X	+		7-22			13:31:50
117	Mme MESSIER							13:31:49
55	Mme MONTANDON	X	<u> </u>					13:31:4
95	Mme PAWLIK	X					 x	1
1	Mme PECRESSE	X					^-	13:31:3
144	Mme PERDEREAU	X		 .				13:31:3
99	Mme PERE-BRILLAULT	X						
80	Mme PIGANEAU	X						13:32:1
149	Mme PORTELLI	X						13:31:4
93	Mme PRIMEVERT	X						13:31:3
	Mme REZEG	X		**				13:31:5
25		$\frac{\lambda}{x}$						13:31:3
119	Mme ROYER	\ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \						13:31:3
149	Mme THOMAS		+	Ž.				13:31:3
209	Mme VON EUW	X		7 Kon				

		Présent	Oui	Non	Abs.	NPPV	Non voté	Heure .
iège		X				*		13:31:46
	CHEVRIER			1/2				13:31:41
206 M.	OUCHIKH	X						
10.00	DEC		X		 			13:32:14
	AIT	X	A		 			
M.	NICOLLE		 		 	+	X	
197 M.	PLACE	X			 			13:31:46
	ROMERO-MICHEL	X	34.*X+34					13:31:36
	ne COSSE	X	X				+ x	
	ne DUMAS	Х						13:32:17
	ne GUENOUX	Х	X					
	RR .							13:31:45
	CUZOU	X	X					13:31:47
	DA SILVA	X	X					13:31:56
		X	X					13:31:44
	D'ASTA	X	XXX					
	. DES GAYETS	X	X					13:31:52
	. DRAY	X	- X					13:31:45
	. HAMON		XX					13:31:49
	. KALFON	X	XXX					13:31:36
	I. KANUTY	X	**************************************					13:32:44
	I. KIENZLEN	X	* X		+			13:32:14
	I. MARQUAILLE	X			+			
N	I. PLANCHOU							13:31:50
62 N	N. ROMERO	X	, X					13:31:54
84 N	M. TEMAL	X	* X.					13:31:55
106 N	M. THOMAS	X	X					13:31:51
	A. TRIGANCE	X	X			_		13:31:49
	Mme AZZAZ	X	XX				-+	13:32:00
	/me BARJOU	X	X.					75.55
	Mme BERESSI							13:31:37
	Vime BORD	X	X					13:32:00
	Mme CARREY-CONTE	X	-12 X					13:31:36
62	Mme DE LA GONTRIE	X	1XI					
		$\frac{1}{x}$	X					13:31:48
	Mme FREY	$\frac{x}{x}$	×					13:31:44
	Mme GRANDGAMBE		X					13:31:51
	Mme JAOUEN	X	N. V	9				13:31:35
130	Mme JARRY-BOUABID	X_	- X	E				13:31:47
	Mme KRIBI-ROMDHANE	X						13:31:42
	Mme LIME-BIFFE	X	X.X					13:31:38
133	Mme MELIANE	X	X X +					13:31:38
134	Mme ROMANA	X	***X					13:31:35
45	Mme SALL	X	**X					13:32:36
135	Mme SARKISSIAN	Х	a X	<u> </u>				13:31:35
105	Mme TAILLE-POLIAN	Х	1 X X	\$				13:31:41
157	Mme THIS SAINT-JEAN	X	XXX	V				13:31:37
104	Mme VENEZIANO	X	X.					13:31:49
	Mme YOUSSOUF	X	7 X					13.31.49
63	UDI							42,24,47
45		X				14		13:31:47
15	M. BARIANI	$\frac{\lambda}{x}$						13:31:37
138	M. CECCONI	$\frac{\hat{x}}{x}$						13:31:36
142	M. CHERON	$\frac{\hat{x}}{x}$					X	
115	M. CHKROUN			+			X	
172	M. DUGOIN-CLEMENT	X						13:31:48
138	M. FERNIOT	X						13:31:39
170	M. GAUDUCHEAU	X						13:31:37
114	M. JIMENEZ	Х		and the second second				13:31:36
21	M. LAFON	X			À.,			13:31:44
	M. LAURENT	· >						13:31:5
169	M. NKONDA	>						13:31:3
167			(Company of the Compan				
34	M. RICHARD		<u>`</u>				X	
137	M. SAADI		`					
	M. SALINI		x	_	<u>}.</u> →		l .	13:32:1

Imprimé le: 07/07/2017 13:33

Rapport de vote trié par groupe

Nom de la conférence

CR du 6 et 7 juillet 2017

03/07/2017

Siège		Présent	Oui	Non	Abs.	NPPV	Non voté	Heure
	1					 		13:31:44
171	M. VIGIER	X					 	13:31:39
113	Mme COTE-MILLARD	X					 	13.31.33
	Mme DE LAVALETTE						 	42.22.46
140	Mme DELEPAULE	X		, A			 	13:32:46
139	Mme DEROUARD	X						13:31:54
	Mme DURANTON						 	
165	Mme FRANCLET	X					X	10.01.10
111	Mme GUILLAUME	X		24			1	13:31:46
	Mme HIDRI							
1	Mme JOUANNO	· X						13:31:51
141	Mme MOLLARD-CADIX	X						13:31:36
	Mme MONCHECOURT							
168	Mme QUILLERY	X		**C				13:31:38

Titre du sujet

Amendement 82

Description longue

Description courte

Présidente

Mme PECRESSE

Résultat total du vote

Heure de début de vote Heure de fin de vote Configuration du vote 07/07/2017 13:24:22 07/07/2017 13:26:03 4 boutons

Mode de vote Résultat de vote

Ouvert Rejeté

Oui Non Abs. NPPV Votants

Résultat de vote par groupe

Groupe	Présent	Absent	Oui	Non	Abs.	NPPV	Non voté
CD	10	3		10			0
EELVA	12	1	11				1
FdG	11	0	11				0
FN	20	0		20			0
LRI	71	8		67			4
NI	2	0		1		1	0
RCDEC	6	1	5				1
S&R	32	3	30				2
UDI	23	5		20			3
Résultats totaux	187	21	57	118	0	1	11

Résultats de vote individuels

Siège		Présent	Oui	Non	Abs.	NPPV	Non voté	Heure
	CD							
	M. DOUSSET							
50	M. GIAFFERI	Х						13:24:35
	M. MILLIENNE							
	M. WEHRLING					•		
23	Mme ADLANI	Х						13:24:48
89	Mme BAELDE	Х						13:24:39
51	Mme DIRRINGER	Х						13:25:12
69	Mme ELIMAS	Х						13:24:25
89	Mme FOUCHE	Х						13:24:27
87	Mme LAMIRE-BURTIN	Х						13:24:27
50	Mme LANIESSE	Х						13:24:43
51	Mme LECOUTURIER	Х						13:25:00
88	Mme VAN	Х						13:24:28
	EELVA							
218	M. BAYOU	Х	** X ***					13:24:36
218	M. BENHAIM	Х	14X					13:24:25
193	M. DAMERVAL	X	**X**					13:24:39
	M. MECHMACHE							
164	M. SATOURI	X	*** X					13:24:38

Siège	T	Présent	Oui	Non	Abs.	NPPV	Non voté	Heure
195	M. SERNE	X	Х					13:24:28
194	Mme BERTELLA-GEFFROY	X					X	
217	Mme ESPARGILIERE	X	X					13:24:56
161	Mme KASMI	X	X					13:24:28
163	Mme LAHMER	X	TX.					13:24:44
217	Mme MONVILLE	X	X					13:24:41
164	Mme RUFET	X	41X46					13:24:30
163	Mme SENEE	X	* X .					13:25:01
100	FdG							
192	M. CAMARA	X	Х					13:24:36
213	M. COQUEREL	Х	affa X					13:24:35
215	M. COSKUN	Х	31X1					13:24:32
212	M. GUILLAUD-BATAILLE	Х	*X **					13:24:26
188	M. JALLAMION	Х	X					13:24:28
189	M. MIGNOT	Х	X					13:24:33
211	M. RUIZ	Х	X					13:24:25
191	Mme AUTAIN	Х	i A. X					13:24:41
214	Mme FUCHS	Х	(X X					13:24:29
216	Mme GHIATI	X	XX					13:24:29
190	Mme MALAISE	X	****X0.5**					13:24:39
100	FN			-,				
155	M. BARDELLA	X						13:24:24
185	M. BOLLEE	X						13:24:38
187	M. BOURSE-PROVENCE	X						13:24:26
183	M. CHERRIER	X						13:24:45
153	M. DE SAINT JUST	X						13:24:31
152	M. DUBOIS	X						13:24:36
	M. DUTHEIL DE LA							13:24:27
185	ROCHERE	X						
155	M. LACAPELLE	Х						13:24:50
152	M. LEGRAND	Х						13:24:25
180	M. LOUSTAU	Х						13:24:36
127	M. NAUTH	Х						13:24:28
151	Mme ANDROUËT	Х						13:24:25
128	Mme BENZELMAT	Х						13:24:27
126	Mme BERTHAUD	Х						13:24:30
127	Mme COURNET	X		#'. '3'				13:24:44
128	Mme DE FREITAS	Х						13:24:42
156	Mme FATNA	X						13:24:45
150	Mme GUIBERT	X						13:24:25
186	Mme JUILLE	X		1				13:24:29
183	Mme TROUSSARD	X		Ņ.				13:24:35
	LRI							40.04.00
100	M. BARBOTIN	X		38			_	13:24:28
177	M. BATTAIL	Х						13:24:30
96	M. BEAUDET	X		.				13:24:35
122	M. BESCHIZZA	X						13:24:42
208	M. BODIN	X		 				13:24:26
	M. BOURNAZEL						- - ,	
102	M. CAFFIN	X		ļ			X	
11	M. CHARTIER	X					X	42.24.44
179	M. CHEVRON	X			78			13:24:41
116	M. DE LASTEYRIE	X		<i>></i>				13:24:53
	M. DENIZIOT							40.04.57
146	M. DIDIER	X						13:24:57
179	M. DOSNE	Х						13:25:09
144	M. DOUILLET	Х						13:25:00
16	M. GABRIEL	Х						13:25:20
116	M. GONZALES	X		3				13:24:31
	M. HEBERT	X		13				13:24:44
61	IIVI, MEDER I							
61 58	M. HUGONET	X						13:25:02 13:24:51

Siège		Présent	Oui	Non	Abs.	NPPV	Non voté	Heure
	M. JEANBRUN					<u> </u>	-	12:24:27
148	M. JEUNEMAITRE	Х		- W			 	13:24:27
20	M. KARAM	Х				<u> </u>		13:24:27
118	M. LE BOHELLEC	Х						13:24:35
57	M. LE CLERE	Х		***				13:24:25
52	M. LECOQ	Х		3,4				13:24:27
77	M. LEGARET	Х						13:24:33
	M. LEQUILLER							
58	M. LOREC	Х						13:24:52
74	M. MARGAIN	Х						13:24:27
78	M. MEIGNEN	Х						13:24:43
39	M. NASROU	Х						13:24:33
100	M. PECHENARD	Х						13:24:53
99	M. PROFFIT	Х		-				13:24:53
52	M. REDA	X						13:25:30
- 52	M. REDLER							
39	M. ROGER	Х		A				13:24:25
	M. SANTINI	X	***	-				13:24:27
98		 ^ -						
	M. SOLERE	 			1			
	M. SPIRI M. TARDY-JOUBERT	X		- 12				13:24:27
79		X				+		13:24:29
122	M. VALLETOUX				1		1	13:24:38
74	Mme AESCHLIMANN	X						13:24:53
207	Mme AIDOUD	X				+	+	13:24:38
55	Mme BADRE	X		_ : : : : : : : : : : : : : : : : : : :				13:24:32
94	Mme BERTHOUT	X						13:24:44
120	Mme BURKLI	X						13:24:29
78	Mme CABRIT	X						13:24:29
117	Mme CAMARA	X						13:24:29
146	Mme CARILLON	X		·				
57	Mme CARMANTRAND	X						13:24:33
119	Mme CHAIN-LARCHE	X						13:24:42
16	Mme CIUNTU	X						13:24:49
43	Mme COBLENTZ	X		Land Same				13:24:35
80	Mme DAUVERGNE	Х			<u> </u>			13:24:42
149	Mme DE ROZIERES	Х						13:24:52
59	Mme DESCHIENS	X						13:24:27
101	Mme DUBLANCHE	Х		Ŋ.				13:24:26
178	Mme DUMAS	X						13:25:13
209	Mme EUSTACHE-BRINIO	X		*				13:25:23
117	Mme EVREN	X						13:25:30
43	Mme GROS	X						13:24:49
	Mme KUSTER	 	1					
	Mme LAPORTE-	<u> </u>						13:24:33
24	SIERACZEK	X		×				
120	Mme MARSIGNY	X		*				13:24:31
61	Mme MARTINI-PEMEZEC	X						13:24:34
76	Mme MESADIEU	$\frac{1}{x}$	†					13:24:35
79	Mme MESSIER	$\frac{\lambda}{x}$	1	— a per ana Albara As				13:24:36
55	Mme MONTANDON	$\frac{\hat{x}}{x}$	-					13:24:27
		$\frac{1}{x}$	+	_				13:24:26
95	Mme PAWLIK	1 x	-				X	
1	Mme PECRESSE	-	1	.,			<u> </u>	13:24:30
144	Mme PERDEREAU	X	+	_,				13:24:32
99	Mme PERE-BRILLAULT	X		***			X	15.24.52
80	Mme PIGANEAU	X						13:24:49
101	Mme PORTELLI	X						
93	Mme PRIMEVERT	X						13:24:34
25	Mme REZEG	X		1				13:24:2
119	Mme ROYER	Х		- X				13:24:30
149	Mme THOMAS	X		- i				13:24:29
		X		34		1	1	13:25:0

Siège	T	Présent	Oui	Non	Abs.	NPPV	Non voté	Heure
205	M. CHEVRIER	X				A		13:24:40
206	M. OUCHIKH	Х		j.				13:24:34
	RCDEC							
198	M. AIT	X	×					13:25:07
	M. NICOLLE							
197	M. PLACE	X	**X***					13:25:09
202	M. ROMERO-MICHEL	X	+ X1*					13:24:50
200	Mme COSSE	X	X			 		13:24:44
203	Mme DUMAS	X					X	
199	Mme GUENOUX	X	Y X					13:24:58
133	S&R	 			-	 	1	. 4
105	M. CUZOU	 x 	A STATE OF THE STA			 		13:24:33
85	M. DA SILVA	X	X					13:24:47
82	M. D'ASTA	X	× × ×					13:24:34
48	M. DES GAYETS	X	X					13:24:33
159	M. DRAY	X	X					13:24:39
130	M. HAMON	X	*X				+	13:24:39
		\ x	X				+	13:24:49
134	M. KALFON						+	13:25:01
132	M. KANUTY	X					1	13:25:11
135	M. KIENZLEN	X	X - 1			 	+	13:25:11
158	M. MARQUAILLE	X	(X)					13:24:33
	M. PLANCHOU	 	100000000000000000000000000000000000000			-	+	40.04.05
62	M. ROMERO	X	X					13:24:35
84	M. TEMAL	X	X				-	13:24:43
	M. THOMAS				ļ		<u> </u>	·
64	M. TRIGANCE	X	* X .					13:24:26
83	Mme AZZAZ	X	X			ļ		13:24:39
157	Mme BARJOU	Х	X					13:24:30
	Mme BERESSI							
46	Mme BORD	X	X					13:25:17
62	Mme CARREY-CONTE	X	X					13:24:24
48	Mme DE LA GONTRIE	Х	X					13:24:24
132	Mme FREY	Х	X.					13:24:38
108	Mme GRANDGAMBE	Х					X	
133	Mme JAOUEN	X	* X***					13:24:56
130	Mme JARRY-BOUABID	X	- X					13:24:30
109	Mme KRIBI-ROMDHANE	X					Х	
86	Mme LIME-BIFFE	X	440 X 145 *					13:24:57
133	Mme MELIANE	X	X					13:24:37
134	Mme ROMANA	X	X					13:24:35
45	Mme SALL	X	X					13:25:14
135	Mme SARKISSIAN	X	X					13:24:43
105	Mme TAILLE-POLIAN	X	X					13:24:55
157	Mme THIS SAINT-JEAN	X X	THE XTER			<u> </u>	+	13:24:43
104	Mme VENEZIANO	X	×			-	1	13:24:35
63	Mme YOUSSOUF	X	X			 	1	13:24:24
	UDI	+-^-					+ +	10,27.27
15	M. BARIANI	X		10.0	<u> </u>	 	+	13:24:39
			-				+	13:24:27
138	M. CECCONI	X				-	1	
142	M. CHERON	X	 			 	 	13:24:37
115	M. CHKROUN	X		\$		 	 	13:24:27
172	M. DUGOIN-CLEMENT	X				-	X	40:04:00
138	M. FERNIOT	X				ļ		13:24:36
170	M. GAUDUCHEAU	X				_		13:24:34
114	M. JIMENEZ	X					_	13:24:28
21	M. LAFON	X					ļ	13:24:25
169	M. LAURENT	X						13:24:38
167	M. NKONDA	X						13:26:03
34	M. RICHARD	X		3				13:24:42
. 137	M. SAADI	Х					X	
								
	M. SALINI		1					13:24:24

Nom de la conférence

CR du 6 et 7 juillet 2017

03/07/2017

		Présent	Oui	Non	Abs.	NPPV	Non voté	Heure
Siège			- Jui	1.011				13:24:32
171	M. VIGIER	X		-			+	13:24:31
113	Mme COTE-MILLARD	X						10.24.01
	Mme DE LAVALETTE						-	13:24:43
140	Mme DELEPAULE	X		<u> </u>		ļ		13:24:48
139	Mme DEROUARD	X		9			 	13.24.40
	Mme DURANTON					 	 	
165	Mme FRANCLET	X					X	13:24:38
111	Mme GUILLAUME	X		- 48		ļ		13.24.30
	Mme HIDRI							13:25:40
1	Mme JOUANNO	X					 	
141	Mme MOLLARD-CADIX	X		6				13:24:26
	Mme MONCHECOURT							40.04.42
168	Mme QUILLERY	X		*				13:24:43

Imprimé le: 07/07/2017 13:26

Titre du sujet

CR 2017-124

Description longue

Description courte

Présidente

Mme PECRESSE

Résultat total du vote

Heure de début de vote Heure de fin de vote 07/07/2017 16:22:28 07/07/2017 16:26:18 4 boutons

Configuration du vote Mode de vote Résultat de vote

Ouvert Adopté

Oui Non Abs. NPPV Votants

87

Résultat de vote par groupe

Groupe	Présent	Absent	Oui	Non	Abs.	NPPV	Non voté
CD	11	2	11				0
EELVA	10	3				10	0
FdG	11	0				11	0
FN	16	4				14	2
LRI	65	14	65				0
NI	0	2					0
RCDEC	5	2				4	1
S&R	12	23		1			11
UDI .	15	13	11				4
Résultats totaux	145	63	87	1	0	39	18

Résultats de vote individuels

Siège		Présent	Oui	Non	Abs.	NPPV	Non voté	Heure
	CD							
67	M. DOUSSET	X	X					16:22:53
50	M. GIAFFERI	X	X					16:25:40
87	M. MILLIENNE	X	** X **					16:23:51
90	M. WEHRLING	X	****X****					16:23:39
23	Mme ADLANI	X	\times					16:22:45
89	Mme BAELDE	Х	X					16:23:08
51	Mme DIRRINGER	Х	X					16:23:24
69	Mme ELIMAS	X	X .					16:22:50
89	Mme FOUCHE	X	(X)					16:22:54
87	Mme LAMIRE-BURTIN	X	. X					16:22:38
	Mme LANIESSE							
	Mme LECOUTURIER							
88	Mme VAN	X	X					16:22:58
	EELVA							
218	M. BAYOU	X						16:23:45
218	M. BENHAIM	X						16:23:29
193	M. DAMERVAL	Х				¥.		16:23:32
	M. MECHMACHE							
162	M. SATOURI	X						16:23:34

Imprimé le: 07/07/2017 16:26 Page 1 de 5

iànc		Présent	Oui	Non	Abs.	NPPV	Non voté	Heure 16:23:30
iège 195 M	. SERNE	X					 	10.23.30
	me BERTELLA-GEFFROY							40.00:00
	me ESPARGILIERE	X						16:23:32
	me KASMI	X						16:24:15
	me LAHMER							
		X				<i>\lambda</i> s		16:23:43
	Ime MONVILLE	X						16:23:32
,	Ime RUFET	X				*		16:24:24
	Ime SENEE							
	dG							16:22:37
	I. CAMARA	X			 			16:22:39
	1. COQUEREL	X				7		16:22:51
	N. COSKUN	X						16:22:41
	1. GUILLAUD-BATAILLE	X				-		16:22:50
188 N	M. JALLAMION	X			+			16:22:48
189 N	A. MIGNOT	X			 	Commission of the Commission o		16:22:43
211 N	M. RUIZ	X						16:22:34
191 N	Ime AUTAIN	X						16:22:42
214 N	Ime FUCHS	X					d 	16:22:47
216 N	Mme GHIATI	X						16:22:42
	Mme MALAISE	X				*		10.22.42
	FN							46,00,40
	M. BARDELLA	Х				**		16:22:42
	M. BOLLEE	X						16:22:47
	M. BOURSE-PROVENCE	X						16:24:16
		X				*		16:23:27
	M. CHERRIER	$\frac{\lambda}{x}$						16:22:48
	M. DE SAINT JUST	$\frac{\hat{x}}{x}$		 		at analytican a succession of		16:22:47
	M. DUBOIS	+-^-						16:22:43
	M. DUTHEIL DE LA	X				34		
	ROCHERE	X				*		16:22:51
	M. LACAPELLE	$\frac{x}{x}$				*		16:22:39
	M. LEGRAND	$\frac{1}{x}$		<u> </u>		*		16:22:48
	M. LOUSTAU			+		a distance of the second of	X	
	M. NAUTH	X						16:22:38
	Mme ANDROUËT	X			_	and the second second		
	Mme BENZELMAT						X	
126	Mme BERTHAUD	X						
	Mme COURNET							
	Mme DE FREITAS							
	Mme FATNA							40,00,01
151	Mme GUIBERT	X						16:23:21
185	Mme JUILLE	X				, v		16:24:43
183	Mme TROUSSARD	X				*		16:25:14
103	LRI							
400		X	T. X					16:22:35
100	M. BARBOTIN		2 X-1-1					16:23:17
57	M. BATTAIL	X	7/4X					16:22:52
79	M. BEAUDET	X	X	*				16:22:50
58	M. BESCHIZZA		X	988 BP	_			16:22:50
59	M. BODIN	X	(A 1 A 1 A 1 A 1 A 1 A 1 A 1 A 1 A 1 A					
	M. BOURNAZEL							
	M. CAFFIN			-				16:22:46
76	M. CHARTIER	X	: *X**					16:23:30
179	M. CHEVRON	X	X	5200			_	
100	M. DE LASTEYRIE	Х	X					16:22:49
102	M. DENIZIOT	X	- 9.2 X 3.	6				16:23:03
55	M. DIDIER	X	*XX	8				16:23:10
	M. DOSNE	X	X					16:23:0
52		$\frac{\lambda}{x}$	· ·					16:23:2
72	M. DOUILLET			*				16:22:5
122	M. GABRIEL	X		94				16:23:1
116	M. GONZALES	X	X	362				16:22:4
117	M. HEBERT	X	*.X.	7.6				16:22:5
176	M. HUGONET	X	XX					16:23:0
149	M. HUMBERT	X	X					10.23.0

Nom de la conférence

Siège		Présent	Oui	Non	Abs.	NPPV	Non voté	Heure
	M. JEANBRUN							40.00.45
119	M. JEUNEMAITRE	X	X					16:23:15
145	M. KARAM	X	X					16:23:16
118	M. LE BOHELLEC	X	X					16:22:34
42	M. LE CLERE	X	X					16:22:44
52	M. LECOQ	X	X					16:22:38
179	M. LEGARET	X	X+					16:23:13
77	M. LEQUILLER	X	- X.					16:22:34
58	M. LOREC	Х	* X *					16:22:37
177	M. MARGAIN	X	X					16:23:01
42	M. MEIGNEN	X	×					16:22:52
39	M. NASROU	X	**X					16:22:38
8	M. PECHENARD	X	X*					16:23:48
	M. PROFFIT		7,500					
	M. REDA							
72	M. REDLER	Х	×					16:23:03
- 12	M. ROGER							
98	M. SANTINI	Х	. X					16:22:35
90	M. SOLERE							
	M. SPIRI							
79	M. TARDY-JOUBERT	X	X					16:22:37
122	M. VALLETOUX	X	X					16:22:44
41	Mme AESCHLIMANN	X	X					16:23:14
102	Mme AIDOUD	Х	A X					16:22:48
39	Mme BADRE	X	X.					16:22:52
41	Mme BERTHOUT	X	5. X					16:22:59
71	Mme BURKLI	X	X					16:25:43
78	Mme CABRIT	X	X					16:22:34
80	Mme CAMARA	X	(140 X 44					16:23:53
146	Mme CARILLON	X	X					16:23:58
57	Mme CARMANTRAND	X	××					16:22:48
	Mme CHAIN-LARCHE	X	A 3X					16:23:07
98	Mme CIUNTU	X	1 X 3					16:22:49
	Mme COBLENTZ		394,9 ******					
99	Mme DAUVERGNE	X	X					16:23:16
101	Mme DE ROZIERES	X	12 5X 57					16:24:36
59	Mme DESCHIENS	X	1 × X					16:22:43
101	Mme DUBLANCHE	X	ATXXX.					16:23:2
96	Mme DUMAS	X	X					16:23:0
94	Mme EUSTACHE-BRINIO	X	2 15X					16:23:0
	Mme EVREN	+						
120	Mme GROS	X	423-X85-5					16:23:1
120	Mme KUSTER	 						
	Mme LAPORTE-	 						16:22:3
24	SIERACZEK	X	X					ļ
120	Mme MARSIGNY	X	X					16:23:0
61	Mme MARTINI-PEMEZEC	Х	X					16:23:0
76	Mme MESADIEU	X	. X*					16:22:3
	Mme MESSIER							1
55	Mme MONTANDON	X	X					16:22:5
95	Mme PAWLIK	X	H.XXX					16:23:0
1	Mme PECRESSE	X	X X					16:22:3
144	Mme PERDEREAU	X	** X					16:23:0
	Mme PERE-BRILLAULT	$\frac{x}{x}$	X *					16:23:0
99	Mme PIGANEAU	$\frac{\lambda}{x}$	X Y					16:24:
80	Mme PORTELLI	 ^	00 to \$100 to	SIC .				
		X	X-1					16:23:
93	Mme PRIMEVERT	+-^		461				
4.10	Mme REZEG		A SA SY S	3				16:23:
119	Mme ROYER	X	10 1V23		_			16:22:
149	Mme THOMAS		- X					16:25:
24	Mme VON EUW	X	建筑等 人的复数	25				

Siège		Présent	Oui	Non	Abs.	NPPV	Non voté	Heure
siege	M. CHEVRIER							
	M. OUCHIKH							
	RCDEC							16:24:27
198	M. AIT	Х				<u> </u>	 	10.24.27
130	M. NICOLLE							16:24:28
197	M. PLACE	Х				<u> </u>	4	16:24:20
202	M. ROMERO-MICHEL	X					, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	10.24.41
200	Mme COSSE	X					X	40.04.50
203	Mme DUMAS	X				* * * * * * * * * * * * * * * * * * * *		16:24:50
	Mme GUENOUX							
	S&R							16:22:37
105	M. CUZOU	X		4				16:22:37
85	M. DA SILVA	X					X	
82	M. D'ASTA	X					X	
- 02	M. DES GAYETS							
81	M. DRAY	X					X	
- 01	M. HAMON							
	M. KALFON							
	M. KANUTY	1						
64	M. KIENZLEN	X					X	
04	M. MARQUAILLE	+						
30	M. PLANCHOU	X					X	
30	M. ROMERO	+						
0.4	M. TEMAL	X					X	
84	M. THOMAS	 ^-						
	M. TRIGANCE							
	Mme AZZAZ	X					X	
83		 						
	Mme BARJOU		-					
	Mme BERESSI		1					
	Mme BORD	X					X	
62	Mme CARREY-CONTE	 ^						
	Mme DE LA GONTRIE		1					
	Mme FREY	x	+				X	
108	Mme GRANDGAMBE	^-	-					
	Mme JAOUEN							
	Mme JARRY-BOUABID							
	Mme KRIBI-ROMDHANE							
	Mme LIME-BIFFE		_					
	Mme MELIANE						X	
134	Mme ROMANA	X					X	
45	Mme SALL	X						
	Mme SARKISSIAN							
	Mme TAILLE-POLIAN							
	Mme THIS SAINT-JEAN							
	Mme VENEZIANO							
	Mme YOUSSOUF			_				100
	UDI		G November 1 (September 1)				+	16:23:2
15	M. BARIANI	X	. XX.4.					16:22:3
138	M. CECCONI	X	. * X				-+	10.22.0
	M. CHERON			ļ		_		+
	M. CHKROUN			ļ				+
	M. DUGOIN-CLEMENT							16:22:4
138	M. FERNIOT	X	- X					16:22:4
170	M. GAUDUCHEAU	Х					X	40:00 4
114	M. JIMENEZ	Х	- X-1.1					16:23:1
	M. LAFON							
169	M. LAURENT	Х					X	
.03	M. NKONDA							
34	M. RICHARD	X	* * X* . * .					16:22:3
137		$\frac{1}{x}$	· ::χ*:					16:23:3
137	M. SALINI	^`-						
	M. TORO	X	X					16:24:0

Imprimé le: 07/07/2017 16:26

Nom de la conférence

CR du 6 et 7 juillet 2017

03/07/2017

0:3	T	Présent	Oui	Non	Abs.	NPPV	Non voté	Heure
Siège		11030110	+					
	M. VIGIER		-			_	X	
113	Mme COTE-MILLARD	X				 	 ^-+	
	Mme DE LAVALETTE						-	16:23:03
140	Mme DELEPAULE	X	X			ļ	 	16:23:02
139	Mme DEROUARD	X	* X - 1				-	10.23.02
	Mme DURANTON						 	
	Mme FRANCLET					ļ	-	16:22:50
111	Mme GUILLAUME	X	. X				 	10.22.30
	Mme HIDRI					ļ		
	Mme JOUANNO							16:23:03
141	Mme MOLLARD-CADIX	X	. X			-	- 	10.23.03
	Mme MONCHECOURT						+ +	
168	Mme QUILLERY	X					X	

Imprimé le: 07/07/2017 16:26

Amendement 55

Description longue

Description courte

Présidente

Mme PECRESSE

Résultat total du vote

Heure de début de vote Heure de fin de vote Configuration du vote 07/07/2017 16:58:16 07/07/2017 17:00:45

Configuration du vote4 boutonsMode de voteOuvertRésultat de voteRejeté

 Oui
 17

 Non
 125

 Abs.
 3

 NPPV
 0

 Votants
 145

Résultat de vote par groupe

Groupe	Présent	Absent	Oui	Non	Abs.	NPPV	Non voté
CD	9	4		9			0
EELVA	12	1		12			0
FdG	11	0		11 .			0
FN	17	3	17				0
LRI	63	16		63			0
NI	0	2					0
RCDEC	6	1			3		3
S&R	26	9		24			2
UDI	15	13		6			9
Résultats totaux	159	49	17	125	3	0	14

Résultats de vote individuels

Siège		Présent	Oui	Non	Abs.	NPPV	Non voté	Heure
	CD							
67	M. DOUSSET	X						16:58:24
50	M. GIAFFERI	X		9				16:58:54
	M. MILLIENNE							
90	M. WEHRLING	X						16:58:39
23	Mme ADLANI	X		4				17:00:35
89	Mme BAELDE	X						16:58:35
90	Mme DIRRINGER	X		37				16:58:23
	Mme ELIMAS							
89	Mme FOUCHE	X		, <u>, </u>				16:58:23
87	Mme LAMIRE-BURTIN	X		4,				16:58:24
	Mme LANIESSE							
	Mme LECOUTURIER							
88	Mme VAN	X		- 35				16:58:28
	EELVA						1.00	
193	M. BAYOU	X		N.				17:00:34
195	M. BENHAIM	X						16:59:34
193	M. DAMERVAL	X		*				16:58:50
194	M. MECHMACHE	X	•	4				17:00:16
164	M. SATOURI	X						16:58:56

Siège		Présent	Oui	Non	Abs.	NPPV	Non voté	Heure
195	M. SERNE	X	- Jun	9				16:58:51
	Mme BERTELLA-GEFFROY	$\frac{x}{x}$						16:58:57
194		×		1.1				16:58:56
217	Mme ESPARGILIERE	×				<u> </u>		16:58:49
161	Mme KASMI						+	
	Mme LAHMER						<u> </u>	16:59:07
217	Mme MONVILLE	X	1					16:58:45
164	Mme RUFET	X					+	16:58:55
162	Mme SENEE	X		Ŷ		-	+	10.00.00
	FdG						 	16:58:27
192	M. CAMARA	X		of€ a regre		 	++	16:58:33
213	M. COQUEREL	X	· ·	<u> </u>		<u> </u>		16:58:38
215	M. COSKUN	X						16:58:36
212	M. GUILLAUD-BATAILLE	. X		. 'A'			-	16:58:20
188	M. JALLAMION	X						
189	M. MIGNOT	X						16:58:24
211	M. RUIZ	X						16:58:31
191	Mme AUTAIN	Х						16:58:32
214	Mme FUCHS	Х						16:58:30
216	Mme GHIATI	X						16:58:41
190	Mme MALAISE	X						16:58:36
	FN						. 18.	
155	M. BARDELLA	X	X					16:58:25
184	M. BOLLEE	X	**************************************					16:58:19
187	M. BOURSE-PROVENCE	X	F-03-X5467					16:58:19
183	M. CHERRIER	X	2-1 X-1					16:59:50
	M. DE SAINT JUST	X	X					16:58:26
153		^	To X					16:58:28
152	M. DUBOIS	_ ^_						
185	M. DUTHEIL DE LA ROCHERE	X	2 × 7					16:58:45
404	M. LACAPELLE	X	X					16:58:27
184		×	X					16:58:19
152	M. LEGRAND	 ^	234 X V 4354					
	M. LOUSTAU	\ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \			 			16:58:20
127	M. NAUTH	X	X X X			-		16:58:38
153	Mme ANDROUËT	X	X - 7 - 2					10.00.00
	Mme BENZELMAT							16:58:23
126	Mme BERTHAUD	X	3 4X 2		ļ		_	16:58:37
127	Mme COURNET	X	ALX.					
155_	Mme DE FREITAS	X	* - X - *					16:58:41
187	Mme FATNA	X	X X					16:59:37
	Mme GUIBERT							
185	Mme JUILLE	Х	H X 1					16:58:29
183	Mme TROUSSARD	X	X					16:59:39
	LRI		1					
100	M. BARBOTIN	X		13.				16:58:21
42	M. BATTAIL	X						16:59:36
58	M. BEAUDET	X						16:58:29
59	M. BESCHIZZA	X						16:58:39
	M. BODIN	 	 	¥	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			16:58:37
55	M. BOURNAZEL	+ ^	+					
		-		 	-			
	M. CAFFIN	+			<u> </u>			16:58:24
94	M. CHARTIER	X				_		16:58:46
179	M. CHEVRON	X		<i>i</i> .		+		10.30.40
	M. DE LASTEYRIE							46.50.4
28	M. DENIZIOT	X		100 Miles				16:59:49
116	M: DIDIER	X						16:58:3
149	M. DOSNE	X		· ·				16:58:3
146	M. DOUILLET	X		A.				16:58:3
60	M. GABRIEL	X						16:58:5
116	M. GONZALES	X						16:58:2
80	M. HEBERT	X						16:58:5
176	M. HUGONET	+ X						16:58:3
79	M. HUMBERT	^						16:58:3

Siège		Présent	Oui	Non	Abs.	NPPV	Non voté	Heure
	M. JEANBRUN	X					1	16:58:24
	M. JEUNEMAITRE	Х					 	16:58:34
. •	M. KARAM	Х		40				16:58:23
	M. LE BOHELLEC	X		1				16:58:33
	M. LE CLERE	X		2				16:59:30
	M. LECOQ	X		7				16:58:30
		X .						16:58:46
	M. LEGARET	X						16:58:25
	M. LEQUILLER	X						16:58:21
	M. LOREC					1		
	M. MARGAIN			¥.		+		16:58:42
	M. MEIGNEN	X		- [화의 하다가 2014 의 화		 		16:58:52
	M. NASROU	Х		X X		+	+	
	M. PECHENARD					 	-	16:58:33
70	M. PROFFIT	X		—a tha a way a take			+	16:59:08
5	M. REDA	Х						16:58:27
72	M. REDLER	X						16:59:24
52	M. ROGER	X		**				17:00:06
98	M. SANTINI	X						17.00.00
	M. SOLERE							40.50.04
60	M. SPIRI	X						16:59:04
79	M. TARDY-JOUBERT	X		3				17:00:06
	M. VALLETOUX	X		124				17:00:40
16	Mme AESCHLIMANN	X						16:59:51
207	Mme AIDOUD	X		Serious ann				16:58:30
	Mme BADRE	X		3,0				16:59:31
28	Mme BERTHOUT	X						16:58:41
56		X	 	*				16:58:27
71	Mme BURKLI	X	-					16:58:24
78	Mme CABRIT		 					16:58:33
73	Mme CAMARA	X						16:58:23
146	Mme CARILLON	X						
	Mme CARMANTRAND					_		
	Mme CHAIN-LARCHE		ļ					16:59:4
16	Mme CIUNTU	X		- P				10.0011
	Mme COBLENTZ		<u> </u>					
	Mme DAUVERGNE							16:58:3
117	Mme DE ROZIERES	X		*				16:58:2
59	Mme DESCHIENS	X		- A				16:56.2
	Mme DUBLANCHE							10.50.0
144	Mme DUMAS	X						16:58:3
118	Mme EUSTACHE-BRINIO	X		¥k.				16:59:4
1.0	Mme EVREN							
61	Mme GROS	X	<u> </u>	4.				16:59:0
- 01	Mme KUSTER							
	Mme LAPORTE-							
	SIERACZEK		1	[
	Mme MARSIGNY							
61	Mme MARTINI-PEMEZEC	X		1 (3)				16:58:5
61	Mme MESADIEU	X	 					16:58:2
76		 	-					16:59:0
177	Mme MESSIER							16:58:2
55	Mme MONTANDON	X				- -		16:58:2
95	Mme PAWLIK	X			-			16:58:2
1.	Mme PECRESSE	X						16:58:2
144	Mme PERDEREAU	X						16:58:
99	Mme PERE-BRILLAULT	X		,				
80	Mme PIGANEAU	X						16:58:
178	Mme PORTELLI	X						16:58:
93	Mme PRIMEVERT	X						16:58:
	Mme REZEG	X	 	***				16:59:
1		X	+					16:58:
119	Mme ROYER	+ ×	-	*				16:58:
149	Mme THOMAS							
I	Mme VON EUW							

Siège		Présent	Oui	Non	Abs.	NPPV	Non voté	Heure
2.280	M. CHEVRIER	1						
	M. OUCHIKH							
	RCDEC							
198	M. AIT	X			Х			17:00:32
	M. NICOLLE							
197	M. PLACE	X					X	
202	M. ROMERO-MICHEL	X			Х			17:00:34
200	Mme COSSE	X		•			X	
203	Mme DUMAS	X					X	
199	Mme GUENOUX	Х			X			17:00:29
	S&R			12				
63	M. CUZOU	X		ş.				16:59:17
85	M. DA SILVA	X						16:58:33
82	M. D'ASTA	X						16:58:23
66	M. DES GAYETS	X						16:58:25
107	M. DRAY	X				ļ	1	16:58:49
108	M. HAMON	X						16:58:45
134	M. KALFON	X						16:59:29
	M. KANUTY						-	40.50.00
64	M. KIENZLEN	X					-	16:58:26
	M. MARQUAILLE						1	47.00.00
30	M. PLANCHOU	X		A				17:00:30
62	M. ROMERO	X		- X				16:58:27
84	M. TEMAL	X		-g-1 (** 1 d.)			1	16:58:26
110	M. THOMAS	X		\$.		 		16:59:03
	M. TRIGANCE							40,50,00
83	Mme AZZAZ	X		*				16:58:26
	Mme BARJOU							
	Mme BERESSI							16:59:53
29	Mme BORD	X					_	16:58:42
62	Mme CARREY-CONTE	X						10.30.42
	Mme DE LA GONTRIE	 						16:58:40
109	Mme FREY	X					-	16:58:25
108	Mme GRANDGAMBE	X					-	10.30.20
400	Mme JAOUEN	 						16:58:25
130	Mme JARRY-BOUABID	X		- 1			+	16:58:33
66	Mme KRIBI-ROMDHANE	X		- janua (j. 11.)				17:00:01
29	Mme LIME-BIFFE	X						17:00:32
31	Mme MELIANE						+	16:59:12
134	Mme ROMANA	X		3,4			X	10.33.12
45	Mme SALL	X		. 🗸		-	 ^ 	17:00:27
130	Mme SARKISSIAN	X		- %		-		17.00.27
450	Mme TAILLE-POLIAN	X				+	X	
158	Mme THIS SAINT-JEAN	^				+	^	
	Mme VENEZIANO			*			-	16:58:27
63	Mme YOUSSOUF	X		*				.0.00.21
15	M. BARIANI	X		89		1		16:59:28
138	M. CECCONI	X				-	X	.5.55.20
141	M. CHERON	X		34		+	+ -	16:58:32
141	M. CHKROUN					1		. 5.55.02
	M. DUGOIN-CLEMENT			+	 			
170	M. FERNIOT	 	-	1	+	+	X	
170	M. GAUDUCHEAU	X	-	-	+		X	
114	M. JIMENEZ	 ^			-		+	
465	M. LAFON		ļ	+			X	
169	M. LAURENT	X			-		 ^-	
	M. NKONDA			<u> </u>			X	
34	M. RICHARD	X	 				+-^-	16:58:28
137	M. SAADI	_ 		. 48			-	10.00.20
	M. SALINI						X	
166	M. TORO	X	<u> </u>				^	

Nom de la conférence

CR du 6 et 7 juillet 2017

Siège		Présent	Oui	Non	Abs.	· ·		
	M. VIGIER			11077	ADS.	NPPV	Non voté	Heure
113	Mme COTE-MILLARD	X						
	Mme DE LAVALETTE						X	
140	Mme DELEPAULE	X						
139	Mme DEROUARD	X		V.				16:58:56
	Mme DURANTON	 					X	
	Mme FRANCLET	+						
111	Mme GUILLAUME	X		*				
	Mme HIDRI	1						16:58:28
	Mme JOUANNO	+						
141	Mme MOLLARD-CADIX	X						
	Mme MONCHECOURT	 		. <i>9</i> *				16:58:23
168	Mme QUILLERY	X						
							X	

Amendement 54

Description longue

Description courte

Présidente

Mme PECRESSE

07/07/2017 17:01:09

Résultat total du vote

Heure de début de vote Heure de fin de vote Configuration du vote

07/07/2017 17:02:54 4 boutons Ouvert Mode de vote Rejeté Résultat de vote

Oui Non Abs. NPPV Votants

Résultat de vote par groupe

Crauma	Présent	Absent	Oui	Non	Abs.	NPPV	Non voté
Groupe				7			2
CD	9	4		 		11	1 1
EELVA	12	1 1					
FdG	11	0				11	0
FN	16	4	16				0
	61	18		60			1
LRI	01						0
NI	0	2				<u> </u>	
RCDEC	6	1 1		3			3
S&R	29	6		28			11
	15	13		5			10
UDI						22	18
Résultats totaux	159	49	16	103	0	22	10

Résultats de vote individuels

Siège		Présent	Qui	Non	Abs.	NPPV	Non voté	Heure
0.030	CD							
67	M. DOUSSET	X					X	
50	M. GIAFFERI	X					X	
	M. MILLIENNE						<u> </u>	
90	M. WEHRLING	X		4				17:01:27
88	Mme ADLANI	X					1	17:01:30
89	Mme BAELDE	X		3. 19				17:01:22
90	Mme DIRRINGER	X		- 34				17:01:1
	Mme ELIMAS						 	
89	Mme FOUCHE	X		y				17:01:12
87	Mme LAMIRE-BURTIN	X		Ż			 	17:01:1
	Mme LANIESSE							
	Mme LECOUTURIER						 	
88	Mme VAN	X		>,'s				17:01:1
-	EELVA							47.04.0
193	M. BAYOU	Х						17:01:2
195	M. BENHAIM	· X						17:01:2
193	M. DAMERVAL	X						17:01:3
194	M. MECHMACHE	X						17:01:1
164	M. SATOURI	X				4		17:01:2

Imprimé le: 07/07/2017 17:02

	T	Présent	Oui	Non	Abs.	NPPV	Non voté	Heure
iège	· OFFINE	X						17:01:37
195	M. SERNE	$\frac{\hat{x}}{x}$						17:01:34
	Mme BERTELLA-GEFFROY							17:01:27
	Mme ESPARGILIERE	X						17:01:13
	Mme KASMI	X						
	Mme LAHMER							17:01:13
	Mme MONVILLE	X			 			17:01:37
164	Mme RUFET	X					X	
162	Mme SENEE	X				-		
	FdG					*		17:01:35
192	M. CAMARA	X						17:01:17
	M. COQUEREL	Χ						17:01:22
	M. COSKUN	X						17:01:14
	M. GUILLAUD-BATAILLE	Х			-			17:01:13
	M. JALLAMION	Х						17:01:19
	M. MIGNOT	Х						17:01:15
211	M. RUIZ	Х						17:01:13
191	Mme AUTAIN	X					<u> </u>	17:01:27
214	Mme FUCHS	X						17:01:16
	Mme GHIATI	X						
216	Mme MALAISE	X						17:01:23
190		 						
	FN PARDELLA	X	X					17:01:15
155	M. BARDELLA	X	X					17:01:13
184	M. BOLLEE	X	. X.					17:01:15
187	M. BOURSE-PROVENCE	$+\hat{x}$	3 X 10					17:01:13
183	M. CHERRIER		X					17:01:21
153	M. DE SAINT JUST	X						17:01:22
152	M. DUBOIS	X						17:01:36
185	M. DUTHEIL DE LA	X	**************************************					
	ROCHERE	X	X X					17:01:23
184	M. LACAPELLE	$\frac{\lambda}{x}$	X					17:01:14
152	M. LEGRAND	 ^						
	M. LOUSTAU	+ x	X-3					17:01:24
127	M. NAUTH	 ^	25-20-20-20-20-20-20-20-20-20-20-20-20-20-					
	Mme ANDROUËT							
	Mme BENZELMAT							17:01:15
126	Mme BERTHAUD	X	1.X					17:01:12
127	Mme COURNET	X	XX					17:01:33
155	Mme DE FREITAS	X	1 X	277		_		17:01:29
187	Mme FATNA	X	7 X ×		_			
	Mme GUIBERT							17:01:25
185	Mme JUILLE	X	X.,					17:01:26
183	Mme TROUSSARD	X	* X**					17.01.20
100	LRI							17:01:17
100	M. BARBOTIN	X						
42	M. BATTAIL	X		, â				17:01:25
58	M. BEAUDET	X		1.5				17:01:18
59	M. BESCHIZZA	X		¥				17:01:24
	M. BODIN	- X						17:01:13
55	M. BOURNAZEL	^-						
L								
	M. CAFFIN	X						17:01:1
94	M. CHARTIER	X						17:01:1
179	M. CHEVRON							17:01:3
119	M. DE LASTEYRIE	X						17:01:3
28	M. DENIZIOT	X						17:01:5
116	M. DIDIER	X						17:01:2
178	M. DOSNE	X						17:01:2
145	M. DOUILLET	X		- 4				1,
	M. GABRIEL							17:01:4
116	M. GONZALES	X						17:01:2
80	M. HEBERT	X						17:01:4
	M. HUGONET	X						
176	M. HUMBERT	X		×		1		17:01:

iège		Présent	Oui	Non	Abs.	NPPV	Non voté	Heure 17:01:18
56	M. JEANBRUN	X					-	
78	M. JEUNEMAITRE	X						17:01:30
	M. KARAM	X		1				17:01:16
77	M. LE BOHELLEC	X						17:01:11
118	M. LE CLERE	X		-				17:01:18
42	M. LECOQ	$\frac{x}{x}$		÷.				17:01:40
52	M. LEGARET	X		3,				17:01:23
99		X		4.				17:01:15
101	M. LEQUILLER	$\frac{\lambda}{x}$						17:01:11
58	M. LOREC							
	M. MARGAIN			34				17:01:31
208	M. MEIGNEN	X		man managan man				17:01:29
5	M. NASROU	^-						
	M. PECHENARD			4.				17:01:25
70	M. PROFFIT	X						17:01:19
5	M. REDA	Х					1	17:01:15
72	M. REDLER	Χ				+		17:01:57
52	M. ROGER	X						17:01:12
98	M. SANTINI	Х		17				
	M. SOLERE						-	
	M. SPIRI							17:01:18
79	M. TARDY-JOUBERT	X					_	17:01:10
122	M. VALLETOUX	Х		永				17.01.11
	Mme AESCHLIMANN							17:01:13
207	Mme AIDOUD	Х						
28	Mme BADRE	Х		À.				17:01:51
56	Mme BERTHOUT	Х		*				17:01:29
71	Mme BURKLI	X		<i>#</i>				17:01:23
78	Mme CABRIT	X						17:01:14
73	Mme CAMARA	X						17:01:19
	Mme CARILLON	X						17:01:13
146	Mme CARMANTRAND	 						
		 	 					
	Mme CHAIN-LARCHE							
	Mme CIUNTU							
	Mme COBLENTZ			9				17:01:20
122	Mme DAUVERGNE	X	 					17:01:46
119	Mme DE ROZIERES	X						17:01:13
59	Mme DESCHIENS	X						
	Mme DUBLANCHE	<u> </u>				_		17:01:24
146	Mme DUMAS	X	-					17:01:13
117	Mme EUSTACHE-BRINIO	X						17:01:46
149	Mme EVREN	X						17.01.40
	Mme GROS							
	Mme KUSTER							
	Mme LAPORTE- SIERACZEK							
	Mme MARSIGNY							
61	Mme MARTINI-PEMEZEC	X					X	
76	Mme MESADIEU	X		3,3				17:01:1
177	Mme MESSIER	X		¥				17:01:4
55	Mme MONTANDON	X		- 9				17:01:2
95	Mme PAWLIK	X		3				17:01:2
	Mme PECRESSE	X						17:01:1
1_		$\frac{1}{X}$						17:01:1
144	Mme PERDEREAU		-					17:01:1
99	Mme PERE-BRILLAULT	X	-					17:01:1
80	Mme PIGANEAU	X						
	Mme PORTELLI							17:01:1
93	Mme-PRIMEVERT	X						17:01:3
1	Mme REZEG	X						17:01:
119	Mme ROYER	X		3				17:01:
149		X						
98		X		*				17:01:2
55						1		

iège		Présent	Oui	Non	Abs.	NPPV	Non voté	Heure
M	CHEVRIER						-	
	OUCHIKH							
	DEC						1	47.00.00
198 M.		Х		eÇt.				17:02:39
	NICOLLE							
	PLACE	Х					X	47.00.04
	ROMERO-MICHEL	X		4				17:02:31
	ne COSSE	Х					X	
	ne DUMAS	Х					X	
	ne GUENOUX	X		9				17:02:37
199 Nii								
	CUZOU	X		₹.				17:02:00
	DA SILVA	Х						17:01:23
	D'ASTA	X		*				17:01:39
	DES GAYETS	X				l		17:01:28
	DRAY	X		Y				17:01:24
	HAMON	X		- 1				17:01:16
	KALFON	X		·				17:01:21
	KANUTY	<u> </u>						
	KIENZLEN	X						17:01:13
	MARQUAILLE	X		***				17:01:20
	PLANCHOU	$\frac{1}{x}$						17:01:22
	ROMERO	X		_ 10.00				17:01:23
	. TEMAL	X						17:01:11
	. THOMAS	X	 					17:01:17
	. TRIGANCE	X	 	A 10 10 10 10				17:01:46
		X						17:01:36
	me AZZAZ	$\frac{\hat{x}}{x}$						17:01:23
	me BARJOU	 						
	me BERESSI	X		- S.C.				17:01:26
	me BORD	$\frac{\hat{x}}{x}$						17:01:12
	Ime CARREY-CONTE	 ^						
	Ime DE LA GONTRIE	X		*				17:01:12
	Ime FREY	+ ^						17:01:35
	Ime GRANDGAMBE	 ^ -						
	Ime JAOUEN	+ x		*				17:01:14
	Ime JARRY-BOUABID		-	×				17:01:14
	me KRIBI-ROMDHANE	X			-			17:01:19
	Ime LIME-BIFFE	X	-		S			17:01:25
	Ime MELIANE	X	_			_		17:01:36
	Ime ROMANA	X					X	
	/me SALL	X	+	₩				17:01:23
	Ime SARKISSIAN	X		30				
	/me TAILLE-POLIAN	 	-					17:01:22
	Ime THIS SAINT-JEAN	X		¥.				1
	Ime VENEZIANO							17:01:51
	Ime YOUSSOUF	X		*				+
	JDI					_		17:01:19
	M. BARIANI	X		- 13K			. X	17.01.10
	M. CECCONI	X						17:01:24
	M. CHERON	X		- X				17.01.2
	M. CHKROUN					_		+
Ţ	M. DUGOIN-CLEMENT							+
	M. FERNIOT							+
	M. GAUDUCHEAU	Х					X	
	M. JIMENEZ	Х					X	
	M. LAFON							
	M. LAURENT	X					X	
	M. NKONDA							
	M. RICHARD	X					X	
	M. SAADI	$\frac{\lambda}{x}$		3				17:01:1
			-					
	M. SALINI M. TORO	X	_	_			X	

Nom de la conférence

CR du 6 et 7 juillet 2017

Siège		Présent	Oui	Non	Abs.	NPPV	Non voté	Heure
	M. VIGIER							
113	Mme COTE-MILLARD	X					X	
	Mme DE LAVALETTE						<u> </u>	
140	Mme DELEPAULE	X					X	
139	Mme DEROUARD	X					X	
	Mme DURANTON			<u> </u>			<u> </u>	
	Mme FRANCLET							
111	Mme GUILLAUME	X			·			17:01:20
	Mme HIDRI							
	Mme JOUANNO							
141	Mme MOLLARD-CADIX	X						17:01:14
	Mme MONCHECOURT						1	
168	Mme QUILLERY	X					X	

Amendement 27

Description longue

Description courte

Présidente

Mme PECRESSE

Résultat total du vote

Heure de début de vote Heure de fin de vote Configuration du vote Mode de vote 07/07/2017 17:06:25 07/07/2017 17:07:24

Configuration du vote4 boutonsMode de voteOuvertRésultat de voteRejeté

 Oui
 36

 Non
 79

 Abs.
 4

 NPPV
 31

 Votants
 150

Résultat de vote par groupe

Groupe	Présent	Absent	Oui	Non	Abs.	NPPV	Non voté
CD ·	10	3		10			0
EELVA	13	0				13	0
FdG	11	0	11				0
FN	17	3				17	0
LRI	62	17		61			1
NI	1	1				1	Ö
RCDEC	6	1			4		2
S&R	28	7	25	2			1
UDI	15	13		6			9
Résultats totaux	163	45	36	79	4		13

Résultats de vote individuels

Siège		Présent	Oui	Non	Abs.	NPPV	Non voté	Heure
1.50	CD							
67	M. DOUSSET	X		18				17:06:30
50	M. GIAFFERI	Х		Ņ.				17:06:39
87	M. MILLIENNE	X						17:06:38
90	M. WEHRLING	X						17:07:12
88	Mme ADLANI	Х						17:06:44
89	Mme BAELDE	Х						17:07:13
90	Mme DIRRINGER	X		¥				17:06:59
	Mme ELIMAS							
89	Mme FOUCHE	Х	32.00	Х.				17:07:02
87	Mme LAMIRE-BURTIN	X		<u> </u>				17:06:28
	Mme LANIESSE							
	Mme LECOUTURIER							
88	Mme VAN	Х		*				17:06:30
	EELVA							
193	M. BAYOU	X				8		17:06:38
195	M. BENHAIM	X				No. of the second second second		17:06:37
193	M. DAMERVAL	Х						17:06:28
194	M. MECHMACHE	Х						17:07:02
162	M. SATOURI	X				ž,		17:06:28

Imprimé le: 07/07/2017 17:07

Siège	M OFFINE	Présent	Oui	Non	Abs.	NPPV	Non voté	Heure
195 194	M. SERNE	Х						17:06:27
	Mme BERTELLA-GEFFROY	X				A.		17:06:28
217	Mme ESPARGILIERE	X	•					17:06:28
161 162	Mme KASMI	X		· V				17:06:28
217	Mme LAHMER	X						17:06:49
164	Mme MONVILLE	X				<u></u>		17:06:42
161	Mme RUFET	Х						17:06:33
101	Mme SENEE FdG	X				, i		17:06:41
192	M. CAMARA							
213		X	X. X.					17:06:52
215	M. COQUEREL M. COSKUN	X	X					17:06:34
212	M. GUILLAUD-BATAILLE	X	X					17:06:36
188	M. JALLAMION	X	. X					17:06:30
189	M. MIGNOT	X	X					17:06:47
211	M. RUIZ	X	X/					17:06:47
191	Mme AUTAIN	X	X					17:06:31
214	Mme FUCHS	X	-1/4X					17:06:57
216	Mme GHIATI	X	X X					17:06:30
190	Mme MALAISE	X	X					17:06:38
	FN	X	X-1					17:06:57
155	M. BARDELLA							
184	M. BOLLEE	X				*		17:06:31
187	M. BOURSE-PROVENCE	X				<u>,</u>		17:06:28
183	M. CHERRIER	X				×		17:06:32
153	M. DE SAINT JUST	Х				, X		17:06:47
152	M. DUBOIS	X						17:06:50
	M. DUTHEIL DE LA	X						17:06:47
185	ROCHERE	Х		1	Ĭ			17:06:27
184	M. LACAPELLE	X						
152	M. LEGRAND	X						17:06:39
	M. LOUSTAU					Ž.		17:06:39
127	M. NAUTH	X				Marie de la Jacobia		
	Mme ANDROUËT					Ž.		17:06:36
126	Mme BENZELMAT	X						
126	Mme BERTHAUD	$\frac{\hat{x}}{x}$				30		17:06:51
127	Mme COURNET	X				*		17:06:38
155	Mme DE FREITAS	$\frac{\lambda}{x}$				*		17:06:47
187	Mme FATNA	X				- ×		17:06:53
	Mme GUIBERT					<u></u>		17:06:43
185	Mme JUILLE	X						
	Mme TROUSSARD	X				**		17:06:37
	LRI							17:06:29
100	M. BARBOTIN	X						
	M. BATTAIL	X						17:06:43
	M. BEAUDET	$\hat{\mathbf{x}}$		- 4 ⁴ - 5.5				17:06:34
	M. BESCHIZZA	$\frac{\lambda}{x}$						17:06:43
	M. BODIN	$\frac{\hat{x}}{x}$						17:06:38
	M. BOURNAZEL			Y				17:07:00
	M. CAFFIN							
	M. CHARTIER	X						
	M. CHEVRON	$\hat{\mathbf{x}}$		Š.				17:06:40
	M. DE LASTEYRIE						X	
	M. DENIZIOT							
	M. DIDIER	X		. *				17:06:43
	M. DOSNE	_^_		4				17:06:41
	M. DOUILLET							
	M. GABRIEL							
	W. GONZALES							
	M. HEBERT	<u> </u>		%				17:06:32
		X						17:06:43
	M. HUGONET	X		¥.				17:06:38
· · · / P	M. HUMBERT	X		<u> </u>				17:06:33

Siège		Présent	Oui	Non	Abs.	NPPV	Non voté	Heure
56	M. JEANBRUN	X						17:06:29
94	M. JEUNEMAITRE	X						17:06:30
96	M. KARAM	X		23				17:06:45
118	M. LE BOHELLEC	X						17:06:31
42	M. LE CLERE	X						17:06:40
52	M. LECOQ	X		÷				17:06:31
73	M. LEGARET	X		ic i				17:06:33
52	M. LEQUILLER	X		,			l	17:06:51
58	M. LOREC	X		71 22 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1			 	17:06:33
28	M. MARGAIN	X	***************************************				 	
	M. MEIGNEN						 	17:06:55
5	M. NASROU	1 x						17.00.10
8	M. PECHENARD	X		ar Josef				17:06:46
59	M. PROFFIT	X						17:06:30
5	M. REDA	X						17:06:37
72	M. REDLER							17:06:27
56	M. ROGER	X		on de la companya de				17:06:29
	M. SANTINI	X		<u>.</u>				17:06:38
		 						
60	M. SOLERE	 -						
60	M. SPIRI	X		38				17:06:44
79	M. TARDY-JOUBERT	X						17:06:29
122	M. VALLETOUX	X						17:06:30
55	Mme AESCHLIMANN	X		S				17:06:37
207	Mme AIDOUD	X		. 3				17:06:27
42	Mme BADRE	X		3 √				17:06:48
60	Mme BERTHOUT	X						17:06:30
71	Mme BURKLI	X						17:06:28
78	Mme CABRIT	X		Standard Comment				17:06:28
77	Mme CAMARA	X						
146	Mme CARILLON	Х						17:07:04
	Mme CARMANTRAND							17:06:27
79	Mme CHAIN-LARCHE	X						
16	Mme CIUNTU	X		\$1.00 m				17:06:41
16	Mme COBLENTZ	X						17:06:47
101	Mme DAUVERGNE	X		, š				17:06:32
177	Mme DE ROZIERES							17:06:41
59	Mme DESCHIENS	X						17:06:33
	Mme DUBLANCHE	Х						17:06:28
	Mme DUMAS	X		*				17:07:10
	Mme EUSTACHE-BRINIO	X		*				17:06:28
	Mme EVREN							
	Mme GROS	X		*				17:06:38
	Mme KUSTER							17.00.00
	Mme LAPORTE-							
	SIERACZEK				1			
	Mme MARSIGNY					+		
	Mme MARTINI-PEMEZEC	X						17:06:40
76	Mme MESADIEU	Х		*				17:07:01
	Mme MESSIER							17.07:01
55	Mme MONTANDON	X		\				47.00.0=
95	Mme PAWLIK	X						17:06:27
1	Mme PECRESSE	X		_				17:06:43
	Mme PERDEREAU	X		<u> </u>				17:06:28
	Mme PERE-BRILLAULT							17:06:30
	Mme PIGANEAU	X						17:06:31
		X		<u> </u>				17:06:40
	Mme PORTELLI							
	Mme PRIMEVERT	X						17:06:28
	Mme REZEG	X		× .				17:07:10
	Mme ROYER	X		18				17:06:29
149 N	Mme THOMAS	X		*				17:06:29
	M 1/01/ 51 111/							
70 N	Mme VON EUW	X		A.C.	l l		ı	17:06:31

Siège 205		Présent	Oui	Non	Abs.	NPPV	Non voté	Heure
205	M. CHEVRIER	X				¥.		17:06:4
	M. OUCHIKH							
400	RCDEC							
198	M. AIT	X			Χ			17:06:3
407	M. NICOLLE							
197	M. PLACE	X			Х			17:06:4
202	M. ROMERO-MICHEL	X			Х			17:06:3
200	Mme COSSE	X					Х	
203	Mme DUMAS	X					X	
199	Mme GUENOUX	X			Х			17:06:3
	S&R						7	17.00.0
63	M. CUZOU	X	X					17:06:4
85	M. DA SILVA	X	- X 11					17:06:3
82	M. D'ASTA	X	X					17:06:3
. 66	M. DES GAYETS	X	X					
107	M. DRAY	X	X X					17:06:29
108	M. HAMON	X	X					17:06:32
134	M. KALFON	Х	TEX.					17:06:40
132	M. KANUTY	X	X					17:06:44
64	M. KIENZLEN	X	X					17:07:02
159	M. MARQUAILLE	X		5 × .				17:06:51
30	M. PLANCHOU	X	X					17:06:49
62	M. ROMERO	X	X					17:06:28
84	M. TEMAL	X						17:06:28
110	M. THOMAS	X	5X3					17:06:27
32	M. TRIGANCE	×	X					17:06:33
83	Mme AZZAZ		×					17:06:29
	Mme BARJOU	X	X X					17:06:27
	Mme BERESSI	-						
29	Mme BORD							
62	Mme CARREY-CONTE	X	* . · X					17:06:39
	Mme DE LA GONTRIE	Х	X					17:06:39
109	Mme FREY							
108		X	* X · X					17:06:29
133	Mme GRANDGAMBE	X	A X X X					17:06:29
130	Mme JAOUEN	X	- X					17:06:59
	Mme JARRY-BOUABID	X						17:06:28
66	Mme KRIBI-ROMDHANE	X	XXX.					17:06:39
24	Mme LIME-BIFFE							17.00.00
31	Mme MELIANE	X	X					17:06:34
134	Mme ROMANA	X	X					
	Mme SALL	Х						17:06:30
	Mme SARKISSIAN		X				X	47.00.00
	Mme TAILLE-POLIAN	97						17:06:38
	Mme THIS SAINT-JEAN	X		11.6				
	Mme VENEZIANO							17:06:46
	Mme YOUSSOUF							
	UDI							
15	M. BARIANI	Х		*				
138	M. CECCONI	X		- 6				17:06:28
	M. CHERON	$\frac{\lambda}{x}$					X	
	M. CHKROUN			A -				17:06:39
	M. DUGOIN-CLEMENT							
	M. FERNIOT							
	M. GAUDUCHEAU	,-						
	M. JIMENEZ	X					Х	
		X					X	
	M. LAFON							
	M. LAURENT	X					Х	
	M. NKONDA							
	M. RICHARD	X					X	
	M. SAADI	Χ		10				17:06:30
	M. SALINI							17.00.30
66 in	M. TORO	X						

Nom de la conférence

CR du 6 et 7 juillet 2017

Siège		Présent	Oui	Non	Abs.	NPPV	Non voté	Heure
	M. VIGIER							
113	Mme COTE-MILLARD	X	nt Oui Non Abs. NPPV Non vol	x				
	Mme DE LAVALETTE						1	
140	Mme DELEPAULE	X)-				17:06:31
139	Mme DEROUARD	X					X	
	Mme DURANTON							
	Mme FRANCLET							
111	Mme GUILLAUME	X		- 23				17:06:29
	Mme HIDRI							
	Mme JOUANNO							
141	Mme MOLLARD-CADIX	X		38				17:06:29
	Mme MONCHECOURT							
168	Mme QUILLERY	X					x	

Article additionnel à l'amendement 58

Description longue

Description courte

Présidente

Mme PECRESSE

Résultat total du vote

Heure de début de vote Heure de fin de vote Configuration du vote Mode de vote

07/07/2017 18:27:12 07/07/2017 18:28:54

90

44

9

0

143

 Configuration du vote
 4 boutons

 Mode de vote
 Ouvert

 Résultat de vote
 Adopté

Oui Non Abs. NPPV Votants

Résultat de vote par groupe

Groupe	Présent	Absent	Oui 🚽	Non	Abs.	NPPV	Non voté
CD	9	4	7 7 7 7		9	JAB F VS.V	MOLL A OFF
EELVA	12	1		12	9		0
FdG				12	ļ		0
FN	11	0		11			0
LRI	16	4	16				0
	68	11	66				2
N!	0	2					0
RCDEC	6	1					6
S&R	23	12		21			2
UDI	8	20		21			2
District			8				0
Résultats totaux	153	55	90	44	9	0	10

Résultats de vote individuels

Siège		Présent	Oui	Non	Abs.	NPPV	4.m.22.9824.8	Section 1
	CD	4 5 3 2 2 32	a light of	100	ADS.	NERV	Non voté	Heure
	M. DOUSSET		<u> </u>		ber San San		50 C - 4 WOULT	1 P
89	M. GIAFFERI	X			X		+	40.07.40
87	M. MILLIENNE	X			$\frac{\hat{x}}{x}$		 	18:27:42
90	M. WEHRLING	X			X			18:27:39
23	Mme ADLANI	X			x			18:27:31
89	Mme BAELDE	X			$\frac{\hat{x}}{x}$			18:27:44
90	Mme DIRRINGER	X			$\frac{\lambda}{x}$			18:27:31
	Mme ELIMAS	1 ~			^ -			18:27:20
89	Mme FOUCHE	X			- J			
87	Mme LAMIRE-BURTIN	$\frac{x}{x}$			X			18:27:20
	Mme LANIESSE	 ^ 			Х			18:27:31
	Mme LECOUTURIER	++	<u>-</u>				<u> </u>	
88	Mme VAN	x			X			
	EELVA		arterio (1					18:27:31
193	M. BAYOU	x			127 (28 C) - 1 Y28, Bay (10 P		75 X 3 1	
195	M. BENHAIM	$\frac{1}{x}$						18:27:58
193	M. DAMERVAL	$\frac{1}{x}$						18:27:52
194	M. MECHMACHE	$\frac{1}{x}$						18:27:46
162	M. SATOURI	$\frac{1}{x}$						18:28:50
]			18:27:17

195 M. SERNE	19-5	Siège	N OFFINE	Présent	Oui	Non	Abs.	NPPV	Non voté	Heure
Mme BERTELLA-GEFROY X	Mme BERTELLA-GEFFROY X	195	M. SERNE							18:27:44
MINE ESPARGILERE	Milesparsial Mile									18:28:32
Insert I				X						18:28:12
MMB CAMMER	Mine Annovirue X			Х			**			18:27:36
Mme MCNPULE	Mme MONVILLE X			Х				 		18:27:27
Mme RUFET	Mine RUFET	217	Mme MONVILLE	X						18:28:02
FGG	16.27. 1		Mme RUFET					+		10.20.02
PRO M. CAMARA X X 18.27: 193 M. COQUEREL X 18.27: 115 M. COSKUN X 18.27: 118 M. JOULLAUD-BATAILLE X 18.27: 118 M. JALLAMION X 18.27: 118 M. MIGNOT X 18.27: 119 M. ROUZ X 18.27: 119 M. ROUZ X 18.27: 119 M. ME PUCHS X X 18.27: 121 M. ME PUCHS X X 18.27: 122 M. ME PUCHS X X 18.27: 133 M. ME PUCHS X X 18.27: 134 M. BOLLEE X X 18.27: 135 M. DE SAINT JUST X X 18.27: 136 M. CHERRIER X 18.27: 137 M. BOURSE-PROVENCE X 18.27: 138 M. CHERRIER X 18.27: 139 M. DE SAINT JUST X X 18.27: 140 M. LOCOPERE X 18.27: 141 M. LOCOPERE X 18.27: 142 M. LOCOPERE X 18.27: 143 M. LOCOPERE X 18.27: 144 M. LOCOPERE X 18.27: 145 M. LOCOPERE X 18.27: 146 M. LOCOPERE X 18.27: 147 M. MEDROLET X 18.27: 148 M. LOCOPERE X 18.27: 149 M. LOCOPERE X 18.27: 140 M. ME POLOPER X 18.27: 141 M. ME POLOPER X 18.27: 142 M. ME POLOPER X 18.27: 143 M. ME POLOPER X 18.27: 144 M. LOCOPER X 18.27: 145 M. ME PUCHS X 18.27: 146 M. ME POLOPER X 18.27: 147 M. ME POLOPER X 18.27: 148 M. LOCOPER X 18.27: 149 M. LOCOPER X 18.27: 140 M. ME POLOPER X 18.27: 151 M. ME POLOPER X 18.27: 152 M. DEGRAD X 18.27: 153 M. DE SAINT X X 18.27: 154 M. ME POLOPER X 18.27: 155 M. ME PULLE X 18.27: 156 M. BATTAIL X 18.27: 157 M. ME OURNAZEL X 18.27: 158 M. DENIZIOT X 18.27: 159 M. DENIZIOT X 18.27: 150 M. DENIZIOT X 18.27: 151 M. DOSNE X 18.27: 152 M. DESPET X 18.27: 153 M. DESPET X 18.27: 154 M. M. DOSNE X 18.27: 155 M. MEDROLET X 18.27: 156 M. DONICIET X 18.27: 157 M. M. DOSNE X 18.27: 158 M. DENIZIOT X 18.27: 159 M. M. DENIZIOT X 18.27: 150 M. M. DENIZIOT X 18.27: 150 M. M. DENIZIOT X 18.27: 151 M. M. DOSNE X 18.27: 152 M. DESPET X 18.27: 153 M. DESPET X 18.27: 154 M. M. DENIZIOT X 18.27: 155 M. M. DENIZIOT X 18.27: 156 M. M. DOSNE X 18.27: 157 M. M. DOSNE X 18.27: 158 M. DENIZION X 18.27: 159 M.	POS M. CAMARA X 18.27:	161	Mme SENEE	Х				 		19:27:56
192	192 M. CAMARA X 18:27:213 M. CODURPEL X 18:27:214 M. COSCUN X 18:27:215 M. COSCUN X 18:27:216 M. GUILLAUD-BATAILLE X 18:27:217 M. M. GUILLAUD-BATAILLE X 18:27:218 M. JALLAMION X 18:27:219 M. M. MIGNOT X 18:27:219 M. M. MEPUCHS X 18:27:219 M. M. BOURSE-PROVENCE X 18:27:219 M. M. BOURSE-PROVENCE X 18:27:219 M. M. DEUSE-PROVENCE X 18:27:219 M. DUBOIS X M.		FdG			1 2 mg F ()	X 35 700 mm	2 PM 2 1200		10.27.36
213	1827	192	M. CAMARA	Х		25, 1897 - Julius Japan				10070
212	M. COSKUN	213	M. COQUEREL					+		
212 M. GUILAU-BATAILLE X 18.27. 188 M. JALLAMION X 18.27. 189 M. MIGNOT X 18.27. 191 M. ME AUTAIN X 18.27. 192 M. ME FUCHS X 18.27. 190 M. ME FUCHS X 18.27. 190 M. ME MALAISE X 18.27. 181 M. BOLLEE X 18.27. 182 M. BOULEE X 18.27. 183 M. CHERRIER X 18.27. 183 M. CHERRIER X 18.27. 183 M. OE SAINT JUST X 18.27. 184 M. JOAPPELLE X 18.27. 185 M. DUFOIS X 18.27. 186 M. DUTHELL DE LA X 18.27. 187 M. LEGRAND X 18.27. 188 M. LUCAPELLE X 18.27. 189 M. LEGRAND X 18.27. 190 M. LEGRAND X 18.27. 191 M. ME ANDROUET X 18.27. 192 M. ME BERTHAUD X 18.27. 193 M. ME BERTHAUD X 18.27. 194 M. BARBOTIN X 18.27.2 195 M. ME BERTHAUD X 18.27.2 196 M. ME BERTHAUD X 18.27.2 197 M. ME ANDROUET X 18.27.2 198 M. ME BERTHAUD X 18.27.2 197 M. ME ANDROUET X 18.27.2 198 M. ME BERTHAUD X 18.27.2 198 M. ME BERTHAUD X 18.27.2 198 M. ME BERTHAUD X 18.27.2 199 M. BARBOTIN X 18.27.2 190 M. BARBOTIN X 18.27.2 191 M. DOURNEE X 18.27.3 191 M. CHERRIER X 18.27.3 192 M. CHERRIER X 18.27.3 193 M. DOINE X 18.27.3 194 M. DOINE X 18.27.3 195 M. DOINE X 18.27.3 196 M. DOINE X 18.27.3 197 M. CHERRIER X 18.27.3 198 M. DOINE X 18.27.3 191 M. CHERRIER X 18.27.3 192 M. CHERRIER X 18.27.3 193 M. CHERRIER X 18.27.3 194 M. DOINE X 1	M. GUILLAUD-BATAILLE X 18.27. M. GUILLAUD-BATAILLE X 18.27. M. GUILLAUD-BATAILLE X 18.27. M. GUILLAUD-BATAILLE X 18.27. M. RUIZ X 18.27. M. RUIZ X 18.27. M. RUIZ X 18.27. M. RUIZ X 18.27. M. REPRINCE X 18.27. M. REPRINCE X 18.27. FN 18.27. M. BARDELLA X 18.27. M. BARDELLA X 18.27. M. BOURSE-PROVENCE X 18.27. M. BOURSE-PROVENCE X 18.27. M. DUTHEIL DE LA X 18.27. M. DUTHEIL DE LA X 18.27. M. DUTHEIL DE LA X 18.27. M. LACAPELLE X 18.27. M. LOUSTAU X 18.27. M. LOUSTAU X 18.27. M. M. BORNOUET X 18.27. M. MERRINAN X 18.27. M. MERRI	215	M. COSKUN					 		
188 M. JALLAMION 1827: 199 M. MIGNOT X 1827: 191 Mme AUTAIN X 1827: 191 Mme AUTAIN X 1827: 191 Mme FUCHS X 1827: 190 Mme GHATI X 1827: 190 Mme GHATI X 1827: 190 Mme MALAISE X 1827: 191 Mme AUTAIN X 1827: 192 Mme MALAISE X 1827: 193 M. BARDELLA X 1827: 184 M. BOLLEE X 1827: 185 M. CHERRIER X 1827: 186 M. DE SAINT JUST X 1827: 187 M. DUBOIS X 1827: 188 M. DUFFIEL DE LA ROCHERE X 1827: 189 M. LEGRAND X 1827: 191 M. LEGRAND X 1827: 192 M. LOUSTAU 1827: 192 M. M. LOUSTAU 1827: 193 M. ME BRITHAUD 1827: 194 M. MOUTHEL X 1827: 195 Mme BROZELMAT X 1827: 196 Mme BROZELMAT X 1827: 197 Mme COURNET X 1827: 188 Mme FATNA X 1827: 189 Mme FATNA X 1827: 189 Mme FATNA X 1827: 180 M. BERAUELE X 1827: 181 Mme FATNA X 1827: 182 Mme FATNA X 1827: 183 Mme TROUSSARD X 1827: 184 M. LOARFIER X 1827: 185 Mme DE FREITAS X 1827: 186 Mme BATTAL X 1827: 187 Mme FATNA X 1827: 188 Mme TROUSSARD X 1827: 189 Mme FATNA X 1827: 190 M. BARBOTIN X 1827: 191 M. CHARTIER X 1827: 192 M. HEBERT X 1827: 192 M. HEBERT X 1827: 1927: 193 M. HEBERT X 1827: 194 M. DOSNE X 1827:4 196 M. HUGONET X 1827:4 197 M. HUGONET X 1827:4 198 M. HUGONET X 1827:4	1888 M. JALLAMION X 1827: 1899 M. MIGNOT X 1827: 1891 M. MIGNOT X 1827: 1911 M. MIGNOT X 1827: 1911 M. MIGNOT X 1827: 1911 M. MIGNOT X 1827: 1912 M. MIGNOT X 1827: 1914 M. MIGNOT X 1827: 1915 M. MIGNOT X 1827: 1916 M. MIGNOT X 1827: 1917 M. MIGNOT X 1827: 1917 M. MIGNOT X 1827: 1918 M. MIGNOT X 1827: 1919 M. MIGNOT X 1827: 1910 M. MIGNOT X 1827: 1910 M. MIGNOT X 1827: 1910 M. BARDELLA X 1827: 1910 M. DE SAINT JUST X 1827: 1910 M. MIGNOT X 1827: 1910 M. MIGNOT X 1827: 1910 M. DE SAINT JUST X 1827: 1910 M. MIGNOT X 1827:	212	M. GUILLAUD-BATAILLE					 		18:27:25
189	M. MICNOT	188						 		18:27:21
211 M. RUIZ X 1827: 191 Mme AUTAIN X 1827: 191 Mme FUCHS X 1827: 216 Mme GHIATI X 1827: 190 Mme MALAISE X 1827: 190 Mme MALAISE X 1827: 155 M. BARDELLA X 1827: 187 M. BOULEE X 1827: 188 M. CHERRIER X 1827: 189 M. CHERRIER X 1827: 181 M. DUBOIS X 1827: 185 M. DUBOIS X 1827: 185 M. DUFHELD E LA X 1827: 186 M. LACAPELLE X 1827: 187 M. BOURSE-PROVENCE X 1827: 188 M. LACAPELLE X 1827: 189 M. LOUSTAU 1827: 180 M. LOUSTAU 1827: 181 M. AUTHH X 1827: 182 M. M. BOURSE X 1827: 183 M. CHERRIER X 1827: 184 M. LACAPELLE X 1827: 185 M. M. BERNZELLE X 1827: 185 M. DEBOIS X 1827: 186 M. BOURSE X 1827: 187 Mme ADROUET X 1827: 188 Mme BERJHAUD 1827: 189 Mme BERJHAUD 1827: 180 Mme BERJHAUD 1827: 181 Mme ADROUET X 1827: 182 Mme GUIBERT X 1827: 183 Mme ROUSSARD X 1827: 184 M. BARDOTIN X 1827: 185 Mme JUILLE X 1827: 186 Mme JUILLE X 1827: 187 Mme FATNA X 1827: 188 Mme JUILLE X 1827: 189 Mme ROUSSARD X 1827: 180 M. BARBOTIN X 1827: 181 Mme ROUSSARD X 1827: 182 M. BOONN X 1827: 183 Mme ROUSSARD X 1827: 184 M. BARDOTIN X 1827: 185 M. BOONN X 1827: 186 M. BARTAIL X 1827: 187 Mme FATNA X 1827: 188 Mme JUILLE X 1827: 189 M. BOONN X 1827: 180 M. BOONN X 1827: 181 M. M. BARBOTIN X 1827: 181 M. M. BARBOTIN X 1827: 182 M. BOONN X 1827: 183 M. BOONN X 1827: 184 M. BOONN X 1827: 185 Mme JUILLE X 1827: 186 Mme JUILLE X 1827: 187 Mme FATNA X 1827: 188 M. BOONN X 1827: 189 M. BOONN X 1827: 189 M. BOONN X 1827: 180 M. BOONN X 1827: 181 M. M. CHARTIER X 1827: 181 M. M. CHARTIER X 1827: 182 M. BOONN X 1827: 183 M. DELASTEYRIE X 1827: 184 M. BOONN X 1827: 185 M. BOONN X 1827: 185 M. BOONN X 1827: 186 M. BOONN X 1827: 187 Mme FATNA X 1827: 188 M. BOONN X 1827: 189 M. BOONN X 1827: 1	18.27. 1	189	M. MIGNOT					 		18:27:21
191 Mme AUTAIN X 1827:		211						ļ		18:27:30
214 Mme FUCHS	18-27-2	191						 		18:27:20
190 Mme GHIATI	18.27: 1	214						<u> </u>		18:27:27
190 Mme MALAISE X 18:27: FN	18-27: FN							 		18:27:23
FN	FN 55 M. BARDELLA X M. BOLLEE X X M. BOURSE-PROVENCE X SI M. CHERRIER X M. DE SAIT JUST X M. DE SAIT JUST X M. DUTHFIL DE LA ROCHERE A M. LACAPELLE X M. LEGRAND X M. LOUSTAU M. LOUSTAU M. LOUSTAU M. MEBENZELMAT M. ME BENZELMAT M. ME B									18:27:28
155 M. BARDELLA X 18:27:3	M. BARDELLA X 18:27:3		C. Market and Control of the Control	X	4. 10. 17. 40. 40. 17. 17. 17.		er 15,500 No.200 St. Company			18:27:25
184 M. BOLLEE	84 M. BOLLEE X 18:27:3 87 M. BOURSE-PROVENCE X 18:27:3 83 M. CHERRIER X 18:27:5 53 M. DE SAINT JUST X 18:27:5 52 M. DUBOIS X 18:27:2 85 M. DUBOIS X 18:27:2 86 M. DUTHEIL DE LA ROCHERE X 18:27:3 84 M. LACAPELLE X 18:27:3 85 M. LEGRAND X 18:27:3 84 M. LOUSTAU 18:27:3 85 M. LOUSTAU 18:27:3 86 M. ME BENZELMAT X 18:27:3 86 M. ME BENTHAUD 18:27:2 87 Mme BERTHAUD 18:27:2 87 Mme FATNA X 18:27:2 85 Mme GUIBERT X 18:27:2 85 Mme GUIBERT X 18:27:2 80 M. BARDOTIN X 18:27:2 81 M. BARDOTIN X 18:27:4 85 M. BARDOTIN X 18:27:5 <	155	- 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1		and the second	inger in Vision in the		F100-2		
187 M. BOURSE-PROVENCE X 18:27:3	18-27-3									18:27:21
183 M. CHERRIER	M. BUCHERRIER X 18:27:553 M. DE SAINT JUST X 18:27:552 M. DUBOIS X X X X X X X X X									18:27:26
15.3 M. DE SAINT JUST X 18.27:3 15.2 M. DUBOIS X 18.27:2 18.4 M. DUTHEIL DE LA X 18.27:3 18.4 M. LACAPELLE X 18.27:3 18.4 M. LACAPELLE X 18.27:3 18.5 M. DUTHEIL DE LA X 18.27:3 18.5 M. LEGRAND X 18.27:1 127 M. NAUTH X 18.27:3 128 Mme BENZELMAT X 18.27:3 129 Mme BERZHAT X 18.27:3 120 Mme BERZHAUD 18.27:2 121 Mme COURNET X 18.27:2 155 Mme DE FREITAS X 18.27:5 187 Mme FATNA X 18.27:5 188 Mme JUILLE X 18.27:2 188 Mme JUILLE X 18.27:2 180 M. BARBOTIN X 18.27:3 181 Mme TROUSSARD X 18.27:5 180 M. BARTAIL X 18.27:2 190 M. BARBOTIN X 18.27:3 191 M. CHARTIER X 18.27:3 M. BOURNAZEL 18.27:3 M. BOURNAZEL 18.27:3 M. BOURNAZEL 18.27:3 181 M. CHARTIER X 18.27:5 182 M. DENIZIOT X 18.27:5 183 Mme DENIZIOT X 18.27:5 184 M. DE LASTEYRIE X 18.27:5 185 M. DENIZIOT X 18.27:5 186 M. DONILLET X 18.27:5 187 M. GORZALES X 18.27:4 180 M. GORZALES X 18.27:4 180 M. GORZALES X 18.27:4 180 M. HUGONET X 18.27:5 180 M. HUGONET X 18.27:4 181 M. HUGONET X 18.27:5 181 M. HUGONET X 18.27:5 181 M. HUGONET X 18.27:5 181 M. HUGONET X	M. OFESAINT JUST X 18:27:55 M. DUBOIS X 18:27:55 M. DUBOIS X 18:27:55 M. DUTHEIL DE LA X 18:27:55 M. DUTHEIL DE LA X 18:27:55 M. LEGRAND X X 18:27:55 M. LEGRAND X X 18:27:55 M. LEGRAND X X X X X X X X X									18:27:35
182 M. DUBOIS	M. DE SAIT JOST X 18:27:25									18:27:37
185 M. DUTHEIL DE LA 18:27:28 18:27:29 18:27:39 18:27:	18:27:28				11.26					
185	18:27:28 18:27:38 18:27:39 18:27:39 18:27:30 18:27:40	152		X						
182 M. LACAPELLE X 18:27:3 152 M. LEGRAND X 18:27:1 127 M. NAUTH X 18:27:3 126 Mme BENZELMAT X 18:27:3 127 Mme COURNET X 18:27:2 128 Mme DEFREITAS X 18:27:2 187 Mme FATNA X 18:27:2 188 Mme JUILLE X 18:27:2 180 M. BARBOTIN X 18:27:2 100 M. BARBOTIN X 18:27:2 101 M. BESCHIZZA X 18:27:2 102 M. CAFFIN X 18:27:2 103 M. BOURNAZEL 18:27:30 104 M. CAFFIN X 18:27:30 105 M. CAFFIN X 18:27:30 106 M. CAFFIN X 18:27:30 107 M. CHEVRON X 18:27:50 108 M. DENIZIOT X 18:27:50 109 M. CHEVRON X 18:27:50 119 M. CHEVRON X 18:27:50 110 M. OGNEL X 18:27:49 110 M. OGNEL X 18:27:49 111 M. OOSNE X 18:27:49 112 M. OOSNE X 18:27:49 113 M. HUGONET X 18:27:49 114 M. GONZALES X 18:27:49 115 M. HUGONET X 18:27:49 118:27:40 118:27:49	M. LACAPELLE	185	ROCHERE	X						18:27:24
152 M. LEGRAND X 18:27:1	18:27:30 M. LEGRAND X 18:27:31	184	M. LACAPELLE	X					 	
M. NAUTH	M. NAUTH	152	M. LEGRAND		X				ļ	
Mine Androuet	Mine Androuet		M. LOUSTAU						-	18:27:17
Mme ADROUÉT	Mme ANDROUÉT	127	M. NAUTH	X	No. of the					
Mme BERTHAUD 18:27:25 18:27	Mme BERTHAUD 18:27:2		Mme ANDROUËT							18:27:32
Mine BERTHAUD 18.27.2	Mme BERTHAUD 18.27.2	126	Mme BENZELMAT	Х					 	
127 Mme COURNET X 155 Mme DE FREITAS X 187 Mme FATNA X Mme GUIBERT 18:27:27 185 Mme JUILLE X 183 Mme TROUSSARD X LRI 18:27:24 100 M. BARBOTIN X 56 M. BATTAIL X 55 M. BEAUDET X 54 M. BESCHIZZA X 75 M. BODIN X M. BOURNAZEL 18:27:30 102 M. CAFFIN X 119 M. CHARTIER X 179 M. CHEVRON X 148 M. DE LASTEYRIE X 28 M. DENIZIOT X 145 M. DIDIER X 179 M. DOSNE X 206 M. DOUILLET X M. GABRIEL 18:27:49 59 M. HEBERT X 176 M. HUGONET X	Mme COURNET		Mme BERTHAUD		EL2020 S2227M				 	18:27:22
155 Mme DE FREITAS X 18:27:25 187 Mme FATNA X 18:27:27 188 Mme GUIBERT 18:27:27 189 Mme JUILLE X 18:27:27 180 Mme TROUSSARD X 18:27:27 100 M. BARBOTIN X 18:27:27 100 M. BARBOTIN X 18:27:27 100 M. BARBOTIN X 18:27:27 100 M. BESCHIZZA X 18:27:28 101 M. BESCHIZZA X 18:27:29 102 M. CAFFIN X 18:27:30 103 M. BOURNAZEL 18:27:30 104 M. CHARTIER X 18:27:50 105 M. DE LASTEYRIE X 18:27:50 106 M. DENIZIOT X 18:27:50 107 M. DOSNE X 18:27:49 118 M. GABRIEL 18:27:49 119 M. CABRIEL 18:27:49 110 M. GABRIEL 18:27:49 110 M. GONZALES X 18:27:49 111 M. GONZALES X 18:27:49 112 M. GABRIEL 18:27:49 113 M. GONZALES X 18:27:49 114 M. GONZALES X 18:27:49 115 M. GONZALES X 18:27:49 116 M. GONZALES X 18:27:49 117 M. HUGONET X 18:27:49	55 Mme DE FREITAS X 37 Mme FATNA X 38 Mme GUIBERT 18:27:28 35 Mme JUILLE X 33 Mme TROUSSARD X 4 LRI 18:27:24 36 M. BARBOTIN X 37 M. BEAUDET X 38 M. BESCHIZZA X 39 M. BODIN X 30 M. BOURNAZEL 18:27:30 30 M. CHEVRON X 30 M. CHEVRON X 30 M. DENIZIOT X 31 M. DENIZIOT X 32 M. DONNE X 33 M. DONNE X 40 M. DONILLET X 41 M. DONILLET X 42 M. DOUILLET X 44 M. DONILLET X 45 M. DONILLET X	127		X	100				ļ	
187 Mme FATNA X 188-27:5: Mme GUIBERT 18:27:2: 185 Mme JUILLE X 183 Mme TROUSSARD X 100 M. BARBOTIN X 56 M. BATTAIL X 55 M. BEAUDET X 54 M. BESCHIZZA X 75 M. BODIN X M. BOURNAZEL 18:27:30 102 M. CAFFIN X 119 M. CHEVRON X 148 M. DE LASTEYRIE X 28 M. DENIZIOT X 179 M. DONNE X 206 M. DONNE X 206 M. DONNE X 206 M. GABRIEL 18:27:49 116 M. GONZALES X 59 M. HEBERT X 18:27:46 70 M. HUGONET X 18:27:46	Mar	155		32 D					 	18:27:23
Mme GUIBERT 18:27:25	Mme GUIBERT 18:27:25	187								18:27:51
185 Mme JUILLE X 183 Mme TROUSSARD X LRI 18:27:27 100 M. BARBOTIN X 56 M. BATTAIL X 55 M. BEAUDET X 54 M. BESCHIZZA X 75 M. BODIN X 102 M. CAFFIN X 119 M. CHARTIER X 179 M. CHEVRON X 148 M. DE LASTEYRIE X 28 M. DENIZIOT X 145 M. DIDIER X 179 M. DOSNE X 206 M. DOUILLET X M. GABRIEL 18:27:49 116 M. GONZALES X 170 M. HUGONET X	Mine Juille X 18:27:38 18:27:29 18:27:29 18:27:29 18:27:29 18:27:29 18:27:29 18:27:29 18:27:29 18:27:29 18:27:29 18:27:29 18:27:29 18:27:29 18:27:29 18:27:29 18:27:29 18:27:29 18:27:30 18									18:27:22
183	18:27:33 Mme TROUSSARD X 18:27:27 LRI M. BARBOTIN X M. BATTAIL X M. BESCHIZZA X M. BODIN X M. BOURNAZEL M. CAFFIN X M. CHARTIER X M. CHEVRON X M. DE LASTEYRIE X M. DE LASTEYRIE X M. DENIZIOT X M. DOSNE X M. DOUILLET X M. BOURLET X M. DOUILLET							<u> </u>		
LRI	LRI									18:27:35
100 M. BARBOTIN X 56 M. BATTAIL X 55 M. BEAUDET X 54 M. BESCHIZZA X 75 M. BODIN X M. BOURNAZEL 18:27:29 102 M. CAFFIN X 119 M. CHARTIER X 179 M. CHEVRON X 148 M. DE LASTEYRIE X 28 M. DENIZIOT X 145 M. DIDIER X 179 M. DOSNE X 206 M. DOUILLET X M. GABRIEL 18:27:49 116 M. GONZALES X 59 M. HEBERT X 176 M. HUGONET X	M. BARBOTIN X 18:27:45 M. BARBOTIN X 18:27:45 M. BEAUDET X 18:27:29 M. BESCHIZZA X 18:27:29 M. BOURNAZEL 18:27:30 M. CAFFIN X 18:27:51 M. CHEVRON X 18:27:51 M. DE LASTEYRIE X 18:27:56 M. DENIZIOT X 18:27:45 M. DOSNE X 18:28:09 M. DOSNE X 18:27:45 M. DOSNE X 18:28:01 M. DOUILLET X 18:28:01 M. DOUILLET X 18:27:45 M. DOUILLET X 18:28:01 M. DOUILLET X 18:28:01 M. DOUILLET X 18:27:45 M. DOUILLET X 18:28:01 M. DOUILL	1000	I DI		Paris State 1520 pe					18:27:27
56 M. BATTAIL X 55 M. BEAUDET X 54 M. BESCHIZZA X 75 M. BODIN X M. BOURNAZEL 18:27:30 102 M. CAFFIN X 119 M. CHARTIER X 179 M. CHEVRON X 148 M. DE LASTEYRIE X 28 M. DENIZIOT X 145 M. DIDIER X 179 M. DOSNE X 206 M. DOUILLET X 206 M. GABRIEL 18:27:49 116 M. GONZALES X 59 M. HEBERT X 176 M. HUGONET X	18:27:45 M. BATTAIL X M. BEAUDET X M. BESCHIZZA X M. BODIN X M. BOURNAZEL 2 M. CAFFIN Y M. CHARTIER X M. DE LASTEYRIE X M. DE LASTEYRIE X M. DENIZIOT X M. DIDIER X M. DOSNE X M. DOUILLET		DE 15	300000000000000000000000000000000000000	in their des		W. 44		學之學論	15.75m. E.A.
55 M. BEAUDET X 54 M. BESCHIZZA X 75 M. BODIN X M. BOURNAZEL 18:27:30 102 M. CAFFIN X 119 M. CHARTIER X 179 M. CHEVRON X 148 M. DE LASTEYRIE X 28 M. DENIZIOT X 145 M. DIDIER X 179 M. DOSNE X 206 M. DOUILLET X 206 M. DOUILLET X 16 M. GABRIEL 176 M. HEBERT X 176 M. HUGONET X	55 M. BEAUDET X 44 M. BESCHIZZA X 55 M. BODIN X M. BOURNAZEL 18:27:30 22 M. CAFFIN X 29 M. CHARTIER X 29 M. CHEVRON X 38 M. DE LASTEYRIE X 39 M. DENIZIOT X 30 M. DIDIER X 30 M. DOSNE X 36 M. DOUILLET X 37 18:27:45 38 M. DOUILLET				WASSEL TO STORY OF THE PARTY OF					18:27:45
54 M. BESCHIZZA X 75 M. BODIN X M. BOURNAZEL 18:27:30 102 M. CAFFIN X 119 M. CHARTIER X 179 M. CHEVRON X 148 M. DE LASTEYRIE X 28 M. DENIZIOT X 145 M. DIDIER X 179 M. DOSNE X 206 M. DOUILLET X M. GABRIEL 18:27:49 116 M. GONZALES X 59 M. HEBERT X 176 M. HUGONET X	4 M. BESCHIZZA X 5 M. BODIN X M. BOURNAZEL 18:27:30 2 M. CAFFIN X 9 M. CHARTIER X 9 M. CHEVRON X 8 M. DE LASTEYRIE X 8 M. DENIZIOT X 5 M. DIDIER X 9 M. DOSNE X 18:27:45 18:28:09									18:27:27
18:27:29 18:27:30 18:27:30 18:27:30 18:27:30 18:27:30 18:27:30 18:27:30 19:27:30 19:27:51 19:27:51 18:27:51 18:27:51 18:27:51 18:27:51 18:27:51 18:27:51 18:27:16 18:27:45 18:27:45 18:27:49 18:27:49 18:27:45 18:27:45 18:27:45 18:27:45 18:27:45 18:27:45 18:27:49 18:27:45	M. BODIN X 18:27:26 M. BODIN X 18:27:30 M. BOURNAZEL 2 M. CAFFIN X 18:28:09 M. CHARTIER X 18:27:51 B. M. DE LASTEYRIE X 18:27:50 B. M. DENIZIOT X 18:27:16 D. M. DIDIER X 18:27:45 D. M. DOSNE X 18:27:45 D. M. DOUILLET X 18:28:01 D. M.									18:27:28
M. BOURNAZEL 102 M. CAFFIN X 119 M. CHARTIER X 179 M. CHEVRON X 148 M. DE LASTEYRIE X 28 M. DENIZIOT X 145 M. DIDIER X 179 M. DOSNE X 18:27:50 18:27:51 145 M. DOSNE X 18:27:45 179 M. DOSNE X 18:27:45 18:27:45 M. GABRIEL 116 M. GONZALES X 18:27:49 176 M. HUGONET X 18:27:45	M. BOURNAZEL 2 M. CAFFIN X 9 M. CHARTIER X 18:27:50 8 M. DE LASTEYRIE X 18:27:51 8 M. DENIZIOT X 18:27:56 9 M. DIDIER X 18:27:45 18:27:45 18:28:09			98.30						
102 M. CAFFIN X 119 M. CHARTIER X 179 M. CHEVRON X 148 M. DE LASTEYRIE X 28 M. DENIZIOT X 145 M. DIDIER X 179 M. DOSNE X 206 M. DOUILLET X M. GABRIEL 18:27:49 116 M. GONZALES X 59 M. HEBERT X 176 M. HUGONET X	2 M. CAFFIN X 18:28:09 M. CHARTIER X 18:27:51 B M. DE LASTEYRIE X 18:27:50 B M. DENIZIOT X 18:27:16 D M. DIDIER X 18:27:45 M. DOSNE X 18:27:45 M. DOUILLET X 18:28:01			_X						
119 M. CHARTIER X 18:28:09 179 M. CHEVRON X 148 M. DE LASTEYRIE X 28 M. DENIZIOT X 145 M. DIDIER X 179 M. DOSNE X 179 M. DOSNE X 206 M. DOUILLET X 18:27:45 179 M. GABRIEL 116 M. GONZALES X 19:27:49 176 M. HUGONET X 18:27:49	18:28:09 M. CHARTIER X M. CHEVRON X M. DE LASTEYRIE X M. DENIZIOT X M. DIDIER X M. DOSNE X M. DOSNE X M. DOUILLET X M. DOUILLET X M. DOUILLET X M. DOUILLET									
179 M. CHEVRON X 148 M. DE LASTEYRIE X 28 M. DENIZIOT X 145 M. DIDIER X 179 M. DOSNE X 206 M. DOUILLET X M. GABRIEL 116 M. GONZALES X 179 M. HEBERT X 18:27:49 18:27:49 18:27:49	9 M. CHEVRON X 18:27:51 8 M. DE LASTEYRIE X 18:27:50 M. DENIZIOT X 18:27:16 5 M. DIDIER X 18:27:45 9 M. DOSNE X 18:28:01			500700	Y					18.28.00
148 M. DE LASTEYRIE X 18:27:50 28 M. DENIZIOT X 18:27:51 145 M. DIDIER X 18:27:16 179 M. DOSNE X 18:27:45 206 M. DOUILLET X 18:28:01 M. GABRIEL 18:27:49 176 M. GONZALES X 18:27:49 176 M. HUGONET X 18:27:45	8 M. DE LASTEYRIE X 18:27:50 8 M. DENIZIOT X 18:27:51 5 M. DIDIER X 18:27:45 9 M. DOSNE X 18:28:01			2010						
28 M. DENIZIOT X 18:27:51 145 M. DIDIER X 18:27:45 179 M. DOSNE X 18:27:45 206 M. DOUILLET X 18:28:01 M. GABRIEL 18:27:49 116 M. GONZALES X 18:27:49 176 M. HUGONET X 18:27:45	18:27:51 M. DENIZIOT X 18:27:16 M. DIDIER X 18:27:45 M. DOSNE X 18:28:01			X						
26 M. DENIZIOT X 18:27:16 145 M. DIDIER X 18:27:16 179 M. DOSNE X 18:27:45 206 M. DOUILLET X 18:28:01 M. GABRIEL 18:27:49 116 M. GONZALES X 18:27:49 176 M. HUGONET X 18:27:45	M. DENIZIOT X 18:27:16 M. DIDIER X 18:27:16 M. DOSNE X 18:28:01 M. DOUILLET X 18:28:01			X						
145 M. DIDIER X 179 M. DOSNE X 206 M. DOUILLET X M. GABRIEL 18:27:49 116 M. GONZALES X 59 M. HEBERT X 176 M. HUGONET X 18:27:45 18:27:45	5 M. DIDIER X 18:27:16 9 M. DOSNE X 18:28:01 6 M. DOUILLET X									
179 M. DOSNE X 206 M. DOUILLET X M. GABRIEL 18:27:49 116 M. GONZALES X 59 M. HEBERT X 176 M. HUGONET X 18:27:45 18:27:45	9 M. DOSNE X 18:28:01 6 M. DOUILLET X		M. DIDIER					,		
206 M. DOUILLET X M. GABRIEL 18:27:49 116 M. GONZALES X 59 M. HEBERT X 176 M. HUGONET X 18:27:45 18:27:45	6 M. DOUILLET X		M. DOSNE	200,000						
M. GABRIEL 116 M. GONZALES X 59 M. HEBERT X 176 M. HUGONET X 18:27:49		206	M. DOUILLET							
116 M. GONZALES X 59 M. HEBERT X 176 M. HUGONET X 18:27:45 X 18:27:45 X	W. GABRIEL				<u>zerSAN (47 %)</u>					18:27:49
59 M. HEBERT X 18:27:49 176 M. HUGONET X 18:27:45	M. GONZALES X			X	703					
176 M. HUGONET X 18:27:45	18:27:40									18:27:49
18:27:45	18:27:35			ANII ANII ANII ANII ANII ANII ANII ANII	CAST Address of the Control of the C					18:27:35
	10001121									18:27:45

NBRUN	X						Heure
			Š				18:27:15
NEMAITRE	Х						18:27:44
AM	X						18:27:49
OHELLEC	X						18:27:20
LERE	X	**************************************					18:27:25
DQ	Х						18:27:48
ARET	Х	All travels					18:27:16
JILLER	X						18:27:20
EC	Х				······································		
GAIN	X	8. W					18:27:20
NEN	Х						18:27:29
ROU	X				· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		18:28:01
HENARD	X						18:27:38
FIT	$\frac{\hat{x}}{x}$						18:28:21
1	 ^- 						18:28:50
.ER	X						
ER .		E E X E A					18:27:18
INI	 						
RE	 						
KE		C CONTROL OF					
	X	***					18:27:16
Y-JOUBERT	X	1.00					18:27:36
TOUX	Х					X	
SCHLIMANN	X						18:27:36
OUD	X						18:27:51
DRE	X						18:27:25
RTHOUT	X						
RKLI							18:27:45
BRIT	Х						
MARA	Х						18:27:22
RILLON	X						18:27:33
RMANTRAND	X						18:27:43
VIN-LARCHE	X	2 A					18:27:27
NTU	X	7.					18:27:23
BLENTZ	X						18:28:00
IVERGNE	X						18:27:25
ROZIERES		1000					18:28:08
CHIENS	X	C31					18:27:57
LANCHE	X						18:27:23
	X	,					18:27:49
1AS	X						18:27:48
TACHE-BRINIO							10121110
EN							
OS .	X					+	18:27:28
TER							10.27.20
ORTE-	x	100					
EK	^		İ				18:27:45
SIGNY	X				<u>_</u>		10:20:17
TINI-PEMEZEC	X						18:28:17 18:28:00
ADIEU	X	N. A.					
SIER	X						18:28:01
TANDON	Х	Y ()					18:27:54
LIK	X						18:27:15
RESSE	X	A CANADA A					18:27:22
DEREAU	X	100				X	
-BRILLAULT							18:27:41
NEAU		\$ \ ₀					18:27:57
relli	X						18:27:59
EVERT	X						18:28:45
	X						18:27:21
:G	362.43						18:27:47
R	X	* P. W. W.					18:27:41
	X						18:27:48
EUW							
- M	R IAS EUW	R X X IAS X	R X AS X EUW	R X IAS X EUW	R X IAS X IUW	R X X IAS X IUW	R X IAS X IUW

Siège		Présent	Oui	Non	Abs.	NPPV	Non vot	6 Heure
	M. CHEVRIER			724				
	M. OUCHIKH				<u> </u>	 		
	RCDEC	r.e.		Jaggar-Co		10 Table		
198	M. AIT	Х	A		150 - 22 - 25 Cher	1 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2	X	p (80 K) - 1-20 K)
	M. NICOLLE			 			^	
197	M. PLACE	Х		 		+	X	
202	M. ROMERO-MICHEL	X		 		 		
200	Mme COSSE	X			 		X	
203	Mme DUMAS	X				 	X	
199	Mme GUENOUX	X				 	X	
1 Get 736	S&R		5×0×40, 30×4		Or control of the control		X	
86	M. CUZOU	V				\$		
85	M. DA SILVA	X				<u> </u>		18:28:51
	M. D'ASTA	X						18:28:41
66								
31	M. DES GAYETS	X						18:27:29
	M. DRAY	X						18:27:36
45	M. HAMON	X						18:27:24
	M. KALFON							
105	M. KANUTY	Х						18:27:30
64	M. KIENZLEN	Х					X	13.27.30
	M. MARQUAILLE					1	 	
	M. PLANCHOU					1	<u> </u>	
44	M. ROMERO	Х					 	18:27:19
84	M. TEMAL	Х		3		 	 	18:27:19
	M. THOMAS					 	+	10.27:23
32	M. TRIGANCE	X				 	 	10.07.01
83	Mme AZZAZ	X				 		18:27:34
46	Mme BARJOU	X					X	ļ
66	Mme BERESSI	X				<u> </u>	<u> </u>	18:27:30
	Mme BORD	^-						18:27:39
44	Mme CARREY-CONTE	X						
	Mme DE LA GONTRIE	$\stackrel{\wedge}{\longrightarrow}$						18:27:28
105	Mme FREY							
	Mme GRANDGAMBE	X						18:27:46
134	Mme JAOUEN							
84	Mme JARRY-BOUABID	X						18:27:32
133		Х						18:27:31
86	Mme KRIBI-ROMDHANE	Х						18:27:32
	Mme LIME-BIFFE	Х						18:28:37
133	Mme MELIANE	Х						18:27:20
134	Mme ROMANA	X						18:27:19
46	Mme SALL	Х			· · · · ·			18:27:21
	Mme SARKISSIAN					7		10.21.21
	Mme TAILLE-POLIAN							
	Mme THIS SAINT-JEAN							
	Mme VENEZIANO							
	Mme YOUSSOUF	X					<u> </u>	40.07 15
10.4%	UD)	A 10		si ing pagang	K-two			18:27:18
	M. BARIANI			100 TO 10	200		1. A. C. S.	
138	M. CECCONI	X	N. N. S.					
	M. CHERON	X						18:27:46
	M. CHKROUN	X						18:27:52
	M. DUGOIN-CLEMENT							18:28:00
	M. FERNIOT		1.72.735.00.01					
$\overline{}$	M. GAUDUCHEAU	X						18:28:47
	M. JIMENEZ	X						18:27:43
	M. LAFON							
	M. LAURENT							
	M. NKONDA							
	M. RICHARD							
	M. SAADI	X						18:28:49
	M. SALINI							10.20.49
1	M. TORO							

Nom de la conférence

CR du 6 et 7 juillet 2017

Siège		Présent	Oui	Non	Abs.	NPPV	Non voté	Heure
	M. VIGIER				2.58			
	Mme COTE-MILLARD							
	Mme DE LAVALETTE					-	 	•
140	Mme DELEPAULE	Х				<u> </u>	 	18:28:40
	Mme DEROUARD		200 C C C C C C C C C C C C C C C C C C				+ +	10.20.40
	Mme DURANTON						1	
	Mme FRANCLET						†	
	Mme GUILLAUME						 	
	Mme HIDRI						+	
	Mme JOUANNO						 	
141	Mme MOLLARD-CADIX	Х		711.7			 	18:27:43
	Mme MONCHECOURT		CONTRACTOR OF THE PARTY OF THE				 	10.27.43
	Mme QUILLERY						 	